Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MEZINAIS

Pièce n°1/6 Rapport de présentation

Annexes n°1 à 16

Procédure	Arrêt	Approbation	Contrôle de Légalité
Elaboration	4 mai 2015	14 mars 2016	
Le Président de la Communauté de Communes du Mézinais			**Le Préfet**

Maîtrise d'œuvre
280, rue de Péchabout
BP 90174
47004 AGEN CEDEX
Tél 05 53 77 90 40
contact@ambreconsultant.fr

Alain PRUVOT
Architecture, urbanisme
106b boulevard de la Liberté
47000 Agen
T: 09 66 90 64 18
F: 05 53 87 66 45
P: 06 88 83 55 24
M: apruvot@amp-architecture.archi

Samuel COUPEY
Paysage, urbanisme
« Higuères »
32000 CASTERA-LECTOUROIS
Tél 05 62 68 58 29
06 84 37 42 15
contact@agencecasals.fr

Yannick LENGLET
Consultant en Environnement
Tél : 05.53.22.88.23

ANNEXES 1

Annexe 1. Extrait du diagnostic de l'Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Schéma Habitat du Pays d'Albret 2

Annexe 2. Extraits du Projet de programme d'actions de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce Pays d'Albret – Porte de Gascogne 3

Annexe 3. Fiche Site NATURA 2000 Vallée de la Gélise et habitats présents sur le Mézinais 5

Annexe 4. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique présentes sur le territoire communautaire 10

Annexe 5. Intérêts de la haie 12

Annexe 6. Inventaire des espèces rencontrées sur le territoire du Mézinais 13

Annexe 7. Zones archéologiques 20

Annexe 8. Analyses de la qualité de l'eau 21

Annexe 9. Les arrêtés de catastrophe naturelles sur le Mézinais 23

Annexe 10. Extraits du diagnostic de la charte paysagère du Pays d'Albret 29

Annexe 11. Note de vigilance paysagère extraite du porter à connaissance de l'Etat 42

Annexe 12. Commerces, services et artisanat à Mézin (évolution sur 10 ans, repérage dans le bourg au sein et en dehors du périmètre de diversité commerciale) 65

Annexe 13. Analyse architecturale et rédaction du règlement de la zone Ua 74

Annexe 14. Répérage des logements vacants en mauvais état, bourg de Mézin 84

Annexe 15. Centrale photovoltaïque, commune de Réaup-Lisse, synthèse des impacts du projet et mesures à mettre en œuvre 85

Annexe 16. Centrale photovoltaïque, commune de Sos-Gueyze-Meylan, synthèse des impacts du projet et mesures à mettre en œuvre 88

Annexe 1. Extrait du diagnostic de l'Etude pre-operationnelle a une Operation Programmee d'Amelioration de l'Habitat - Schema Habitat du Pays d'Albret

(...)

3.5 – Identification de la vacance

La source FILOCOM donne une estimation des logements vacants, cependant, nous ne retenons que les chiffres liés aux logements vacants longue durée, afin d'éviter les écueils liés à cette source de donnée.

(...)

Source : Filocom 2007	Volume de logements vacants depuis plus de 3 ans dans le parc privé
CdC Coteaux d'Albret	**135**
CdC Val d'Albret	**522**
CdC Mézinais	**222**

Notre approche de terrain dans les centres bourgs permet d'évaluer la réalité de la vacance sur ces périmètres.

Source : enquête terrain mars/avril 2011	Volume de logements vacants en centre-bourg
CdC Coteaux d'Albret	**86**
CdC Val d'Albret	**302**
CdC Mézinais	**115**

En comparaison des données Filocom et des données de terrain sur les centres bourgs, ont notre qu'une grande partie de la vacance est située sur ces derniers. L'enquête auprès des communes a révélé qu'en général, le gisement de logements vacants s'est réduit, même s'il reste encore significatif, notamment dans les communes de Lavardac, Mézin, Feugarolles, Sos et Nérac.

Ces logements vacants le sont souvent depuis plusieurs années et représentent des coûts de travaux importants pour les remettre aux normes d'habitabilité du fait de leur niveau de dégradation fort.

D) Synthèse et conclusion du diagnostic

Les conclusions croisant les enquêtes terrains, les entretiens avec les élus ainsi que l'étude statistique :

1 Aujourd'hui, les communes mettent en avant l'enjeu majeur de rendre davantage attractif leurs bourgs à travers la réhabilitation des logements. Une logique de confortation des centres se dessine après des années de croissance « émiettée »

2 L'amélioration du parc de logement (maîtrise des énergies, mise au confort, création d'espaces donnant sur l'extérieur – terrasse, balcon, jardinet, ...) est impérative pour que les logements, notamment en centre bourg, soient en adéquation avec les modes de vie actuels.

3 La reconquête du parc vacant, la mobilisation des dents creuses, des délaissés, dans le but de valoriser les centres bourgs sont essentielles à l'attractivité du territoire pour maintenir les services, commerces de proximité et équipements publics, voire les développer.

Annexe 2. EXTRAITS DU PROJET DE PROGRAMME D'ACTIONS DE L'OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE PAYS D'ALBRET – PORTE DE GASCOGNE

Les enjeux stratégiques

Le commerce alimentaire :

Une part de marché des commerces traditionnels qui résiste mieux qu'ailleurs	Des évasions maitrisées hormis sur la CC des Coteaux de l'Albret	Un niveau de modernisation réduit qui fragilise les activités face aux nouveaux habitants	Des enjeux de transmission fort sur les CC des Coteaux de l'Albret et du Mézinais	▶ **Maintenir l'existant et l'adapter à l'arrivée d'une nouvelle population**

Le commerce non alimentaire :

Des niveaux d'évasion important vers Agen	Des perspectives de transmission importante (28%)	Le rayonnement de Nérac qui se réduit auprès des nouveaux habitants du territoire	Des tensions importantes sur les chiffres d'affaires	▶ **Conquérir les nouveaux arrivants par une politique d'innovation et de renforcement d'attractivité**

L'artisanat :

Un secteur dense et fortement structurant pour le territoire	Une emprise forte auprès de la population du Pays	Une problématique immobilière forte liées à la mutations des entreprises	Des tensions d'activités qui commencent à apparaître	▶ **Soutenir les mutations des entreprises pour pérenniser les activités**

cibles & stratégies — Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce – Pays d'Albret – Porte de Gascogne

Enjeux retenus

Les enjeux stratégiques

Maintenir le maillage commercial alimentaire et l'adapter aux évolutions démographiques	Conquérir les nouveaux habitants et innover pour s'adapter aux nouvelles attentes	Améliorer l'attractivité des pôles du territoire en lien avec le tourisme	Soutenir la mutation des entreprises artisanales et pérenniser les activités
Stimuler la modernisation des points de vente	Renforcer l'attrait des points de vente et aider les commerçants à adapter l'offre proposée	Stimuler la modernisation des façades commerciales en lien avec la qualité du patrimoine	Stimuler l'implantation en zone d'activités
Anticiper la transmission des entreprises	Diversifier les circuits de vente en développant les offres multi canal (internet, réseaux sociaux,…)	Améliorer l'attractivité de l'offre en café et restaurant pour animer les centralités	Favoriser l'innovation technologique sur les secteurs garage et production pour préparer la transmission
Renforcer le lien avec les producteurs agricoles afin de diversifier l'offre proposée	Renforcer l'attractivité des zones commerciales de Nérac (voire diversifier en Gms)	Accompagner la restructuration des centre-bourg et conforter les investissements sur les marchés non sédentaires	Renforcer le positionnement des artisans sur le marché de la rénovation énergétique du bati
Maintenir une offre de base complète sur les pôles de proximité et d'hyper proximité	Améliorer la dynamique de conquête de clientèle des unions commerciales	Structurer l'offre touristique pour capter les flux liés au tourisme fluvial, de randonnée,…	

Annexe 3. FICHE SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA GELISE ET HABITATS PRESENTS SUR LE MEZINAIS

Présentation et intérêts

Diagnostic floristique :
11 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire couvrant environ 2% du périmètre total.

Landes sèches

Les herbiers enracinés des eaux douces et courantes

Mégaphorbiaies des systèmes alluviaux

Ourlets hygrodynes nitrophiles

Landes méso-hygrophiles à mésophiles atlantiques

Les prairies mésophiles fauchées ou faiblement pâturées, (oligo-) mésotrophes à eutrophes

Les fourrés secondaires à genévrier commun

Les chênaies acidiphiles mésophiles à chêne tauzin

Les chênaies mésohygrophiles à molinie bleue

Tonsures amphibies, moyennement inondables à annuelles

Forêts alluviales à alnus glutinosa et fraxinus excelsior

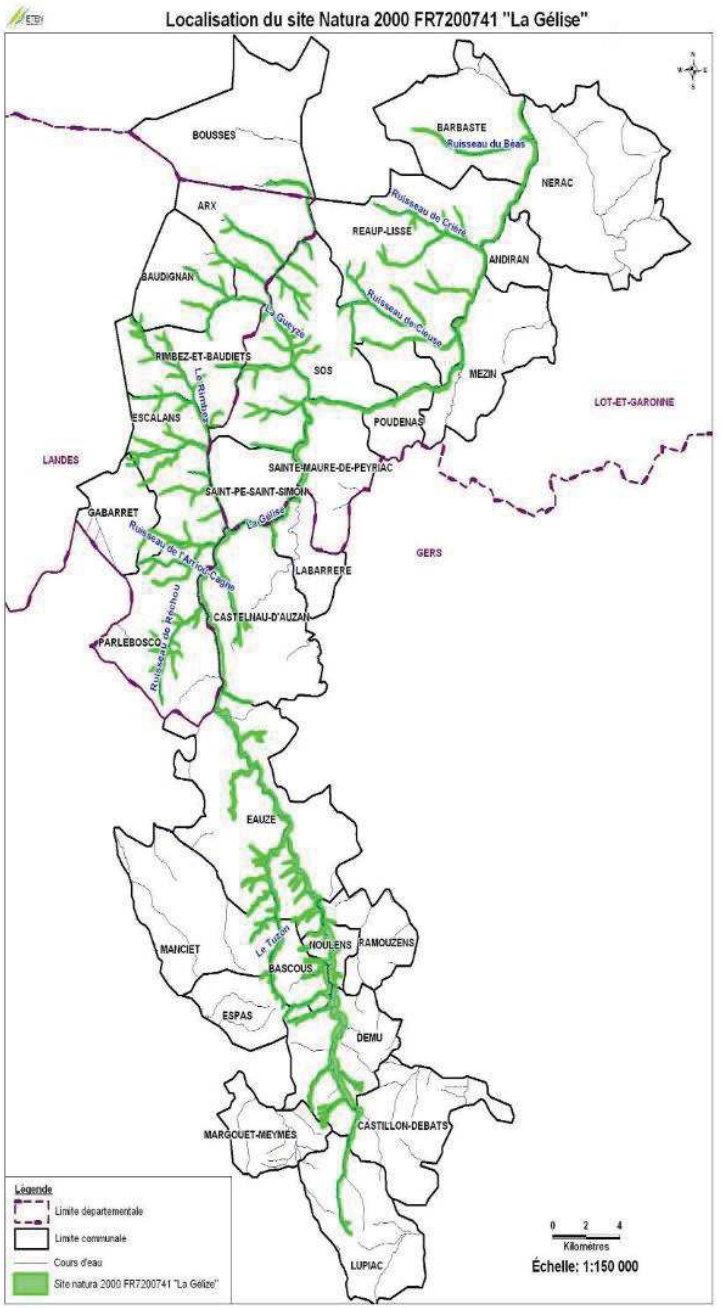

Résultats du diagnostic faunistique

Inventaire : 136 espèces

Liste des espèces inscrites à la directive Habitat :

Loutre d'Europe
Grand Rhinolophe
Cistude d'Europe
Lucane cerf volant
Grand capricorne
Damier de la succise
Cuivré des marais
Agrion de mercure
Gomphe de Graslin
Lamproie de Planer
Chabot
Vison d'Europe

Liste des espèces inscrites à la directive oiseaux (Annexe I) :

Aigrette garzette
Martin pêcheur
Engoulevent d'Europe
Héron cendré
Héron pourpré
Bihoreau gris
Grande aigrette
Milan noir

Autres :

16 espèces en protection nationale
13 espèces Znieff
8 espèces sur liste rouge

Cortèges faunistiques

Herpétofaune : concerne les espèces de reptiles thermopiles telles que lézard vert, couleuvre verte et jaune, vipère aspic.

Amphibiens : toutes les espèces de grenouilles et crapauds, tritons, salamandres, auxquelles on a ajouté pour l'occasion la cistude d'Europe.

Libellules : concerne un groupe d'insectes inféodés aux petites zones humides.

Papillons : zones herbeuses, riches en plantes à fleurs. Souligne la diversité végétale des milieux ouverts secs.

Rapaces forestiers : regroupe bondrée apivore, circaëte jean le blanc, épervier, autour des palombes.

Mammifères de moyenne et de grande taille : hormis les ongulés (sanglier, chevreuil, cerf), concerne aussi des zones où l'on pourra trouver une belle représentation concernant les espèces suivantes : blaireau, renard, fouine, martre, écureuil.

Avifaune forestière : zone riche en passereaux et oiseaux forestiers de taille moyenne : sitelle, grimpereau, pics, mésange, etc.

Avifaune en milieu ouvert et semi ouverts : fauvettes, pinsons, pouillot véloce, alouette, pipit, bruand zizi et proyer, etc.

Avifaune des milieux ouverts secs : fauvette pitchou, grisette, hypolais polyglotte, bruand jaune, linotte...

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)**

91E0*

** Habitat prioritaire*

CODE CORINE 44.3, 44.2 et 44.13

Extrait du *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne*

Version EUR 15 - 1999

91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)

PAL. CLASS. : 44.3, 44.2 et 44.13

1) Forêts riveraines (ripicoles) de *Fraxinus excelsior* et *d'Alnus glutinosa* des cours d'eau planitiaires et collinéens de l'Europe tempérée et boréale (44.3 : *Alno-Padion*) ; bois riverains d'*Alnus incanae* des rivières montagnardes et submontagnardes des Alpes et des Apennins septentrionaux (44.2 : *Alnion incanae*) : galeries arborescentes de *Salix alba, S. fragilis* et *Populus nigra*, bordant les rivières planitiaires, collinéennes ou submontagnardes d'Europe moyenne (44.13 : *Salicion albae*). Tous ces types se forment sur des sols lourds (généralement riches en dépôts alluviaux) périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. La strate herbacée comprend toujours un grand nombre de grandes espèces (*Filipendula ulmaria, Angelica sylvestris, Cardamine spp., Rumex sanguineus, Carex spp., Cirsium oleraceum*) et diverses espèces de géophytes vernaux sont parfois présentes telles que *Ranunculus ficaria, Anemone nemorosa*, A. *ranunculoides, Corydalis solida*.

Sous-types :

44.31 - Les aulnaies-frênaies des zones de sources et leurs rivières (*Carici remotae-Fraxinetum*)

44.32 - Les frênaies-aulnaies des rivières à courant rapide (*Stellario-Alnetum glutinosae*)

44.33 - Les aulnaies-frênaies des rivières lentes (*Pruno-Fraxinetum, Ulmo-Fraxinetum*)

44.21 - Les aulnaies blanches montagnardes (*Calamagrosti variae-Alnetum incanae* Moor 58)

44.22 - Les aulnaies blanches submontagnardes (*Equiseto hyemalis-Alnetum incanae* Moor 58)

44.13 - Les saulaies blanches médio-européennes (*Salicion albae*).

2) Végétales : strate arborescente - *Almus glutinosa, Alnus incanae, Fraxinus excelsior ; Populus nigra, Salix alba, S. fragilis ; Betula pubescens, Ulmus glabra* ; strate herbacée - *Angelica sylvestris, Cardamine amara, C. pratensis, Carex acutiformis, C. pendula, C. remota, C. strigosa, C. sylvatica, Cirsium oleraceum, Equisetum telmateia, Equisetum* spp., *Filipendula ulmaria, Geranium sylvaticum, Geum rivale, Lycopus europaeus, Lysimachia nemorum, Rumex sanguineus, Stellaria nemorum, Urtica dioica.*

3) Correspondances

Classification du Royaume-Uni : « W5 *Alnus glutinosa-Carex paniculata* woodland », « W6 *Alnus glutinosa-Urtica dioica* woodland) » et « W7 *Alnus glutinosa-Fraxinus excelsior-Lysimachia nemorum* woodland ».

Classification allemande : « 43040401 Weichholzauenwald mit weitgehend ungestörter Überflutungsdynamik », « 43040402 Weichholzauenwald ohne Überflutung », « 430403 Schwarzerlenwald (an Fließgewässern) », « 430402 Eschenwald (an Fließgewässern) », « 430401 Grauerlenauenwald (montan, Alpenvorland, Alpen).

Classification nordique : « 2234 *Fraxinus excelsior*-typ » and « 224 Alskog ».

4) La plupart de ces forêts sont en contact avec des prairies humides ou avec les forêts de ravins (*Tilio-Acerion*). On peut observer une succession vers le *Carpinion* (*Primulo-Carpinetum*).

Source : D'après BARDAT et al., 2000 - Gestion forestière et diversité écologique. Outils, témoins et indicateurs.

Caractères généraux

Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements.

On peut distinguer ici deux ensembles de types d'habitats élémentaires :

• Les forêts à bois tendre

Il s'agit de saulaies, de saulaies-peupleraies, de peupleraies noires prospérant sur les levées alluvionnaires des cours d'eau, nourries par les limons de crues. Les laisses organiques et les débris de toutes sortes y sont décomposés et nitrifiés chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été. Les sols minéraux sont marqués en profondeur par l'engorgement, ils sont caractérisés par l'impossibilité d'évolution (crues emportant les litières).

Certaines peupleraies noires ne sont plus inondées du fait de l'abaissement de la nappe entraîné par des travaux hydrauliques.

• Les forêts à bois dur (avec persistance possible de quelques espèces à bois tendre)

Elles sont installées en retrait par rapport aux forêts à bois tendre ou directement en bordure des cours d'eau (ripisylves plus ou moins étroites).

Les types d'habitats sont variés, cette diversification est liée aux facteurs stationnels :
- vitesse d'écoulement des crues, intensité de l'engorgement ;
- durée de stationnement des crues, période des crues au cours de l'année (régime océanique : crues en hiver et au printemps), régime nival (crues à la fin du printemps et début de l'été) ;
- situation par rapport au profil en long du fleuve ;
- granulométrie des alluvions…

Les forêts à bois dur se différencient ainsi :
- habitats du bord des grands fleuves cf. *91F0* ;
- habitats des ruisselets, suintements, rivières à moyenne importance : rivières à eaux vives montagnardes à Aulne blanc (*Alnus incana*), Frêne commun et Érable sycomore ; ruisselets, suintements, petites rivières à eaux plus ou moins vives à Aulne glutineux et Frêne commun ; rivières larges à eaux lentes où en plus de l'Aulne et du Frêne pénètrent les Ormes, le Cerisier à grappes, parfois le Chêne pédonculé ; installés sur des sols se ressuyant après une crue ou restant assez engorgés.

Elles se rencontrent sur toute l'étendue du territoire de l'Europe tempérée, de l'étage des plaines et collines à l'étage montagnard.

Il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt patrimonial est donc élevé.

Leur conservation passe déjà par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. Il est recommandé d'éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent ; des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres.

Déclinaison en habitats élémentaires

Onze habitats élémentaires ont été distingués :

- ❶ - Saulaies arborescentes à Saule blanc (et Peuplier noir éventuellement)
- ❷ - Saulaies arborescentes à Saule fragile
- ❸ - Peupleraies sèches à Peuplier noir
- ❹ - Aulnaies blanches
- ❺ - Frênaies-érablaies des rivières à eaux vives sur calcaires du domaine continental
- ❻ - Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches siliceuses
- ❼ - Aulnaies-frênaies caussenardes et des Pyrénées orientales
- ❽ - Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux
- ❾ - Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent
- ❿ - Frênaies-ormaies continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent
- ⓫ - Aulnaies (-frênaies) à hautes herbes

Position des habitats élémentaires au sein de la classification phytosociologique française actuelle

Forêts à bois tendre pionnières :
➤ Classe : ***Salicetea purpurae***

Saulaies et peupleraies arborescentes :
■ Ordre : ***Salicetalia albae***.
● Alliance : ***Salicion albae***.
◆ Association : ***Salicetum albae*** ❶ ; ***Salicetum fragilis*** ❷
● Alliance : ***Populion nigrae***.
◆ Association : ***Ligustro vulgare-Populetum nigrae*** ❸

Forêts caducifoliées de l'Europe tempérée :
➤ Classe : ***Querco roboris-Fagetea sylvaticae***

Forêts riveraines européennes :
■ Ordre : ***Populetalia albae***.

Forêts riveraines de l'Europe tempérée :
□ Sous-ordre : ***Alno-Ulmenalia***.
● Alliance : ***Alnion incanae*** (=***Alno-Padion***).
○ Sous-alliance : ***Alnenion glutinoso-incanae***

- rivières alpines à *Alnus incana* :
◆ Association : ***Calamagrostido variae-Alnetum incanae*** ❹ ; ***Equiseto hyemalis-Alnetum incanae*** ❹

- rivières à eaux courantes :
◆ Association : ***Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris*** ❺ ; ***Impatiento noli-tangerae-Alnetum glutinosae*** ❻ ; ***Stellario nemori-Alnetum glutinosae*** ❻ ; ***Equiseto hyemalis-Alnetum glutinosae*** ❼ ; ***Alno glutinosae-Fraxinetum calciense*** ❼

- ruisselets, sources :
◆ Association : ***Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*** ❽ ; ***Carici remotae-Alnetum glutinosae*** ❽ ; ***Hyperico androsaemi-Alnetum glutinosae*** ❽ ; ***Carici pendulae-Alnetum glutinosae*** ❽ ; ***Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris*** ❽

- rivières larges, à cours lent :
◆ Association : ***Aegopodio podagrariae-Fraxinetum excelsioris*** ❾ ; ***Pruno padi-Fraxinetum excelsioris*** ❿

- sols très engorgés :
◆ Association : ***Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae*** ⓫ ; ***Ribo rubri-Alnetum glutinosae*** ⓫

Bibliographie

ALLORGE P. *et al.*, 1941 - Notes et mémoires sur la végétation et la flore du Pays basque - *Soc. Bot. de France* - Session extraordinaire dans le Pays basque.

AMOROS C., PETTS G.E., 1993 - Hydrosystèmes fluviaux. Masson, Paris, 306 p.

ARCHILOQUE A. *et al.*, 1974 - Feuille d'Entrevaux (XXXV - 41) au 1/50 000e. *Bull. Cart. Vég. Provence*. 1, p. 87-129.

BOLOS O. (de), 1984 - Les aulnaies (*Alno-Padion*) du Montseny en Catalogne - *In* « La végétation des forêts alluviales », Strasbourg 1980, *Colloques phytosociologiques*, IX : p. 131-141. Vaduz.

Chênaies mélangées du massif landais

9230
3

CODE CORINE 41.65

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Type d'habitat lié au massif landais ; sous climat atlantique aquitanien (800 mm-1 000 mm/an de précipitations réparties sur 150-170 jours, température moyenne annuelle de 12 à 14 °C et moins de 40 jours de gelées par an).

Diverses situations topographiques sur matériaux sableux ou graveleux.

Sols très pauvres en éléments minéraux avec une litière épaisse (horizon OH épais de matière organique).

Sols parfois hydromorphes.

Variabilité

Nous ne disposons que de peu d'informations actuellement sur cette variabilité.

Variabilité des sols établis :
- soit sur sables des Landes, à l'origine de sols plus ou moins podzolisés et plus ou moins hydromorphes ;
- soit sur graves : mélange variable de sables et de graviers entrecoupés d'argiles, où l'habitat évolue peu à peu vers une chênaie sessiliflore acidiphile.

Physionomie, structure

Strate arborescente pauvre en espèces : Chêne tauzin, Chêne pédonculé, Pin maritime, Bouleaux ; avec Bouleaux et Chêne tauzin en début de phase pionnière.

Strate arbustive souvent recouvrante avec Ajonc nain, Brande, Callune, Néflier, Bourdaine…

Tapis herbacé dense avec la Fougère aigle.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Chêne tauzin	***Quercus pyrenaica***
Chêne pédonculé	***Quercus robur***
Callune	***Calluna vulgaris***
Avoine de Thore	***Pseudarrhenatherum longifolium***
Laîche des sables	***Carex arenaria***
Pin maritime	***Pinus pinaster***
Brande	***Erica scoparia***
Ajonc nain	***Ulex nanus***
Bouleau verruqueux	*Betula pendula*
Néflier	*Mespilus germanica*
Asphodèle blanche	*Asphodelus albus*
Sabline des montagnes	*Arenaria montana*
Siméthis à feuilles planes	*Simethis planifolia*
Fougère aigle	*Pteridium aquilinum*
Canche flexueuse	*Deschampsia flexuosa*
Tamier commun	*Tamus communis*
Laîche à racines nombreuses	*Carex umbrosa*
Pulmonaire à longues feuilles	*Pulmonaria longifolia*

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les chênaies pédonculées sur sols bien alimentés en eau, et souvent plus riches sur le plan trophique, pouvant border les forêts riveraines.

Correspondances phytosociologiques

Chênaie mélangée (Chênes pédonculé et tauzin) à Pin maritime du massif landais ; association pionnière : ***Pino pinastri-Quercetum robori-pyrenaicae***.

Chênaies, hêtraies-chênaies acidiphiles du sud-ouest, du centre-ouest, du centre ; sous-alliance : ***Quercenion robori-pyrenaicae*** ; alliance : ***Quercion robori-pyrenaicae***.

Dynamique de la végétation

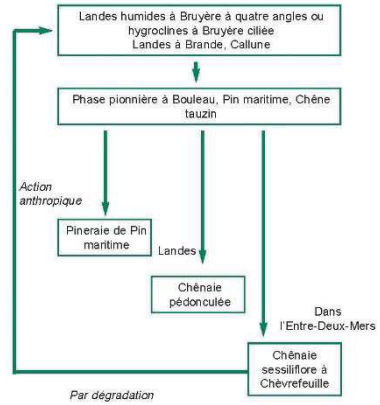

Habitats associés ou en contact

Pineraies de Pin maritime en plantation.

Pineraies des premières dunes avec Chêne vert ou Chêne liège (UE : 2180).

Landes humides (UE : 4010).

Landes hygroclines (UE : 4020).

Landes sèches (UE : 4030).

Pelouses ouvertes sur sables.

Répartition géographique

Massif landais.

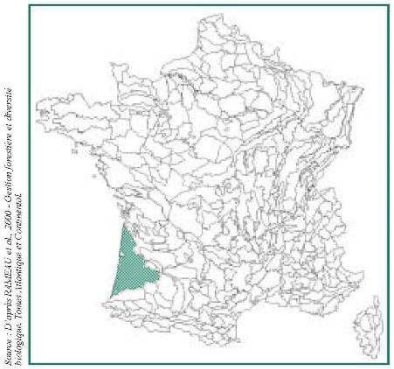

Source : D'après BARBÉRO et al., 2000 - Cartilam forestière et diversité biologique. Tomes 3 Atlantique et Continental.

Valeur écologique et biologique

Intérêt de cet habitat au sein de grandes surfaces de plantation de Pin maritime ; n'occupe plus que de faibles surfaces.

Flore assez banale pour la région.

Grand intérêt des complexes des premières dunes.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Phases à Bouleau, Pin et Chêne tauzin.

Peuplement de Bouleau, Pin et Chênes (pédonculé et tauzin).

Peuplements mélangés.

Autres états observables

Pineraie de Pin maritime planté

Tendances évolutives et menaces potentielles

Type d'habitat tendant :
- soit à évoluer vers une chênaie sessiliflore (Entre-Deux-Mers), ou une chênaie pédonculée ;
- soit passant à une plantation de Pin maritime.

Surface tendant à diminuer sur un espace, mais se reconstituant plus loin.

Évolution dans l'espace.

Sensibilité du Chêne tauzin à l'oïdium.

Potentialités intrinsèques de production

Potentialités moyennes à très moyennes, les surfaces concernées sont, de plus, faibles.

Chêne sessile ou pédonculé si on laisse évoluer l'habitat, productivité et qualité moyenne.

Mise en valeur par les résineux : pineraie de Pin maritime.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Sensibilité à l'oïdium.

Fugacité dans le temps.

Faiblesse des surfaces concernées.

Recommandations générales

Plus que l'habitat en lui-même, c'est la présence de l'espèce *Quercus pyrenaica* qui est intéressante.

Le caractère pionnier, héliophile du Chêne tauzin pose le problème important de la conservation d'une espèce pionnière à travers une dynamique de peuplements.

De plus, le plus souvent, on trouvera le Chêne tauzin en périphérie des peuplements forestiers constitués (pineraies à Pin maritime en majorité).

La conservation du Chêne tauzin se fera ainsi essentiellement au niveau des lisières où il subsiste toujours.

Le fait de maintenir ou de favoriser le développement des lisières et ourlets préforestiers est donc primordial.

Lors des exploitations de peuplements de Pin maritime notamment, on veillera ainsi à ne pas remettre en cause les lisières à Chêne tauzin.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

À rechercher.

Bibliographie

LAPRAZ G., 1963.

TIMBAL J., 1985.

Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6430

CODE CORINE 37.7 & 37.8

Extrait du *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne*

Version EUR 15-1999

PAL.CLASS.: 37.7 et 37.8

1) 37.7 - Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts relevant des *Glechometalia hederaceae* et des *Convolvuletalia sepium* (*Senecion fluviatilis*, *Aegopodion podagrariae*, *Convolvulion sepium*, *Filipendulion*).

37.8 - Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo-Adenostyletea*.

2) Végétales :
37.7 - *Glechoma hederacea*, *Epilobium hirsutum*, *Senecio fluviatilis*, *Filipendula ulmaria*, *Angelica archangelica*, *Petasites hybridus*, *Cirsium oleraceum*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Aegopodium podagraria*, *Alliaria petiolata*, *Geranium robertianum*, *Silene dioica*, *Lamium album*, *Lysimachia punctata*, *Lythrum salicaria* ;
37.8 - *Aconitum lycoctonum* (*A. vulparia*), *A. napellus*, *Geranium sylvaticum*, *Trollius europaeus*, *Adenostyles alliariae*, *Peucedanum ostruthium*, *Cicerbita alpina*, *Digitalis grandiflora*, *Calamagrostis arundinacea*.

3) Correspondances :

Classification du Royaume-Uni : « U17 - *Luzula sylvatica-Geum rivale* tall herb community ».

Classification allemande : « 390101 krautiger Ufersaum an besonnten Gewässern », « 39050101 feuchter Staudensaum der planaren bis submontanen Stufe », « 390102 krautiger Ufersaum an beschatteten Gewässern (z.B. mit *Cardamine amara*, Bitters Schaumkraut) », « 35020203 nährstoffreiche, Feucht- bzw. Naßgrünlandbrache der planaren bis submontanen Stufe », « 35020303 nährstoffreiche, Feucht- bzw. Naßgrünlandbrache der planaren bis hochmontanen Stufe », « 39050201 montane bis hochmontane Hochstaudenflur », « 39050202 montane bis hochmontane Hochgrasflur (*Calamagrostion arundinaceae*) », « 6701 subalpine bzw. alpine Hochstaudenflur (Alpen) ».

Classification nordique : « 126 Högörtängsvegetation ».

4) On peut rencontrer des communautés similaires à celles du 37.8, faiblement développées à plus basse altitude, le long des cours d'eaux ou en bordure des forêts (par exemple en Belgique, en Wallonie). Les communautés de bordure nitrophiles ne comprenant que des espèces banales dans la région considérée ne sont pas prioritaires. Ces mégaphorbiaies peuvent se développer aussi dans des prairies humides en friche, c'est-à-dire qui ne sont plus fauchées. Celles-ci et les peuplements de néophytes avec topinambour, *Impatiens glandulifera*, ne sont pas inclus.

5) Dahl, E. (1987). Alpine-subalpine plant communities of South Scandinavia. *Phytocoenologia* 15 : 455-484.

Larsson, A. (1976). Den sydsvenska fuktängen. *Vegetation, dynamic och skötsel*. Medd. Avd. Ekol. Bot. Lund 31.

Caractères généraux

Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.

Compte tenu de la diversité des types de communautés, l'habitat a été divisé en trois ensembles de végétations (relevant de trois classes phytosociologiques distinctes) qui seront présentés au travers de trois fiches « sous-génériques » : les mégaphorbiaies riveraines (se développant du littoral à l'étage montagnard), les lisières forestières nitrophiles et les mégaphorbiaies d'altitude (de l'étage montagnard à l'étage alpin).

Déclinaison en habitats élémentaires

Les **12** habitats déclinés sont récapitulés ci-après, les critères de déclinaisons sont précisés dans les fiches « sous-génériques ».

A. Mégaphorbiaies riveraines :
- **Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes**
- **Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes**
- **Mégaphorbiaies à Pétasite hybride**
- **Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**
- **Mégaphorbiaies oligohalines**

B. Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygrophiles :
- **Végétations des lisières forestières nitrophiles hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles**
- **Végétations des lisières forestières nitrophiles hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles**

Annexe 4. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE PRESENTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

ZNIEFF de type1 720020081 Vignes de Courousca (commune de Lannes)

PN

Voir sur le site internet de l'INPN le descriptif détaillé de chacune des ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 n°730030386 Bois de chênes- lièges des environs de Montréal

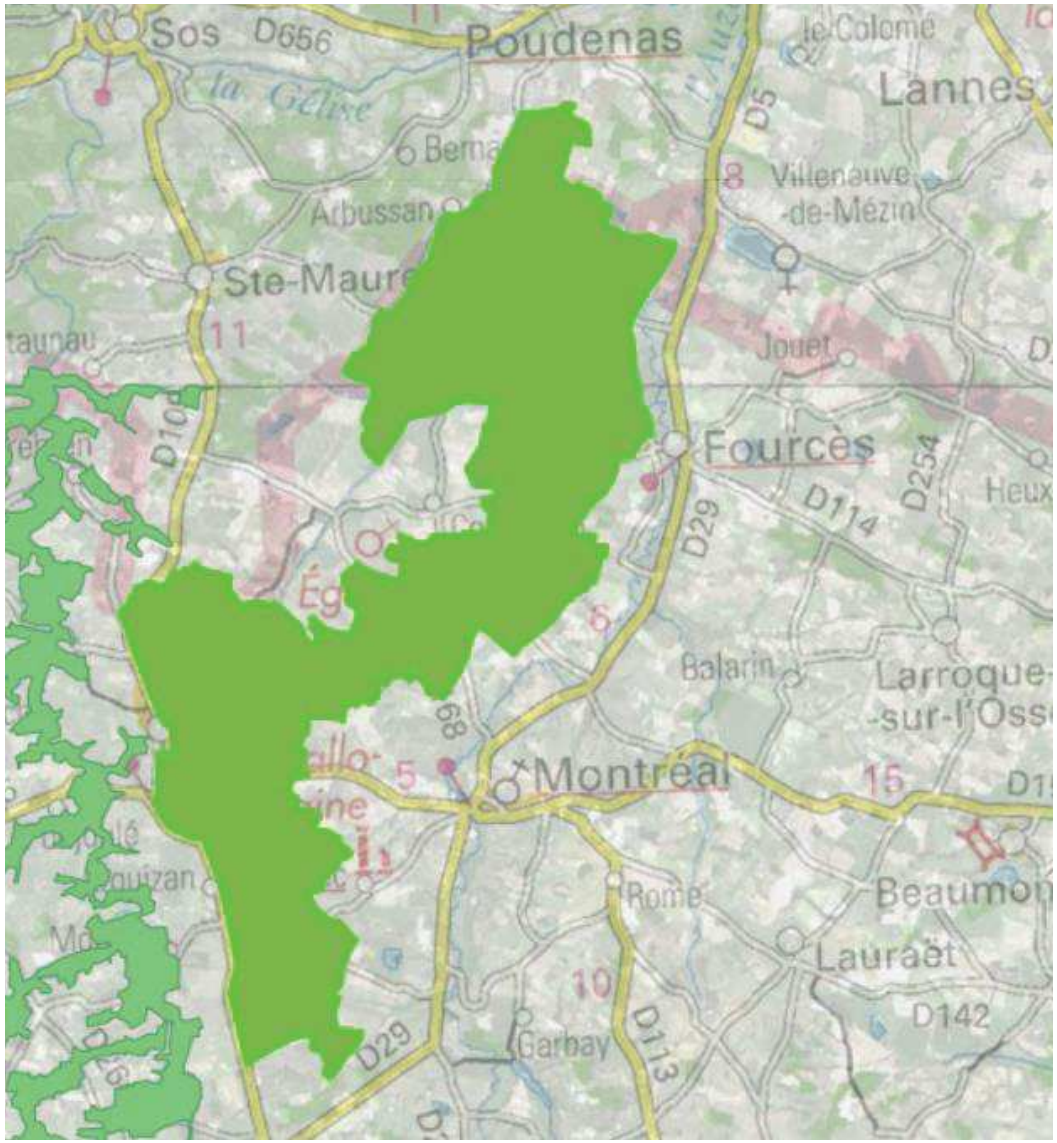

ZNIEFF de type 2 n° 730030490 L'IZAUTE et milieux annexes

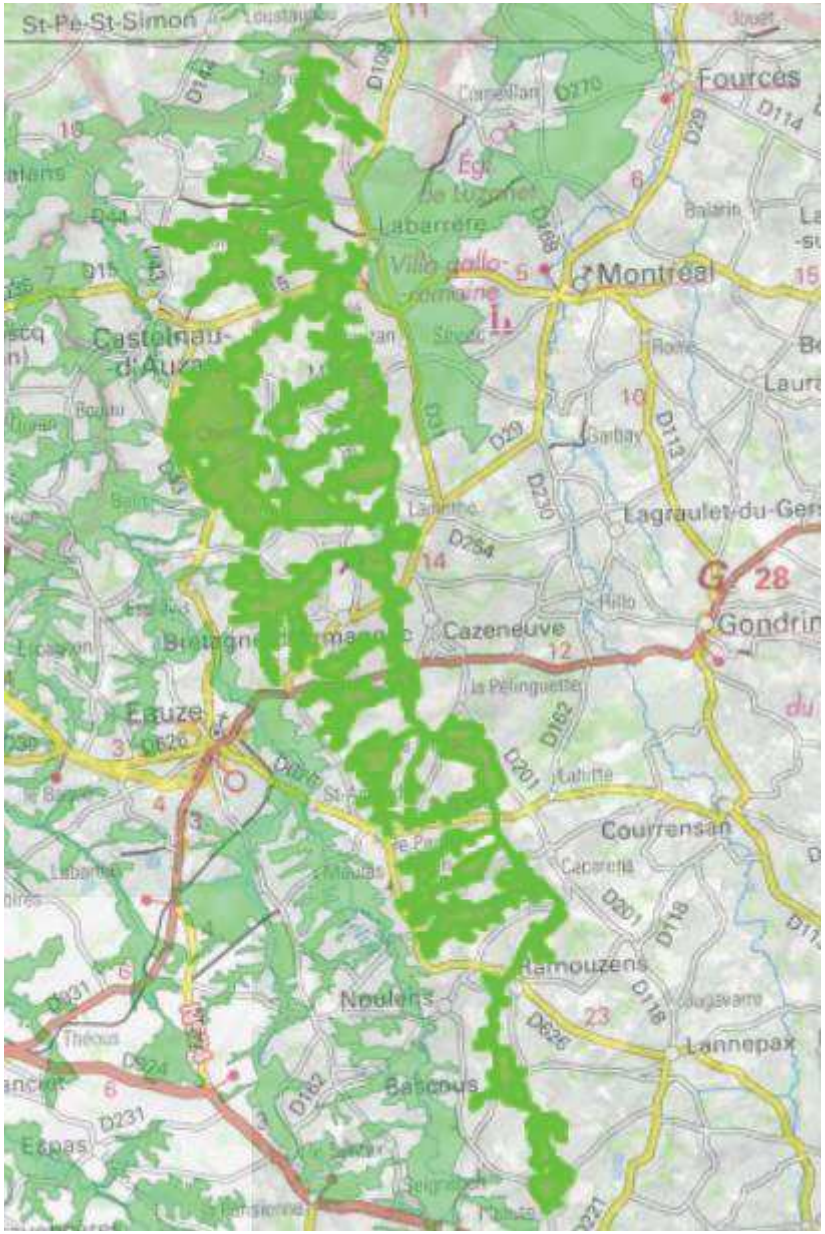

Source : INPN

ZNIEFF de type 2 n° 730010668 Gélise et milieux annexes

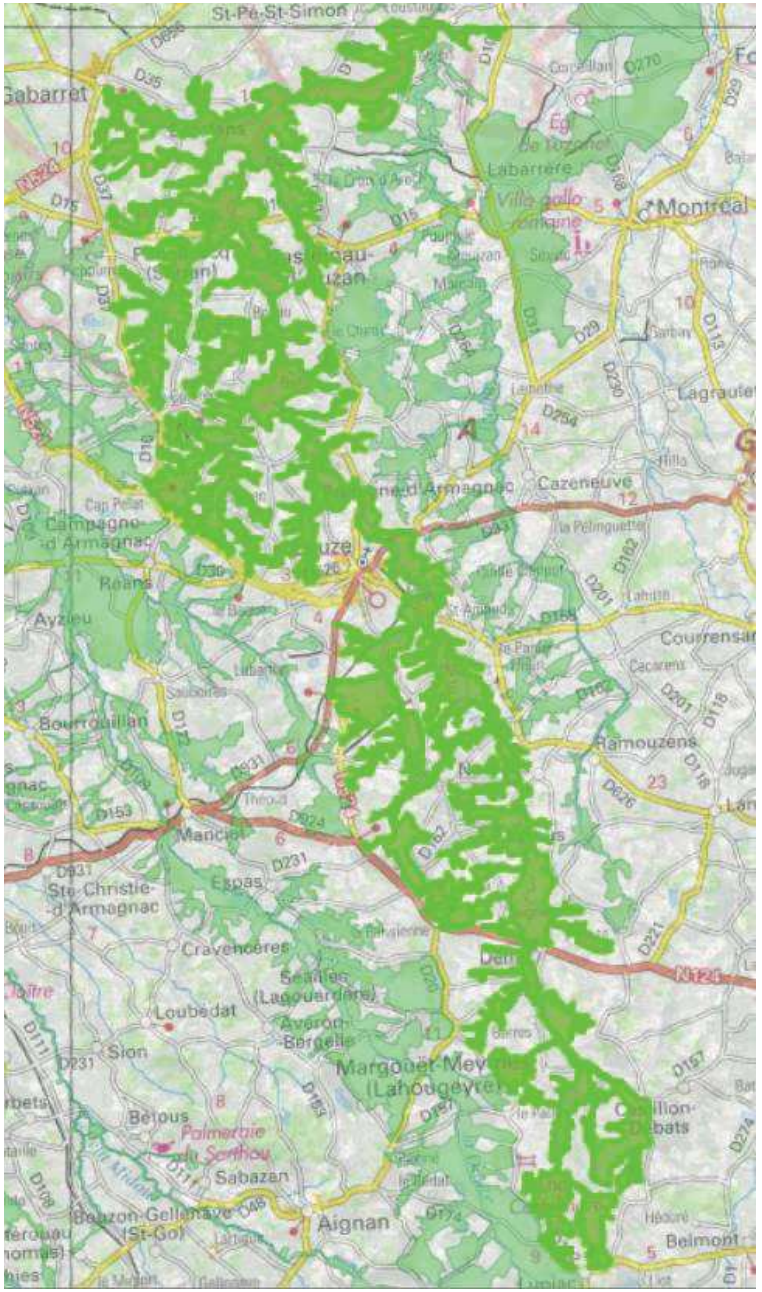

Annexe 5. INTERETS DE LA HAIE

Utilités pour l'homme

Le produit de la taille peut servir de bois de chauffage (fagots de petits bois).
Fruits et baies à l'automne.
Plantes médecinales.

Intérêts paysagers

Protection visuelle (mitoyenneté, route).
Elément de valeur du paysage (esthétique, couleur) rompt la monotonie des plaines agricoles.

Intérêts écologiques

Rôle coupe vent.
Lutte contre l'érosion des parcelles agricoles.
Régulation hydraulique : captage des eaux de pluies au niveau racinaire permettant de capter l'eau et la diriger vers les nappes phréatiques.
Biodiversité : diversité des essences végétales et des espèces animales s'y installant.
Corridor écologique : sert d'axe de déplacement pour beaucoup d'espèces.
Zone d'abri (repos, nidification).
Lutte contre les ravageurs : en servant d'axe de déplacement ou de conduction pour des espèces auxiliaires ou utiles, les haies permettent une régulation naturelle des ravageurs des cultures.

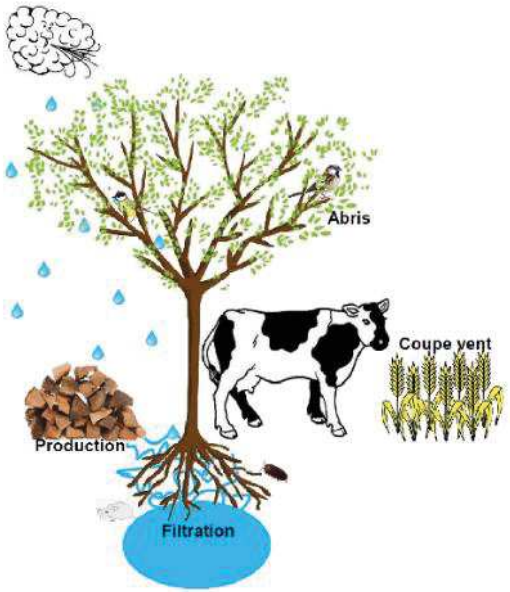

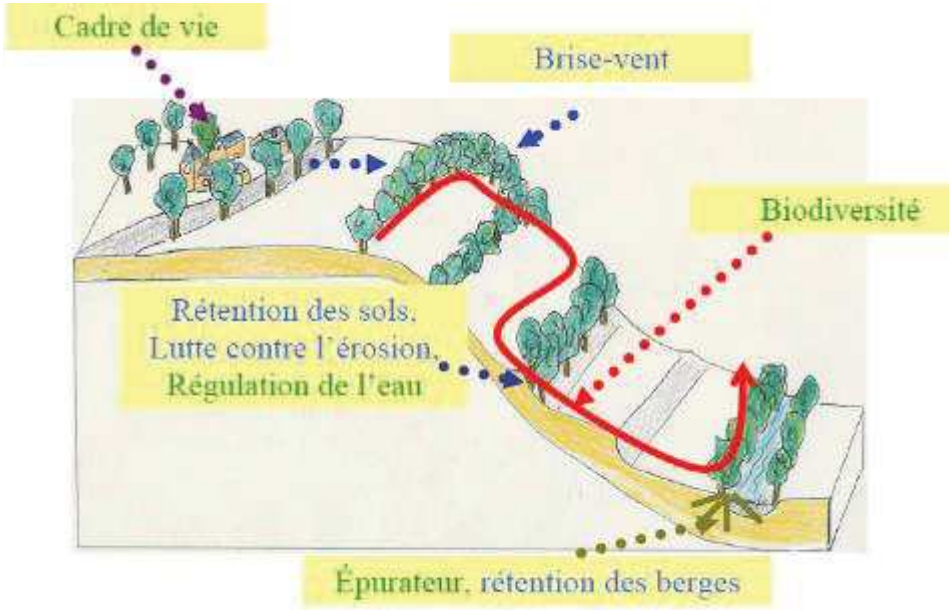

En vert, rôles agricoles ; en bleu, rôles environnementaux.

Annexe 6. INVENTAIRE DES ESPECES RENCONTREES SUR LE TERRITOIRE DU MEZINAIS

Commune : **Mézin** **Observation (s)** Données recueillies sur l'ensemble de la commune

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*
Merle noir	*Turdus merula*
Corneille noire	*Corvus corone*
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*
Sitelle Torchepot	*Sitta europaea*
Pic Epeiche	*Dendrocopos major*
Pie Bavarde	*Pica pica*
geai des chênes	*Garrulus glandarius*
mésange charbonnière	*Parus major*
héron cendré	*Ardea cinerea*
Faucon Crécerelle	*Falco Tinnunculus*
Buse variable	*buteo buteo*
pinson des arbres	*Fringilla coelebs*
Alouette des champs	*alauda arvensis*
Pic vert	*Picus viridis*
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
Ecureuil	*Sciurus vulgaris*	Mammifères
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Mammifères
salamandre tachetée	*Salamandra salamandra terrestris*	Amphibiens

Commune : **Saint-Pé-Saint-Simon** **Lieu dit :** Eglise St Simon

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*
fauvette grisette	*Sylvia communis*
Pic vert	*Picus viridis*
Coucou gris	*Cuculus canorus*
Merle noir	*Turdus merula*
traquet pâtre	*Saxicola torquata*
Bruand Proyer	*Emberiza calandra*
Faucon Crécerelle	*Falco Tinnunculus*
pinson des arbres	*Fringilla coelebs*
Pic Epeiche	*Dendrocopos major*
Buse Variable	*Buteo buteo*
Chardonneret élegant	*Carduelis carduelis*
mésange charbonnière	*Parus major*
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*
Pigeon biset	*Columba livia*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
belette	*Mustela nivalis*	Mammifères
Lézard des murailles	*podarcis murallis*	Reptiles
Lézard vert	*lacerta bilineata*	Reptiles
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	Reptiles

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
chêne pédonculé	*Quercus robur*
peuplier blanc	*Populus alba*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
prunelier commun	*Prunus spinosa*
noisetier	*Corylus avellana*
ajonc d'europe	*Ulex europaeus*
campanule agloméré	*Campanula glomerata*
Menthe des champs	*Mentha arvensis*
renoncule bouton d'or	*Ranunculus auricomus*
lychnis fleur de coucou	*Silene flos-cuculi*
marguerite	*Leucanthemum vulgare*
trèfle sp	*trifolium sp*
prêle des champs	*Crataegus monogyna*
pissenlit dent de lion	*Equisetum arvense*
stellaire holostée	*Stellaria holostea*
Orchidée à odeur de bouc	*Himantoglossum hircinum*
Véronique des champs	*Veronica arvensis*
dame de onze heure	*Ornithogalum umbellatum*

Commune : **Sos-Gueyze-Meylan** **Lieu dit :** Maisonet

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Fauvette tête noire	*Sylvia atricapilla*
mésange charbonnière	*Parus major*
pinson des arbres	*Fringilla coelebs*
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
Lézard des murailles	*podarcis murallis*	Reptiles
cuivré commun	*Lycaena phlaeas*	Insectes
calopterix élégant	*Calopteryx splendens*	Insectes

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
lamier galéobdolon	*Lamium galeobdolon*
populage des marais	*Caltha palustris*
carex sp	*Carex sp*
jonc glauque	*Juncus inflexus*
lathrée clandestine	*Lathraea clandestina*
euphorbe sp	*euphorbia sp*
aubépine monogyne	*Crataegus monogyna*
charme	*Carpinus betulus*

Commune : **Poudenas** **Lieu dit :** Hillon sud : Prairie, étang et forêt

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Pouillot de bonelli	*Phylloscopus bonelli*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
grenouille verte	*Rana klepton esculent*	Amphibiens

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
charme	*Carpinus betulus*
roseau commun	*Phragmites australis*
Gaillet sp	*gallium sp*
Salicaire	*Lythrum salicaria*

Commune : **Poudenas** **Lieu dit :** Tunis – Forêt de Feuillus

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Coucou gris	*Cuculus canorus*
Fauvette tête noire	*Sylvia atricapilla*
geai des chênes	*Garrulus glandarius*
Merle noir	*Turdus merula*
mésange charbonnière	*Parus major*
Pic vert	*Picus viridis*
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*
Pic epeiche	*Dendrocops major*
Grimpereau des bois	*Certhia familiaris*
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Mammifères
Ecureuil	*Sciurus vulgaris*	Mammifères
sanglier	*Sus scrofa*	Mammifères

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
chêne pédonculé	*Corylus avellana*
alisier torminal	*Sorbus torminalis*
Chataignier	*Castanea sativa*
Robinier faux accacia	*Robinia pseudoacacia*
fougère aigle	*Pteridium aquilinum*
aubépine monogyne	*Crataegus monogyna*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
Gaillet sp	*Gallium sp*
cornouiller sanguin	*Cornus sanguinum*
géranium herbe à robert	*Geranium robertianum*

Commune : **Poudenas** **Lieu dit :** Larribère – Parcelle agricole zone d'habitation potentielle (0,9 ha)

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Fauvette tête noire	*Sylvia atricapilla*
Merle noir	*Turdus merula*
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*
Grive musicienne	*Turdus philomelos*
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
érable champêtre	*Acer campestre*
cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
noyer commun	*Juglans regia*
Gaillet sp	*gallium sp*
prêle des champs	*Equisetum arvense*

Commune : **Poudenas** **Lieu dit :** La gravette – Forêt feuillus et prairie (présence d'un point d'eau à proximité)

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Alouette des champs	*alauda arvensis*
Buse variable	*buteo buteo*
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*
cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*
Corneille noire	*Corvus corone*
Coucou gris	*Cuculus canorus*
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*
Fauvette tête noire	*Sylvia atricapilla*
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*
Huppe faciée	*Upupa epops*
loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*
Pic vert	*Picus viridis*
Pie Bavarde	*Pica pica*
pinson des arbres	*Fringilla coelebs*
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*
traquet pâtre	*Saxicola torquata*
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*
verdier d'Europe	*Carduelis chloris*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
vulcain	*Vanessa atalanta*	Insectes

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
érable champêtre	*Acer campestre*
cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
noyer commun	*Juglans regia*
Gaillet sp	*gallium sp*
prêle des champs	*Equisetum arvense*

Commune : **Lannes** **Lieu dit :** Broustet – Bois Feuillus + prairie

Avifaune

Nom commun	Nom latin
Pouillot de bonelli	*Phylloscopus bonelli*
mésange charbonnière	*Parus major*
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*
Pic épeiche	*Dendrocops major*
Merle noir	*Turdus merula*
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*
loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
Lézard des murailles	*podarcis murallis*	Reptiles
zygène de la filipendule	*Zygaena filipendulae*	Insectes

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
chêne pédonculé	*Quercus robur*
chêne d'amérique	*Quercus rubra*
alisier torminal	*Sorbus torminalis*
fougère aigle	*Pteridium aquilinum*
prunelier commun	*Prunus spinosa*
garance voyageuse	*Rubia peregrina*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
aubépine monogyne	*Crataegus monogyna*
marguerite	*Leucanthemum vulgare*
Orchidée pyramidal	*Anacamptis pyramidalis*
sénécon jacobée	*Jacobaea vulgaris*
trèfle sp	*trifolium sp*
carotte sauvage	*Daucus carota*
plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*

Commune : Réaup Lisse

Lieu dit : la Bergerie

Avifaune

Nom commun	
Nom commun Coucou gris	**Nom latin**
Pouillot véloce	*Cuculus canorus*
Rougegorge familier	*Phylloscopus collybita*
Grive musicienne	*Erithacus rubecula*
Sitelle Torchepot	*Turdus philomelos*
Mésange bleue	*Sitta europaea*
Troglodyte mignon	*Cyanistes caeruleus*
geai des chênes	*Troglodytes troglodytes*
	Garrulus glandarius

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
Pin maritime	*Pinus pinaster*
chêne d'amérique	*Quercus rubra*
chêne vert	*Quercus ilex*
chataignier	*Castanea sativa*
fougère aigle	*Pteridium aquilinum*
genêt à balai	*Cytisus scoparius*
plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
euphorbe sp	*euphorbia sp*
gaillet commun	*Galium mollugo*
orobanche	*orobanche sp*
géranium herbe à robert	*Geranium robertianum*
silène enflée	*Silene vulgaris*

Commune : Réaup Lisse

Lieu dit : Sabaté

Avifaune

Nom commun	
Fauvette tête noire	**Nom latin**
Troglodyte mignon	*Sylvia atricapilla*
Coucou gris	*Troglodytes troglodytes*
Mésange bleue	*Cuculus canorus*
mésange charbonnière	*Cyanistes caeruleus*
Merle noir	*Parus major*
Grimpereau des bois	*Turdus merula*
Roitelet Triple-bandeau	*Certhia familiaris*
Pouillot de Bonelli	*Regulus ignicapilla*
geai des chênes	*Phylloscopus bonelli*
buse variable	*Garrulus glandarius*
Grive musicienne	*Buteo buteo*
loriot d'Europe	*Turdus philomelos*
Pouillot véloce	*Oriolus oriolus*

Autres Groupes biologiques

Nom commun	Nom latin	Groupe
Lézard des murailles	*podarcis murallis*	Reptiles
Lézard vert	*lacerta bilineata*	Reptiles
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	Reptiles
Agrion orangé	*Platycnemis acutipennis*	Insectes
Myrtil	*Maniola jurtina*	Insectes

Relevé Floristique

Nom commun	Nom latin
chêne pédonculé	*Quercus robur*
Robinier faux accacia	*Robinia pseudoacacia*
ronce commune	*Rubus fruticosus*
fougère aigle	*Pteridium aquilinum*
houx commun	*Ilex aquifolium*

Annexe 7. ZONES ARCHEOLOGIQUES

MINISTERE DE LA CULTURE

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Service régional de l'archéologie
54, rue Magendie
33074 BORDEAUX Cedex

Téléphone 05 57 95 02 36
Télécopie 05 57 95 01 25

Bordeaux, le 23 février 2010

Objet :

PLU / Porter à connaissance de REAUP-LISSE

Liste des zones sensibles :

- 1 - Montesquieu : maison forte, Bas Moyen Age-époque moderne.
- 2 - Cieuse : bâtiment, Gallo-romain, église, cimetière, Haut Moyen Age.
- 3 - Château de Conques : édifice fortifié, Moyen Age.
- 4 - Lamothe : motte castrale, Moyen Age.
- 5 - Beaulieu : église et cimetière, Moyen Age.
- 6 - Las Naou Peyros : cromlech, Néolithique.
- 7 - Sainte-Catherine : prieuré de chartreux, Moyen Age.
- 8 - Lisse : église et cimetière, Moyen Age.
- 9 - Saint-Julien : église et cimetière, Moyen Age-époque moderne.
- 10 - Ruisseau de Lascaves : occupation, Préhistoire ; église et cimetière, maison forte,Moyen Age.
- 11 - Couston : habitat, Gallo-romain ; église et cimetière, Moyen Age.
- 12 - Campot, Hougaillard : fours de potiers, Moyen Age -Epoque moderne.
- 13 - Lisse : château, Moyen Age ; verrerie, époque moderne.
- 14 - Saint-Lary : église et cimetière, Moyen-Age.

PLU / Porter à connaissance de SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC

Liste des zones sensibles :

1 - Bernailles : église et cimetière, Moyen-Age.
2 - Peyriac : église et cimetière, Moyen-Age.
3 - Gajo : chapelle, motte, château, Moyen-Age.
4 - Bordes : occupation, Néolithique.
5 - Louspeyrous : église et cimetière, motte castrale, maison forte, Moyen-Age.
6 - Bisebarre : enceinte, cimetière, Moyen-Age.
7 - Couzian : église et cimetière, Moyen-Age.
8 - Pyeré : occupation, Paléolithique - Néolithique.
9 - La Résinière : culée de pont, Moyen-Age.
10 - Buou : cimetière, moyen-Age.
11 - Jean Blanc : occupation, Gallo-Romain.
12 - pouymajou : occupation, Gallo-Romain.

PLU / Porter à connaissance de LANNES

Liste des zones sensibles :

- 1 - Auzac : maison forte, Bas Moyen Age.
- 2 - Villeneuve-de-Mézin : bourg castral fortifié, église, Moyen Age.
- 3 - La Grangerie : prieuré de Prémontrés, Moyen Age.
- 4 - Enferrus : maison forte, Moyen Age.
- 5 - Prairies de l'Osse : motte castrale, Moyen Age.
- 6 - La Grangette : tumulus, Protohistoire.
- 7 - Petit Molé : église et cimetière, Moyen Age.
- 8 - Saint-Jean : église et cimetière, Moyen Age.
- 9 - Trinquétéou : cimetière, Moyen Age.
- 10 - Tourounet : tumulus, Protohistoire.
- 11 - Lassalle : motte castrale, château, Moyen Age.
- 12 - Saint-Aumély : église et cimetière, Moyen Age.
- 13 - Le Bourg : église et cimetière, habitat, Moyen Age.
- 14 - Parron : occupation, Gallo-romain ; château, Moyen Age.
- 15 - Joangelle : église et cimetière, Moyen Age.
- 16 - Le Grand Molé, Cazaux : habitat, Gallo-romain ; église et cimetière, Moyen Age.
- 17 - Courousca : occupation, Age du Bronze - Gallo-romain.
- 18 - Fousserie : église et cimetière, château (?), Moyen Age.

PLU / Porter à connaissance de MEZIN

Liste des zones sensibles :

- 1 - Le Bourg : prieuré, bourg fortifié, habitat, Moyen Age.
- 2 - Lassalle : maison forte, Moyen Age classique.
- 3 - Lauron : église et cimetière, Moyen Age.
- 4 - Niné : villa, Gallo-romain.
- 5 - Thens : église et cimetière, Bas Moyen Age.
- 6 - Baradieu : occupation, Moyen Age.
- 7 - Carboste : maison forte, Moyen Age - époque moderne.
- 8 - Sabla : occupation, Gallo-romain.
- 9 - Mazéret : église et cimetière, Moyen Age.
- 10 - La Tuque : occupation, Gallo-romain.
- 11 - Pailloles : occupation, Gallo-romain, chapiteau, Haut Moyen Age.
- 12 - Saint-Simon : église et cimetière, Moyen Age.
- 13 - Machotte : occupation, Gallo-romain, église et cimetière, Moyen Age.
- 14 - Calès, Trignan : sanctuaire et occupation, Gallo-romain, château, église et cimetière, Moyen Age.

PLU / Porter à connaissance de SAINT-PE-SAINT-SIMON

Liste des zones sensibles :

1 - Saint-Pé : église et cimetière, Moyen-Age.
2 - Saint-Simon : église et cimetière, Moyen-Age.
3 - Saint-Simon : château, Moyen-Age - Epoque moderne.
4 - Le Bernet : église et cimetière, Moyen-Age.
5 - Boulogne : bastide, Moyen-Age.
6 - Guignard: église et cimetière, Moyen-Age.
7 - Calonge, La Houn : nécropole, Protohistoire.
8 - Saint-Michel : église et cimetière, Moyen-Age.
9 - Le Groun : occupation, Moyen-Age.
10 - Le Peyré : occupation, Moyen-Age.
11 - Le Pont Neuf : occupation, Moyen-Age.
12 - Le Pin : église et cimetière, Moyen-Age.
13 - La Plate : atelier de taille, Préhistoire.

Source : Porter à connaissance

Annexe 8. ANALYSES DE LA QUALITE DE L'EAU

L'état de la Gélise à Sos-Gueyze-Meylan pour l'année 2012 :

ECOLOGIE — Moyen

Physico-chimie — Moyen

		Valeurs retenues *	Evolutions Voir toutes les courbes
Oxygène	Moyen		
Carbone Organique (COD)	Moyen	7,3 mg/l	Voir l'évolution
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) (DBO5)	Très bon	2 mg O2/l	Voir l'évolution
Oxygène dissous (O2 Dissous)	Très bon	8,6 mg O2/l	Voir l'évolution
Taux de saturation en oxygène (Taux saturation O2)	Très bon	95 %	Voir l'évolution
Nutriments	Bon		
Ammonium (NH4+)	Très bon	0,05 mg/l	Voir l'évolution
Nitrites (NO2)	Très bon	0,08 mg/l	Voir l'évolution
Nitrates (NO3-)	Bon	21 mg/l	Voir l'évolution
Phosphore total (Ptot)	Bon	0,07 mg/l	Voir l'évolution
Orthophosphates (PO4(3-))	Bon	0,14 mg/l	Voir l'évolution
Acidification	Bon		
Potentiel min en Hydrogène (pH) (pH min)	Très bon	7,9 U pH	Voir l'évolution
Potentiel max en Hydrogène (pH) (pH max)	Bon	8,3 U pH	Voir l'évolution
Température de l'Eau (T°C)	Très bon	19,1 °C	Voir l'évolution

Elément qualité retenu pour calculer l'état : Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non classé
Elément qualité non retenu pour calculer l'état : Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non classé

Source : SIE Adour Garonne

L'état de l'Osse à Laslanne (Nérac) pour l'année 2012 :

ECOLOGIE	Moyen		
Physico-chimie	Médiocre		
		Valeurs retenues *	**Evolutions** Voir toutes les courbes
Oxygène	Moyen		
Carbone Organique (COD)	Moyen	8,7 mg/l	Voir l'évolution
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) (DBO5)	Moyen	10 mg O2/l	Voir l'évolution
Oxygène dissous (O2 Dissous)	Très bon	8,7 mg O2/l	Voir l'évolution
Taux de saturation en oxygène (Taux saturation O2)	Très bon	91 %	Voir l'évolution
Nutriments	Médiocre		
Ammonium (NH4+)	Moyen	1,4 mg/l	Voir l'évolution
Nitrites (NO2-)	Médiocre	0,75 mg/l	Voir l'évolution
Nitrates (NO3-)	Bon	34 mg/l	Voir l'évolution
Phosphore total (Ptot)	Médiocre	0,67 mg/l	Voir l'évolution
Orthophosphates (PO4(3-))	Moyen	0,84 mg/l	Voir l'évolution
Acidification	Bon		
Potentiel min en Hydrogène (pH) (pH min)	Très bon	7,9 U pH	Voir l'évolution
Potentiel max en Hydrogène (pH) (pH max)	Bon	8,3 U pH	Voir l'évolution
Température de l'Eau (T°C)	Moyen	21,6 °C	Voir l'évolution

Elément qualité retenu pour calculer l'état : Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non classé
Elément qualité non retenu pour calculer l'état : Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non classé

Annexe 9. LES ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLES SUR LE MEZINAIS

Mézin

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/1989	30/09/1990	28/03/1991	17/04/1991
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1990	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997
Inondations et coulées de boue	30/06/1992	30/06/1992	19/03/1993	28/03/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	30/06/1998	23/02/1999	10/03/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2008	31/03/2008	17/04/2009	22/04/2009
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012

Lannes :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Inondations et coulées de boue	30/06/1992	30/06/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	01/06/1993	01/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	20/02/2013	24/02/2013

Poudenas :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	29/07/2003	02/08/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

Réaup-Lisse :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/08/1991	25/01/1993	07/02/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/09/1991	31/08/1998	16/04/1999	02/05/1999
Inondations et coulées de boue	30/06/1992	30/06/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	14/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	10/05/2000	10/05/2000	30/11/2000	17/12/2000
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	26/06/2003	27/06/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012

Sainte-Maure-de-Peyriac :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1990	30/09/1990	06/07/2001	18/07/2001
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	26/06/2003	27/06/2003
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

Saint-Pé-Saint-Simon :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	26/06/2003	27/06/2003
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Sos-Gueyze-Meylan :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/12/1995	01/10/1996	17/10/1996
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	08/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	27/07/2007	01/08/2007
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	10/01/2013	13/01/2013

Source : Site Internet de la DREAL Aquitaine

Annexe 10. EXTRAITS DU DIAGNOSTIC DE LA CHARTE PAYSAGERE DU PAYS D'ALBRET

grandes unités paysagères

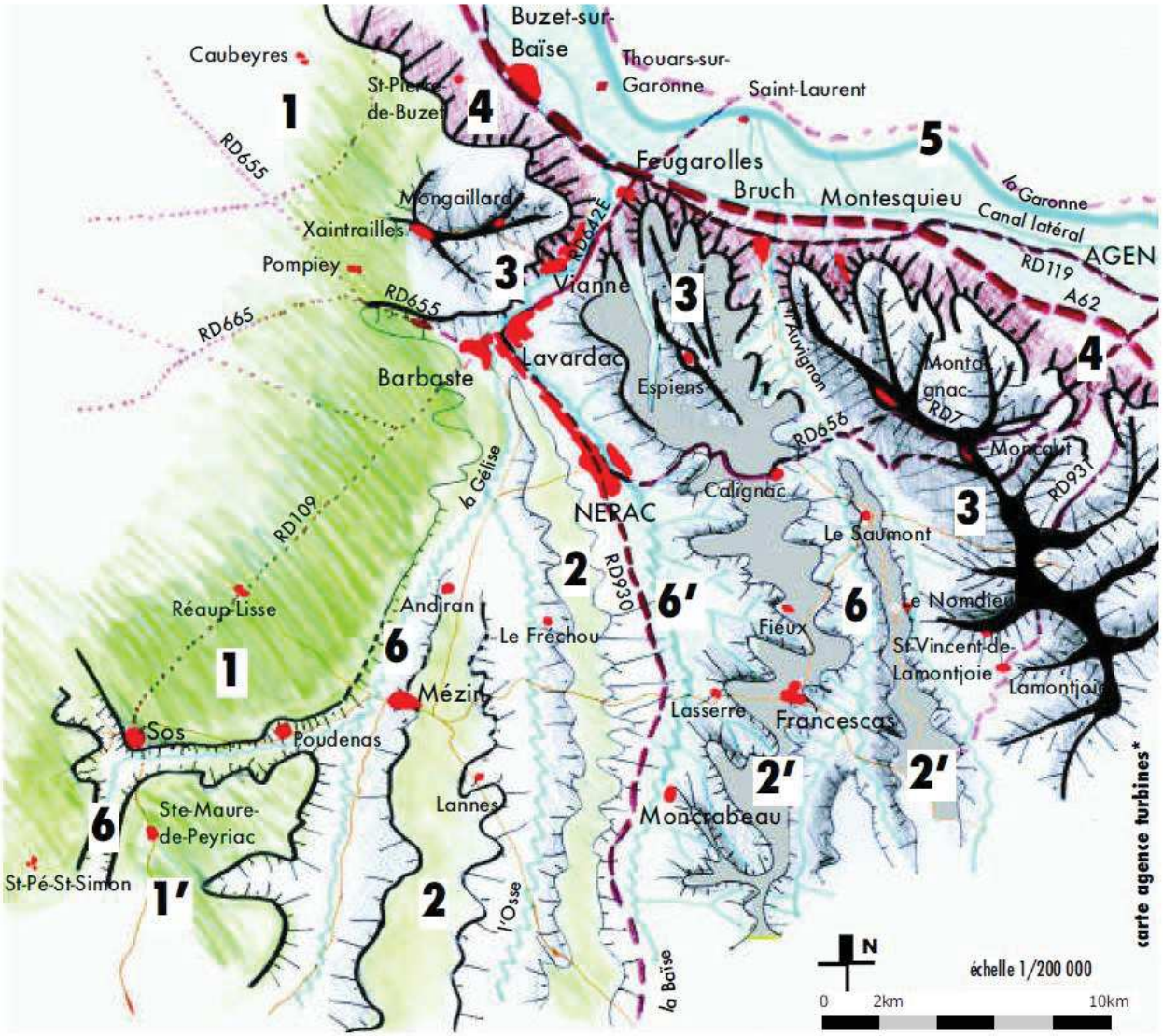

A l'échelle du Pays d'Albret, le croisement des éléments constitutifs du territoire (relief, végétation, pôles bâtis et infrastructures...) et du regard porté sur ces espaces (ponctuel, technique, lié aux usagers de la route, aux riverains ou non...), permet de dégager 6 grands ensembles:

1 & 1'- entités liées à la forêt des Landes couvrant une grande partie est du Pays, avec des variations liées au couvert végétal (souvent dense en n°1, moins en n°1'), au relief...

2 & 2'- reliefs ou plateaux assez dégagés montrant un relief doux (2) ou plus haché (2') côté sud du Pays.

3- reliefs et points hauts bien dégagés au nord du Pays, avec des lignes de crêtes lisibles (position dominante au-dessus des vallées, végétation morcelée...).

4- flanc nord boisé et très marqué formant une limite nette (même si le relief est très entaillé) entre "l'intérieur" du Pays et la plaine de Garonne.

5- plaine de la Garonne très lisible et ouverte, avec le Canal latéral à la Garonne.

6 & 6'- vallées aux limites bien marquées en raison du relief plus ou moins accentué les bordant (assez fort pour le 6, moins pour le 6').

charte paysagère et urbaine du Pays d'Albret-Porte de Gascogne
diagnostic janvier/février 2010

61

perceptions et paysages

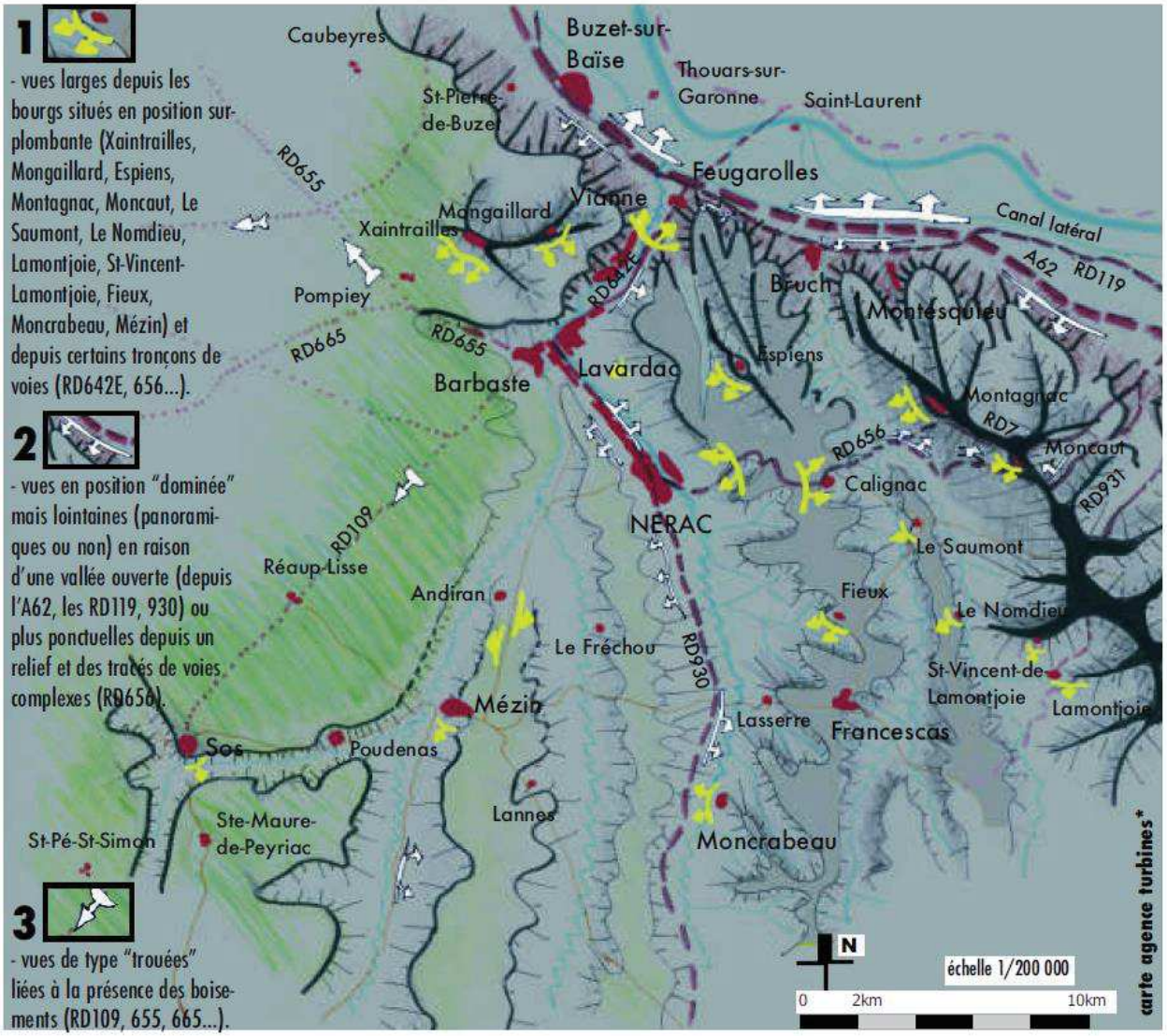

La lecture des paysages se construit à la fois par une analyse cartographique (relativement technique), par les représentations qui en sont faites (dans les cartes postales, les guides ou dépliants touristiques: voir pages précédentes), mais également directement sur le site. Elle est donc fortement subjective.

Sur le site lui-même, la perception du paysage est ainsi très différente selon les types de points de vue humains (riverain, habitant, exploitant agricole, touriste...) et selon la situation physique du point de vue (depuis une route passante, un chemin rural, depuis un point haut ou un fond de vallée, depuis son propre logement...).

Sur le Pays d'Albret, plusieurs cas de figure sont présents et dépendent essentiellement du relief, du couvert végétal et de la situation des routes à partir desquelles les paysages sont regardés:

1- les vues surplombantes depuis un point haut du relief (bourgs ou voies) qui permettent une vue lointaine et panoramique.

2- les vues depuis une vallée, frontales ou panoramiques depuis une voie.

3- les vues frontales avec des angles de vue très restreints depuis certains axes.

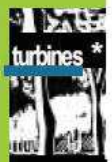

: villes et villages de plaine
: villes et villages de terrasse
: villes et villages de bas de pentes
: villages de haut de pentes
: villages de buttes (pechs)
: villages de clairière (airials)
grandes zones urbaines

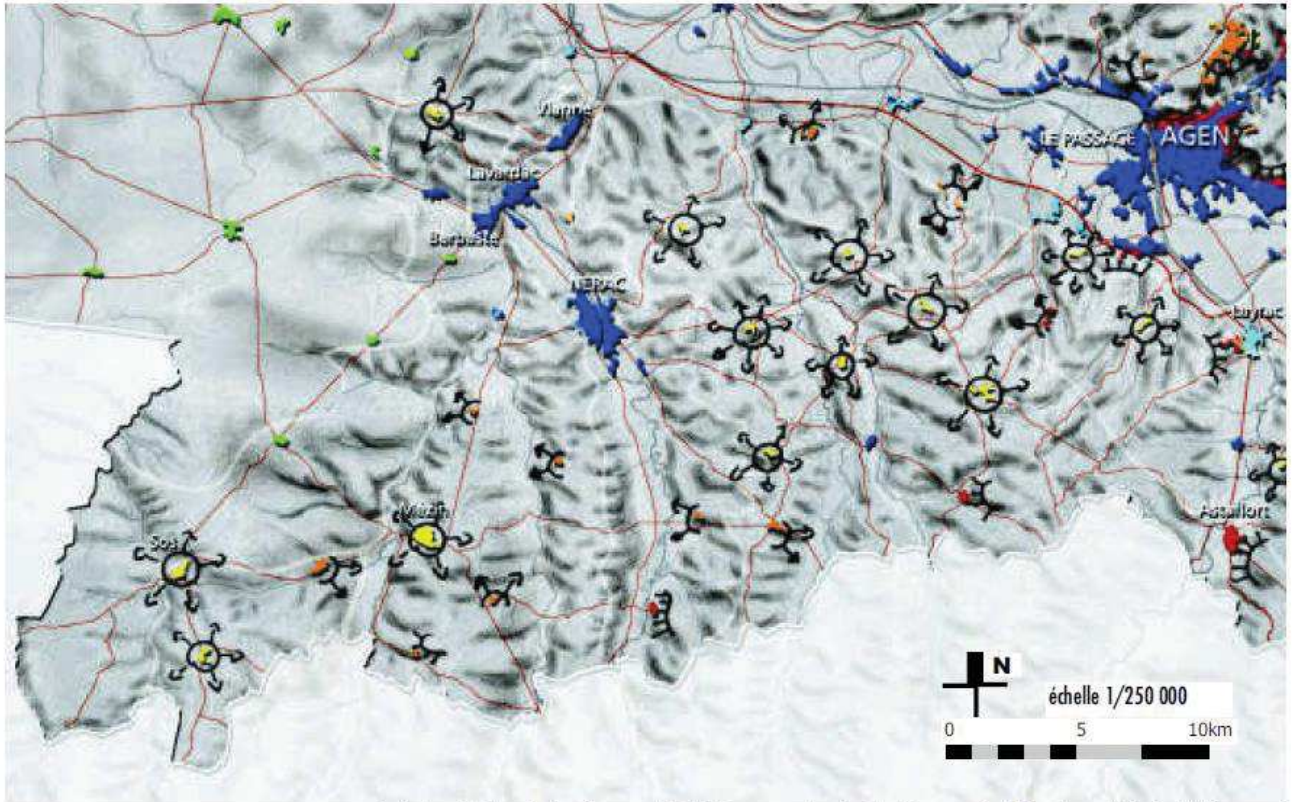

carte de typologie urbaine (source: Guide Paysage et urbanisation pour le département du Lot-et-Garonne, Agence Folléa-Gautier)

village de butte (pech), ici Fieux

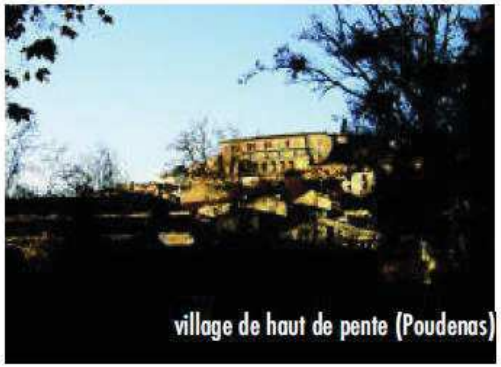

village de haut de pente (Poudenas)

village de clairière (airial), ici Caubeyres

typologies urbaines spécifiques au Pays d'Albret

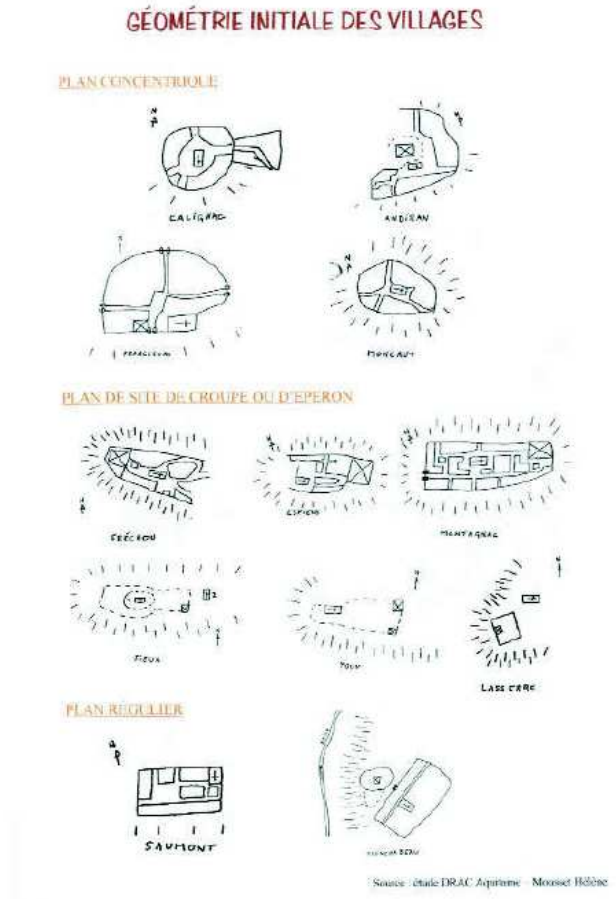

géométrie initiale des villages, Hélène Mousset-DRAC Aquitaine, in "Pour le développement d'un tourisme patrimonial au coeur des Coteaux d'Albret", Céline Lecourtier (mémoire de maîtrise)

Prenant comme ensemble cohérent le Pays d'Albret et non plus l'ensemble du département (étude Folléa - Gautier), il convient de redéfinir les typologies urbaines par rapport à leur situation géographique, mais aussi à leur morphologie urbaine, à leur orientation et à leurs capacités physiques d'extension, anciennes, récentes ou à venir. Ces typologies permettent une vision fonctionnelle du territoire et des communes selon une approche complémentaire croisant urbanisme, architecture et paysage.

Les typologies définies ici se veulent indicatives et synthétiques pour décrire l'urbanisation et ses différentes caractéristiques, en opposition à la diffusion du bâti sous la forme de mitage de l'espace agricole.
Les typologies ont pour objet de proposer une **lecture comparée et argumentée** des différentes entités urbaines, non pas dans leur structure figée mais par rapport aux différents critères de développement potentiel. Des réflexions et discussions vont ainsi pouvoir émerger de cette lecture comparée, mettant en évidence la complexité du territoire, les spécificités ou les points communs, mais également des éléments de méthode et/ou de résolution de certains problèmes (par exemple, organisation des extensions urbaines futures...).

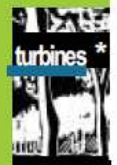

Légende :

- typologie 1 : développement urbain en crête ou butte
- typologie 2 : noyau urbain à structure aérée
- typologie 3 : développement urbain contraint par des facteurs géographiques
- typologie 4 : urbanisation sur le flanc sud
- typologie 5 : urbanisation sur une terrasse
- typologie 6 : urbanisation dans une clairière ou en lisière

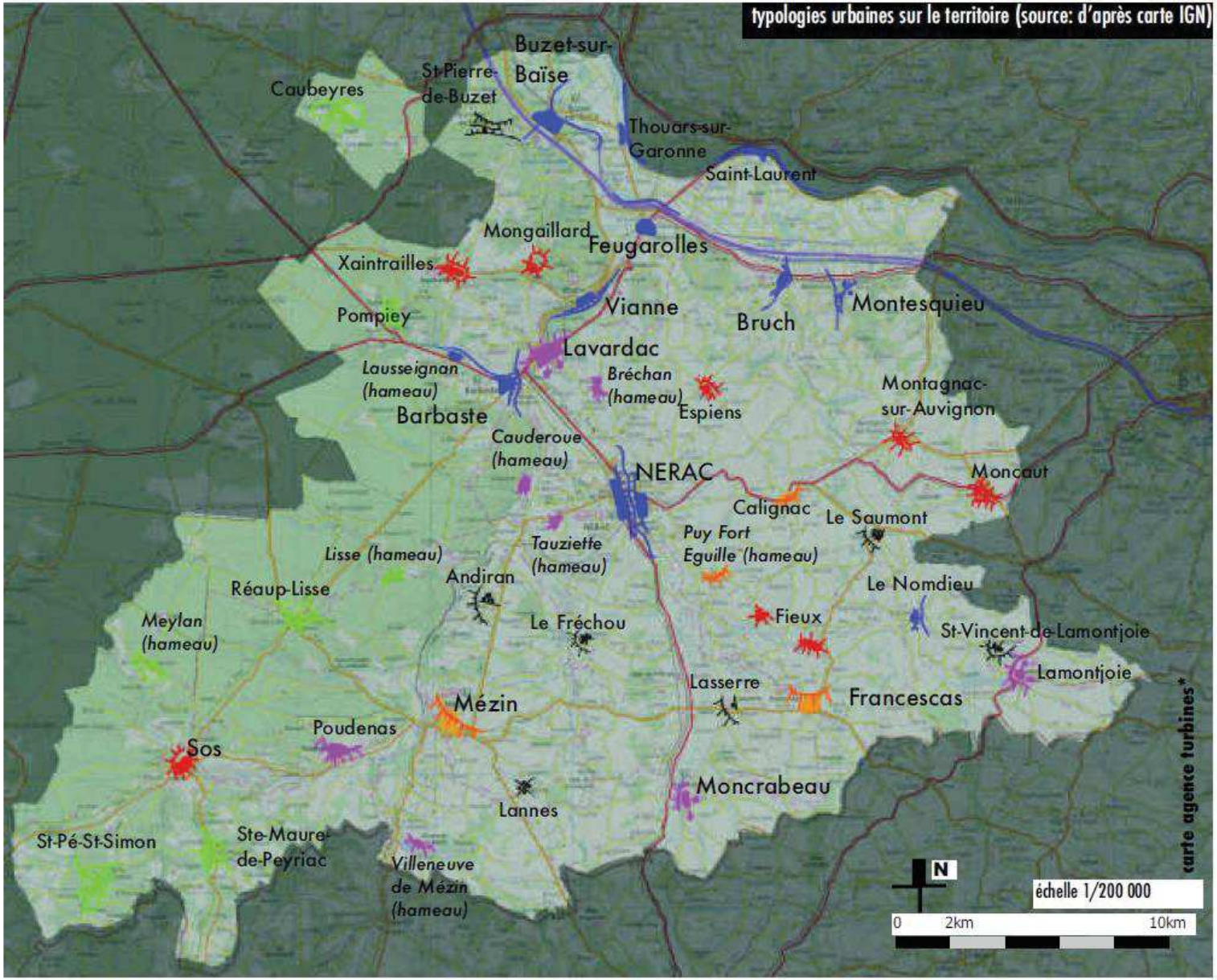

typologies urbaines spécifiques au Pays d'Albret (suite)

Ces typologies, au nombre de 6, se déclinent et se définissent comme suit:

1. urbanisations en crête ou en butte

- ce sont des organisations urbaines où la contrainte majeure prise en compte est le relief. Elles présentent quasi-systématiquement une orientation Nord-Ouest /Sud-Est, notamment pour les crêtes, ce qui implique une implantation du bâti assez systématique. Leur développement et les extensions les plus récentes sont souvent problématiques eu égard au relief et à l'inadaptation du modèle d'habitat individuel le plus répandu (non prise en compte du relief, de l'orientation...).

2. noyaux urbains à structure aérée

- ce sont des structures urbaines qui bénéficient d'un site d'implantation moins contraignant, qu'il s'agisse des caractéristiques physiques, de l'espace urbain même ou de la valeur d'usage des espaces environnants (valeur agronomique par exemple qui peut induire une densification du bâti). Paradoxalement, ce sont des noyaux qui ont du mal à se développer, à se renforcer, l'absence de contraintes du territoire sur le développement jouant comme un effet négatif pour la recherche de solutions originales et marquantes.

3. développements urbains contraints ou "calés" par deux facteurs géographiques forts

- qu'il s'agisse du relief, de la présence de l'eau ou d'une voie importante, ces urbanisations jouissent d'une situation intermédiaire par rapport aux 2 typologies précédentes avec des possibilités de développement, mais aussi des contraintes obligeant à faire des choix clairs pour les extensions vers des espaces plus facilement urbanisables.

4. urbanisations sur des pentes douces orientées vers le sud

- sites d'implantation très favorables au développement urbain puisque des formes urbaines même très rigoureuses (bastide) ont pu s'y installer, ces espaces bénéficient la plupart du temps d'une desserte routière aisée, facteur de développement supplémentaire. Malgré ces atouts, les extensions les plus récentes sont cependant moins rationnelles, par rapport à la consommation d'espaces, que les formes urbaines initiales.

5. urbanisations en terrasse de cours d'eau

- qu'il s'agisse de la Garonne, de la Baïse ou de ruisseaux moins importants, ces implantations urbaines déclinent des solutions moins liées à l'ensoleillement et plus au fonctionnement urbain et à l'hydrographie (franchissement du cours d'eau, mise à l'écart des zones inondables...). Les extensions urbaines sont en générale assez aisées sur ces espaces de terrasse.

6. urbanisations dans des clairières et en lisières

Ces espaces urbains liés à la présence de la forêt, surtout à l'ouest du territoire, constituent des urbanisations originales et très contrastées par rapport aux autres typologies. En effet, la forêt introduit une composante différente par rapport aux autres espaces du territoire où les boisements sont aujourd'hui plutôt relictuels.

Enfin, à l'intérieur de chaque typologie, on trouve des villages ou hameaux d'échelles différentes, des développements urbains contrastés, des solutions divergentes à la prise en compte des contraintes des sites. L'importance de ce travail est de trouver dans les structures urbaines existantes une ou des alternatives à l'urbanisation linéaire et diffuse que représente le "mitage". Certes, cette "forme" urbaine n'est en aucun cas une spécialité du territoire du Pays d'Albret, mais elle a connu indéniablement un certain succès qui, faute de solutions alternatives, pose déjà des problèmes croissants et multiples en termes de fonctionnement urbain, de déplacements, d'équipements, de consommation de l'espace et d'infrastructures.

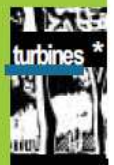

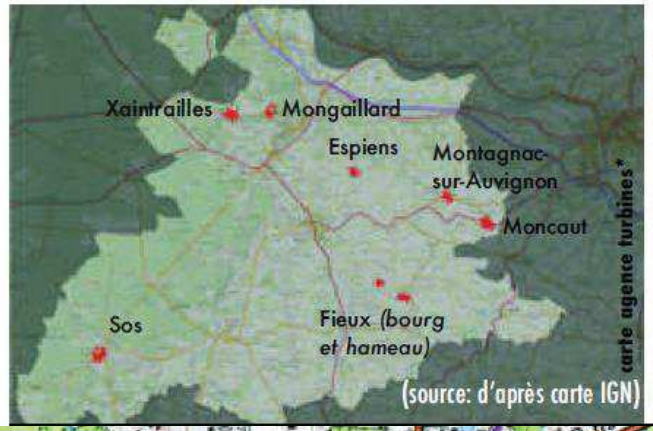

typologie urbaine 1- crêtes et buttes

Cette typologie est assez fréquente sur les coteaux d'Albret mais se développe aussi à l'ouest de la vallée de la Baïse; intimement liée à la présence d'un relief marqué, cette typologie se développe la plupart du temps à partir d'un axe central orienté nord-ouest/sud-est, le tissu urbain et ses espaces publics s'organisant en fonction de la morphologie du site.
- les extensions de ces formes urbaines sont souvent problématiques car l'organisation urbaine dense initiale a utilisé de façon optimale les espaces disponibles; le relief devient alors soit une limite physique réelle soit un obstacle en terme d'investissement dans la mesure où seule une certaine densité permettrait de "rentabiliser" les aménagements. Les conditions de cette densité urbaine (assainissement, organisation spatiale du bâti, mixité des types de logements...) restent à définir.

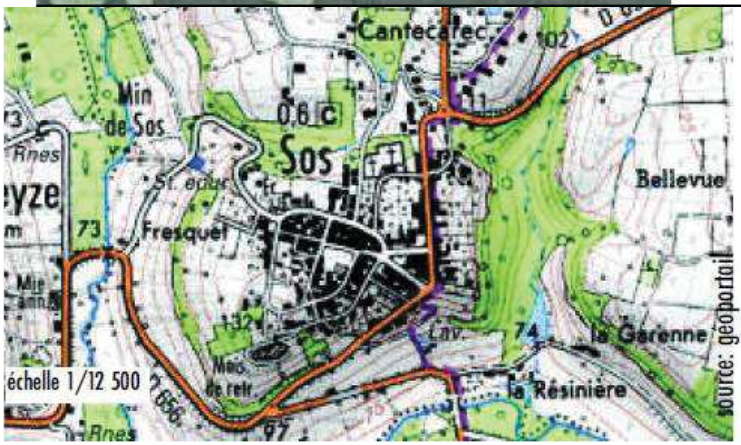

- tissu urbain assez dense organisé autour des espaces publics (places, allées et le long de la RD 656) plantés de platanes; bâti continu, à l'alignement sans espace privatif extérieur.
- maillage de voies dans le centre ancien, organisé de façon circulaire, suivant le relief à partir de la place centrale (couverts, halles).
- implantation des constructions majoritairement vers le sud et en fonction de l'axe des espaces publics.

- développement des extensions urbaines vers le nord (compte tenu du relief important au sud et à l'est), connectées avec le centre ancien.
- développement plus au nord (au delà du talweg) et de façon plus diffuse sur les pentes exposées au sud, le long des voiries (projet de lotissement à proximité du stade).

typologie urbaine 2 - structures aérées

Cette typologie regroupe soit des noyaux très restreints quoique denses, soit des noyaux plus aérés. Elle se développe sur des espaces sans forte contrainte géographique et, sauf exception, sans forte pression foncière. Le noyau initial est composé de quelques bâtiments publics ou privés, organisés soit le long de la voirie principale, soit le long d'un réseau secondaire qui reste très limité. L'absence de développement de ces petites entités urbaines peut résulter de plusieurs facteurs:
- maintien des activités agricoles à proximité du village parallèlement à un développement concurrentiel des autres espaces (déprise agricole et augmentation de la pression foncière urbaine sur les espaces périphériques plus éloignés);
- absence de pression sur l'ensemble du territoire;
- à l'inverse, malgré une certaine demande, difficulté à trouver des secteurs d'extension urbaine logique.

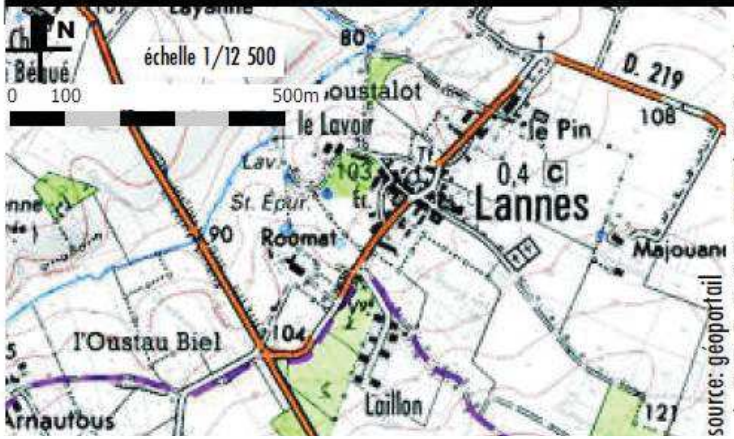

- tissu urbain assez dense dans le centre; bâti groupé et aligné sur l'espace public à proximité de l'église.
- bourg organisé le long de la RD 219 traversant le village et autour de l'axe perpendiculaire croisant la RD au niveau de l'église, dessinant à cet endroit un vaste espace public (église, mairie, parking) devant être réaménagé prochainement.
- bâti plutôt implanté vers le sud-ouest mais aussi parallèlement à l'axe de la RD 219.
- extension du bourg le long de la RD de façon plus ou moins continue à l'entrée et à la sortie du village; extension plus récente sous forme de lotissement, à l'entrée du bourg sans lien avec celui-ci (voie en impasse); 1er tranche de 7 lots (années 1970), seconde tranche de 7 lots et 4 HLM (en cours).

charte paysagère et urbaine du pays d'Albret-Porte de Gascogne
diagnostic
janvier/février 2010

typologie urbaine 3 - noyaux contraints

Cette typologie correspond à des développements urbains qui se sont organisés autour de deux contraintes fortes comme un relief sensible et un cours d'eau significatif, la plupart du temps liés l'un à l'autre. L'orientation des espaces et du bâti reste importante mais devient moins prioritaire que dans les typologies précédentes.

Malgré (ou grâce) aux contraintes, les noyaux urbains se sont développés de façon assez précise, avec parfois des formes urbaines rigoureuses comme des bastides.
- les espaces publics sont très diversifiés dans leur structure et leur traitement, avec des places minérales (pas ou peu plantées) et fortement limitées par le bâti continu,

de larges allées enherbées au statut semi-privé et des espaces intermédiaires où les espaces privés (jardins) jouent un rôle important dans la définition des espaces publics.
- les extensions moins contraintes que dans d'autres cas restent souvent problématiques si la trame urbaine n'est pas prolongée clairement.

- trame urbaine originale, entre l'église fortifiée et le château; bâti groupé et dense aligné sur l'espace public côté nord et dégageant un espace vert planté en belvédère côté sud.
- dans le reste du bourg, bâti plutôt dense et continu, à l'alignement sur l'espace public.
- petit maillage de voirie et d'espaces publics (parvis de l'église et espace vert en belvédère).
- constructions orientées sud-ouest.

- village perché en rive gauche de la Gélise dominé par un château du 14ème; village développé en descendant à partir du château et de l'église, puis le long de l'actuelle RD656; bâti très dense, continu et aligné sur la voirie.
- maillage de voiries important, parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau du relief, parfois en impasse se prolongeant par des escaliers.
- bâti et jardins souvent orientés au sud.
- dernières constructions en diffus le long de la RD et sur le territoire agricole.
- extensions urbaines difficiles compte tenu du relief et de la zone inondable dans la plaine de la Gélise.

typologie urbaine 4 - flancs sud

Cette typologie concerne les développements urbains qui se sont réalisés sur une pente douce, orientée en général vers le sud, le sud-est ou le sud-ouest. Si la présence d'un cours d'eau ou d'un relief plus marqué est quasi-systématique, ce sont surtout l'occupation de ce flanc bien orienté et les possibilités naturelles et logiques d'extension urbaine qui caractérisent cette typologie urbaine.
Les conditions favorables d'implantation ont permis à des formes urbaines souvent abouties, ordonnancées et progressives d'urbanisation de se développer; l'examen des développements les plus récents est d'autant plus révélateur et sévère qu'il met en évidence à la fois l'importante consommation d'espaces en terme quantitatif et la faiblesse de l'armature urbaine récente.
De nombreuses possibilités existent pourtant pour mettre en œuvre un tissu intermédiaire, structuré et aéré accueillant des typologies d'habitat adapté à une demande diversifiée.

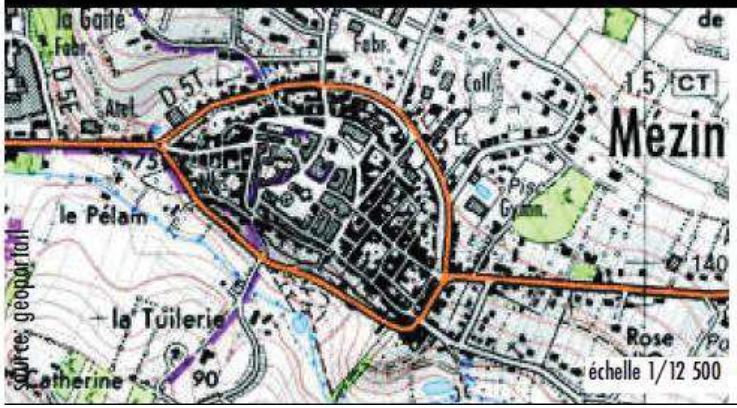

- tissu urbain très dense avec un bâti resserré et aligné sur l'espace public avec peu d'espaces extérieurs privatifs dans le centre.
- voie circulaire délimitant le centre ancien et maillage important de voiries (étroites). Dans le centre, passages piétons (escaliers) et espaces publics (places, belvédère planté, couverts...).
- bâti bien orienté avec des jardinets au sud principalement dans les faubourgs (tour de ville).
- extensions urbaines vers le nord (maillage viaire assez lâche) et l'est du bourg en linéaire ou sous forme de lotissement (en impasse ou non).

charte paysagère et urbaine du Pays d'Albret Porte de Gascogne
diagnostic janvier/février 2010

typologie urbaine 6 - clairières et lisières

Cette typologie correspond à des développements urbains très restreints et souvent éclatés, s'implantant à l'origine dans une clairière (ou en lisière d'un grand boisement), au croisement de 2 ou 3 routes.
Les contraintes du site ne sont pas très fortes (très peu de relief, vaste clairière ou construction dans les bois...), ce qui explique en partie le développement très lâche et la diffusion du bâti (depuis l'origine, et encore plus aujourd'hui), la relative dispersion des équipements assez peu valorisés (église, mairie/école) et la discrétion des espaces publics symboliques (place, allées...).
A l'échelle du bâti, la recherche d'une bonne orientation pour les constructions anciennes est marquée (façades, cours ou jardins tournés vers le sud ou l'est).

- village se développant à la croisée des RD109 et 295 avec forte présence de la forêt mais aussi de la vigne; bâti de dimension importante à l'alignement ou en retrait sur l'espace public; volumes imposant des silos.
- espaces publics prégnants lorsqu'ils sont à proximité d'équipements publics emblématiques (mairie, école), mais moins significatifs pour d'autres (parkings).

- développement urbain récent le long des voies existantes, au coup par coup, sans mise en place de véritable réseau secondaire.
- espaces stratégiques à développer.

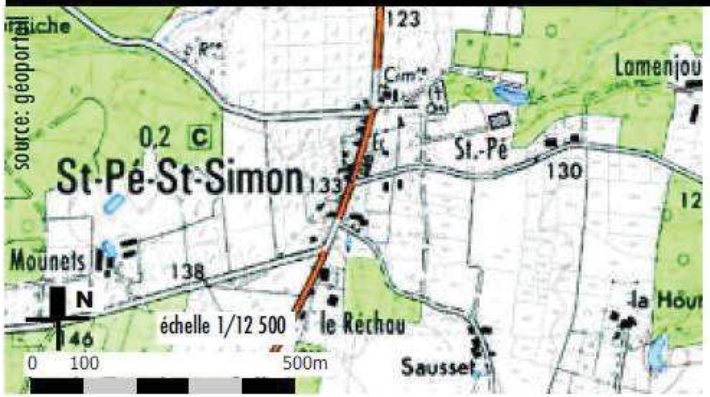

- tissu urbain très lâche, bâti implanté de façon linéaire le long de la RD144 qui traverse le bourg, avec des constructions mitoyennes au niveau de la mairie.
- pas réseau de voirie secondaire pouvant créer un maillage et une épaisseur du tissu bâti; espaces publics autour de la mairie et du multiservices (placette, parking, terrain multisports).
- orientation est-ouest des

constructions (dans l'axe de la voirie).
- extensions urbaines en

linéaire le long de la RD144 et à l'arrière de la mairie (logements Habitalys).

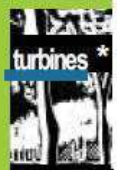

charte paysagère et urbaine du Pays d'Albret-Porte de Gascogne
diagnostic février 2010

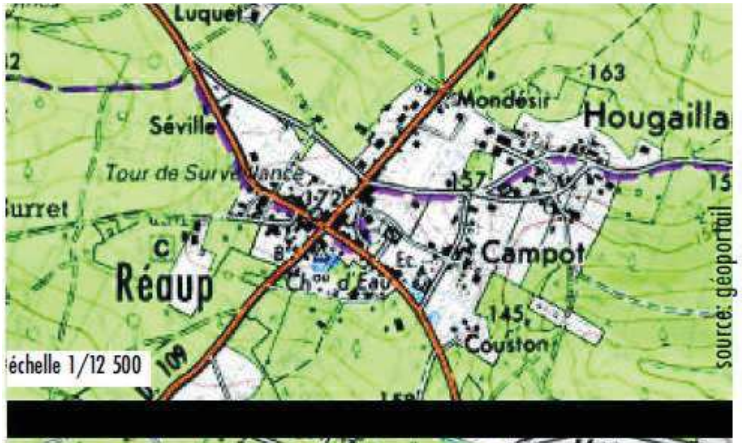

- tissu urbain assez lâche, mais regroupé autour du croisement des RD109, 149 et 283; à cet endroit, bâti parfois aligné sur la voirie.
- espaces publics (places, parking, espace vert) au niveau des équipements de la commune (mairie, église, salle des fêtes, multiservices); réseau de voies secondaires assez développé, créant un maillage irrégulier.
- extensions urbaines autour du bourg et notamment au

nord-est (création d'un lotissement et logements Habitalys en impasse).

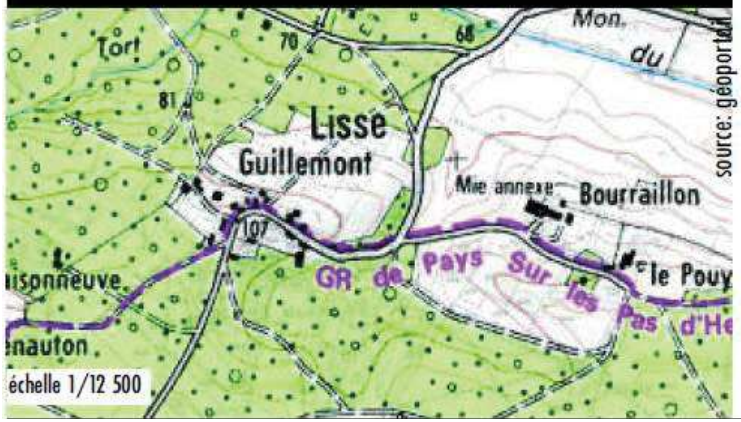

- tissu urbain lâche, bâti parfois à l'alignement sur l'espace public.
- pas de coeur de village, église et (ancienne) mairie déconnectés des secteurs d'habitat.
- bâti orienté plutôt est/ouest au départ dans la clairière, avec des extensions plus récentes (demande forte) dans la forêt, ce qui pose des problèmes notamment

au niveau de la défense incendie.

- structure urbaine très lâche voire absente, bâti dispersé implanté en linéaire.
- pas de coeur de village, église et cimetière à l'écart des constructions.
- 6 constructions récentes dans ce secteur.

Voir aussi sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays d'Albret
DOCUMENT N ° 1. ORIENTATIONS, DOCUMENT N ° 2. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE, DOCUMENT N ° 3. PLAN D'ACTION

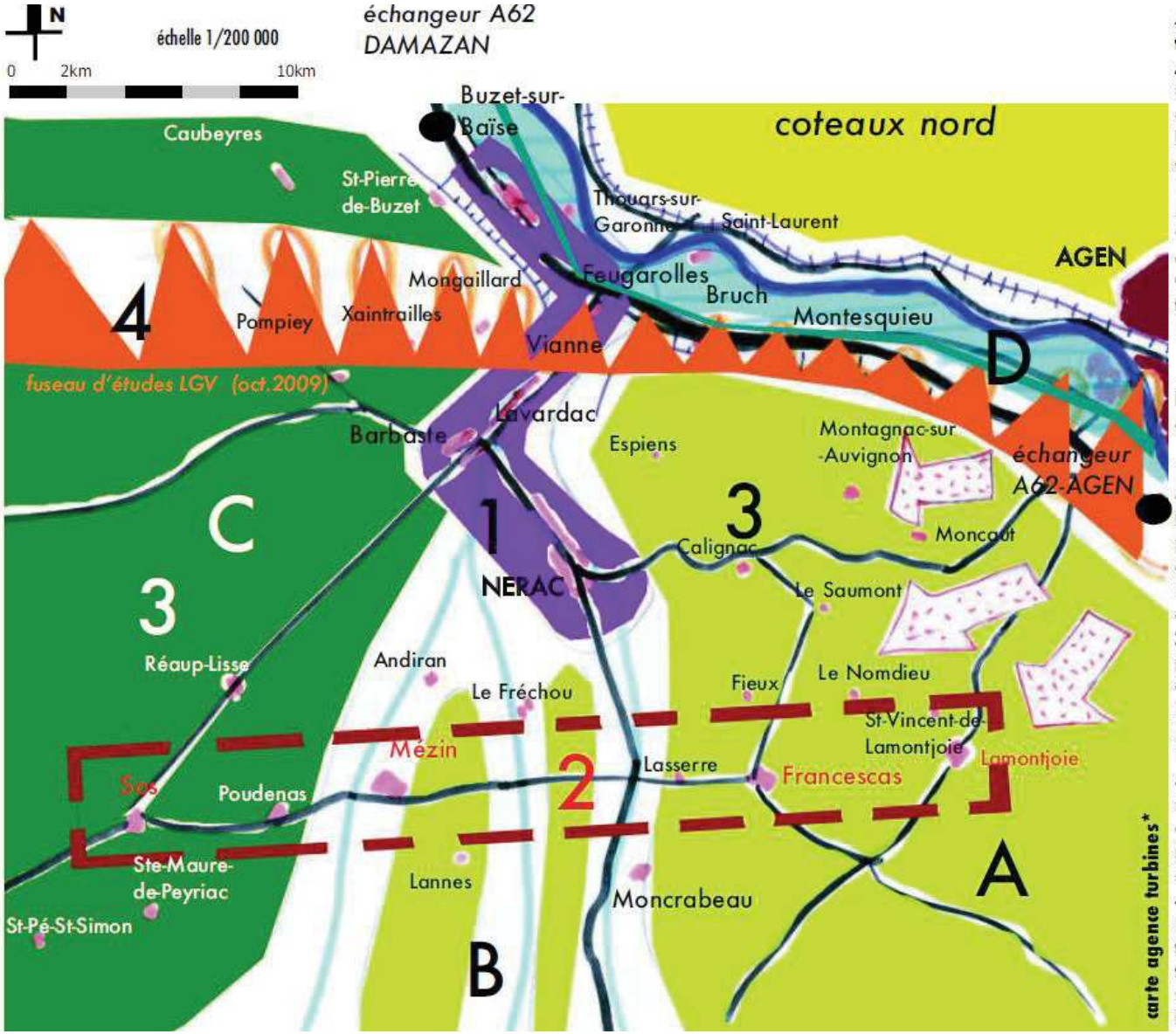

synthèse

4 grandes organisations du territoire, avec:
A- les coteaux au sud-est, avec une certaine pression péri-urbaine liée à la fois à l'échangeur de l'A62 et à l'agglomération agenaise
B- les vallées secondaires de la Baïse, de l'Osse et de la Gélise et les coteaux intermédiaires
C- l'extrémité sud-est de la forêt Landaise
D- la vallée de la Garonne

...sur lesquelles se greffent à la fois les urbanisations et les contraintes d'infrastructures:

1- une quasi-continuité urbaine avec, le long de la vallée de la Baïse et de l'axe RD930 (et prolongements), d'amont en aval: Nérac, Barbaste, Lavardac, Vianne, Feugarolles et Buzet sur-Baïse
2- des entités urbaines, petits pôles secondaires mais bien équipés à équidistance entre Nérac et Condom, avec Sos, Mézin, Francescas et Lamontjoie.
3- un réseau de petites communes sur l'ensemble des coteaux qui s'organisent de façon complémentaire avec les 2 organisations précédentes.
4- le passage de la LGV (encore imprécis dans son tracé) qui va modifier le fonctionnement du nord du Pays et notamment la sortie de la vallée de la Baïse.

charte paysagère et urbaine du Pays d'Albret-Porte de Gascogne
diagnostic janvier/février 2010

Annexe 11. NOTE DE VIGILANCE PAYSAGERE EXTRAITE DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT

LES PAYSAGES DU MEZINAIS, UNE IDENTITE FORTE :

Le guide « Paysage et urbanisation dans le Lot et Garonne » (2001 Folléa et Gautier) relève que deux entités paysagères composent le territoire couvert par le PLUI du Mézinais, elles même étant sous divisées :

La Gascogne avec cinq sous unités dont deux d'entre elles se situent dans le secteur d'étude

- Le Mézinais
- Le pays de Sos

Le pays des Landes avec quatre unités dont une se situe dans le secteur d'étude : la forêt des coteaux

L'exposé qui suit reprend la lecture paysagère et les commentaires des unités au sens du guide en se concentrant sur le paysage rural et en se basant sur un regard instantané sans approfondissement de l'évolution ni des liens entre les unités. Pour chaque sous unités les orientations paysagères seront rappelées sans toutefois prétendre être exhaustives.

Le Pays du Mézinais :

A l'Ouest de la vallée de la Baise, large plaine plate, délimitée par des coteaux doux et ondulés, le pays du Mézinais est assez singulier par son relief de plateau agricole horizontal traversé par les paysages remarquables et peu habités de la vallée de L'Osse.

Territoire de transition aux limites visibles et franches avec, en arrière plan le massif forestier des Landes, il offre des espaces naturels quasi sauvages quoique jardinés par le parcellaire agricole.

A l'exception des villages, Fréchou, Pouy, Lannes dont la silhouette est très présente dans le paysage, et d'autant plus élégante que quelques arbres à grand développement et des boisements viennent souligner la densité construite, peu de maisons et fermes isolées dans cette campagne inhabitée où les villages se perchent sur les hauteurs.

Le petit Pays de Sos :

Entre Gascogne et Landes le petit pays de Sos se situe à la confluence des vallées de La Gélise et de l'Auzoue. Ce paysage est caractérisé par des clairières cultivées et des villages dominant les vallées. Les boisements sont nombreux et les cultures moins développées. Les praires sont nombreuses en fond de vallée. Les horizons forestiers sont présents partout. Les vignes de l'Armagnac annoncent le pays de vignoble du Gers.

C'est un pays peu habité, peu de fermes isolées et de constructions nouvelles dans l'espace agricole et forestier. L'habitat se concentre dans les villages et les hameaux.

La forêt des coteaux :

La « forêt des coteaux » est caractérisée par des coteaux ondulés et boisés et des villages-airials avec en vue le massif forestier des Landes qui dans le Lot et Garonne se limite à la vallée de La Gélise.

Cette limite est très visible depuis le plateau du Mézinais et les coteaux du Buzet. Les parcours laissent la place à des ouvertures qui dominent la forêt. Les pentes son entaillées par de nombreux cours d'eau qui créent le relief de la forêt. Le paysage forestier est varié avec une végétation riche composée de chênes-lièges, de châtaigniers et de pins maritimes.

Les villages-airials et les hameaux sont plus nombreux et plus proches les uns des autres. Ils prennent forme dans une clairière. Les maisons restent éloignées les une des autres et sont séparées par des prairies ouvertes avec souvent de gros chênes.

RECOMMANDATIONS GENERALES :

Le patrimoine naturel en raison de sa valeur est un atout du territoire, et à ce titre il doit être préservé.

Une vigilance maximun doit être mise en place sur les vallées de l'Osse et de la Gélise.

Une gestion des friches agricoles gagnant les coteaux doit être mise en oeuvre.

Les structures végétales -haies, alignements, bosquets-doivent être maintenues. Il conviendra à l'occasion du PLUI d'identifier des composantes du paysage de type jardins, murs, remparts, petits édifices et de prendre des mesures conservatoires ou valorisantes adaptées.

Pour les bâtiments et fermes agricoles émettre des prescriptions architecturales.

Le petit patrimoine des centre-bourg doit être identifié et maintenu en raison de sa valeur historique et culturelle. Il représente un atout touristique de qualité.

La silhouette architecturale des villages ainsi que les bâtisses sur les hauteurs depuis les vallées doivent être préservées.

Les villages-airials doivent conserver leur spécificité : les espaces ouverts pâturés ou cultivés autour du village, des distances entre les habitations, des clôtures transparentes, le traitement des espaces public avec enherbement maximum, des plantations de feuillus.

Une vigilance paysagère doit être exercée sur l'ensemble de la zone couverte par le PLUI du fait de la qualité du patrimoine architectural et des paysages.

Notre exposé portera sur une analyse et des préconisations plus étayées au niveau des villages importants.

Pour chaque village il est proposé :

- ✓ *une description, des photos et des recommandations*
- ✓ *une carte 3D reprenant les enjeux et les préconisations*
- ✓ *une carte de vigilance*

Pour l'interprétation des cartes de vigilances il est proposé les définitions suivantes :

Vigilance maximale : il est déconseillé dans les périmètres de vigilance maximale l'implantation de projets. La traduction dans les documents d'urbanisme du PLU se portera en particulier sur un zonage adapté (N, A).

Vigilance soutenue : une attention extrême sera portée sur l'insertion paysagère des projets. La traduction dans les documents règlementaires du PLU portera sur le zonage et les règlements associés (volumes, hauteurs, orientation…).

LES VILLAGES DU MEZINAIS : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Mézin :

Mézin en limite du plateau s'ouvre sur la vallée de la Gélise offrant une silhouette dense et compacte autour de son église. Elle marque la porte de la Gascogne et le début des Landes. A l'ouest l'horizon tabulaire du massif forestier s'impose.

Installée sur une butte, Mézin a colonisé la pente avec harmonie, sa forme urbaine a su épouser le relief. La ville est peu visible depuis les axes principaux; en arrivant de Poudenas ou de Nérac elle ne se voit qu'au dernier moment. Les deux entrées de ville se sont conformées à la topographie du site, l'une par la vallée encaissée de la Gélise l'autre par la ligne de crête.

Les limites entre les espaces urbains et ruraux sont assez franches et bien définies avec la Gélise d'un côte et la ligne de crête de l'autre pour marquer les frontières. Les structures végétales environnantes sont composées de vignes, d'alignements d'arbres le long des voies et en séparation de parcelles, de terrains cultivés ou pâturés et enfin de la lisière forestière du massif landais.

Le bâti est ancien et de qualité architecturale. Beaucoup de maisons anciennes sont restaurées. Les commerces et services sont encore très présents. On notera également la présence d'une petite zone commerciale et artisanale à l'entrée ouest.

Une silhouette dense et compacte autour de son église

Depuis la vallée de la Gélise
Aucune perception de la ville

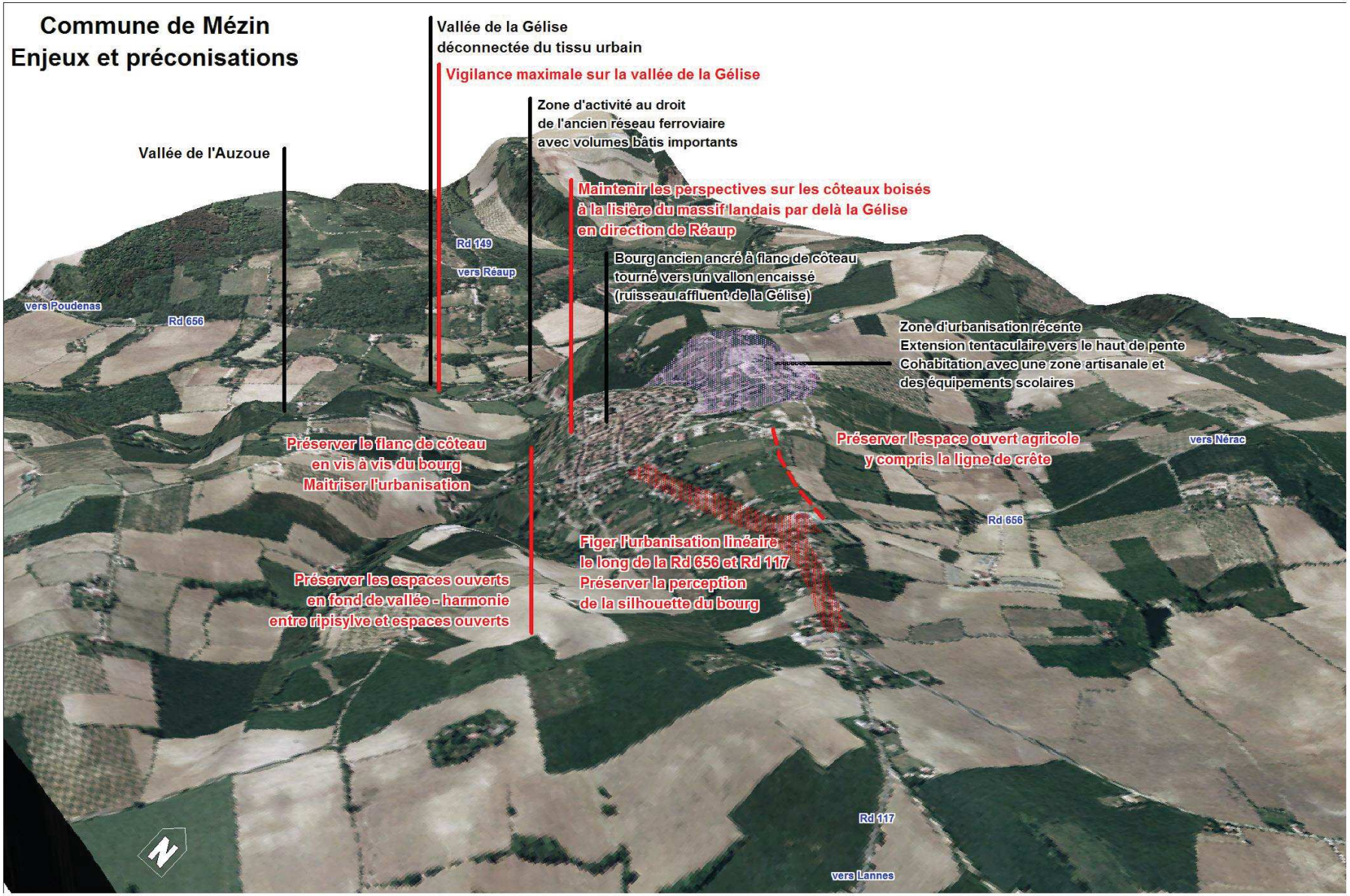
Commune de Mézin
Enjeux et préconisations
Vallée de la Gélise
déconnectée du tissu urbain
Vigilance maximale sur la vallée de la Gélise
Zone d'activité au droit
de l'ancien réseau ferroviaire
avec volumes bâtis importants
Vallée de l'Auzoue
Maintenir les perspectives sur les côteaux boisés
à la lisière du massif landais par delà la Gélise
en direction de Réaup
Rd 149
vers Réaup
Bourg ancien ancré à flanc de côteau
tourné vers un vallon encaissé
(ruisseau affluent de la Gélise)
vers Poudenas
Rd 656
Zone d'urbanisation récente
Extension tentaculaire vers le haut de pente
Cohabitation avec une zone artisanale et
des équipements scolaires
Préserver le flanc de côteau
en vis à vis du bourg
Maitriser l'urbanisation
Préserver l'espace ouvert agricole
y compris la ligne de crête
vers Nérac
Rd 656
Figer l'urbanisation linéaire
le long de la Rd 656 et Rd 117
Préserver la perception
de la silhouette du bourg
Préserver les espaces ouverts
en fond de vallée - harmonie
entre ripisylve et espaces ouverts
Rd 117
vers Lannes
N

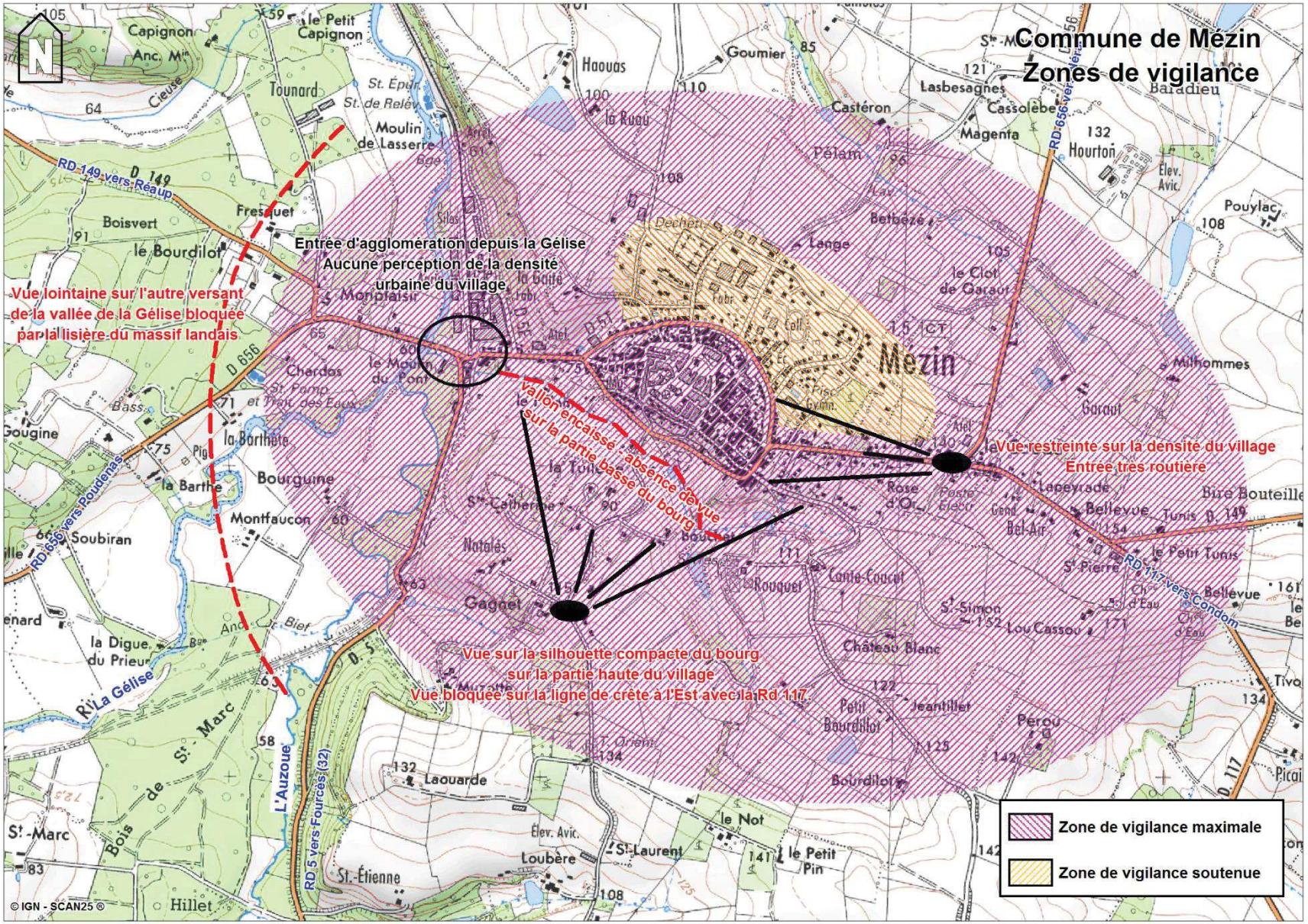
Commune de Mézin
Zones de vigilance
Entrée d'agglomération depuis la Gélise
Aucune perception de la densité urbaine du village.
Vue lointaine sur l'autre versant de la vallée de la Gélise bloquée par la lisière du massif landais
Vallon encaissé : absence de vue sur la partie basse du bourg
Vue sur la silhouette compacte du bourg sur la partie haute du village
Vue bloquée sur la ligne de crête à l'Est avec la Rd 117
Vue restreinte sur la densité du village
Entrée très routière
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
© IGN - SCAN25 ®

Lannes :

Le village de Lannes situé le long de la RD 219, groupé autour d'une place, est un village de bas de pente implanté sur un replat en bord de pente depuis le ruisseau de Roumat affluent profond de l'Osse. Cette situation topographique offre une relation au grand paysage avec des vues sur le cimetière, sur le coteau sud/est, sur les fermes, les cèdres et les châteaux d'eau. Les éléments et structures végétales du paysage environnant sont composés de vallonnements de pentes et de vallées, d'alignements d'arbres, de quelques linéaires de haies, de cultures, de boisements mixtes. La silhouette du bourg est visible depuis la route secondaire au sud -D219 ainsi que de plus loin sur la route en provenance de Mézin. Les limites entre le paysage urbain et le paysage rural sont assez bien définies au Sud et moins bien définies au Nord. Le bourg est dense, mais les hameaux satellites sont proches. L'arbre dans le village est très présent sous la forme de beaux sujets sur le domaine public et surtout sur les parcelles privatives proches du cœur de bourg. Le bâti est caractérisé par des maisons anciennes, pour la plupart restaurées. On notera également la présence de maisons des années 50, d'un relais poste et d'une école primaire. Il n'y a pas de nouvelles constructions dans le village, si ce n'est à l'entrée sous la forme de lotissements.

Recommandations :

- ✓ -Conserver les ouvertures sur le coteau et sur le vallon.
- ✓ -Inconstructibilité du haut de pente.
- ✓ -Pérenniser l'implantation basse en maintenant l'habitat groupé autour du centre.
- ✓ -Conserver une coupure franche entre les hameaux et le bourg et privilégier les liaisons de type cheminements.
- ✓ -Conserver les surfaces enherbées de la place et apporter une meilleure requalification des espaces annexes en différenciant les divers déplacements.
- ✓ -Densifier le tissu urbain et fixer des limites à l'urbanisation
- ✓ -Préserver les espaces naturels et la biodiversité (au delà de la ZNIEFF)

Le végétal marque le bourg

Village installé sur le replat

alignements végétaux de limites

de parcelles

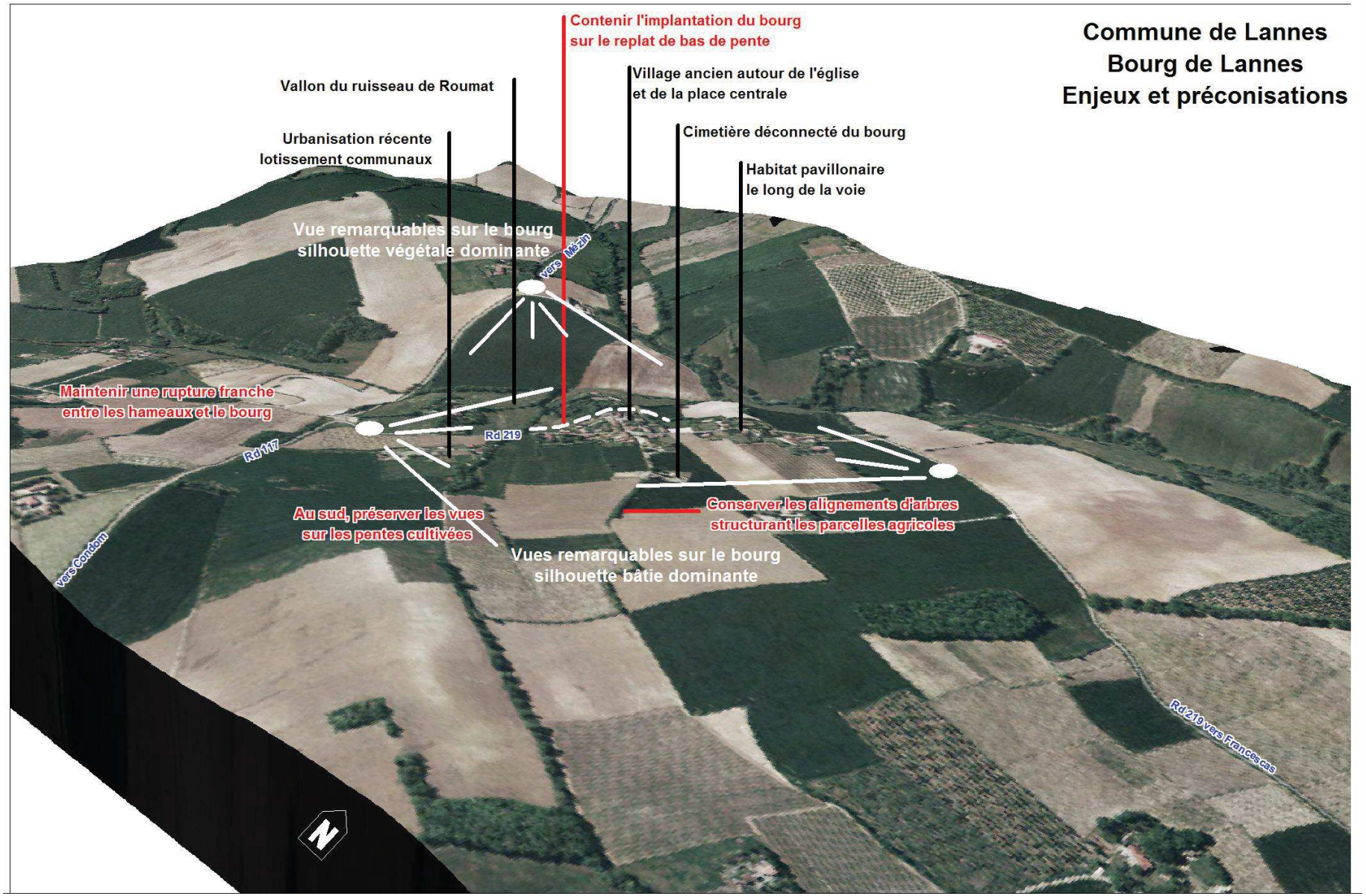
Commune de Lannes
Bourg de Lannes
Enjeux et préconisations
Contenir l'implantation du bourg sur le replat de bas de pente
Vallon du ruisseau de Roumat
Village ancien autour de l'église et de la place centrale
Cimetière déconnecté du bourg
Urbanisation récente lotissement communaux
Habitat pavillonaire le long de la voie
Vue remarquables sur le bourg silhouette végétale dominante
vers Mézin
Maintenir une rupture franche entre les hameaux et le bourg
Rd 219
Rd 117
Au sud, préserver les vues sur les pentes cultivées
Conserver les alignements d'arbres structurant les parcelles agricoles
Vues remarquables sur le bourg silhouette bâtie dominante
vers Condom
Rd 219 vers Francescas
N

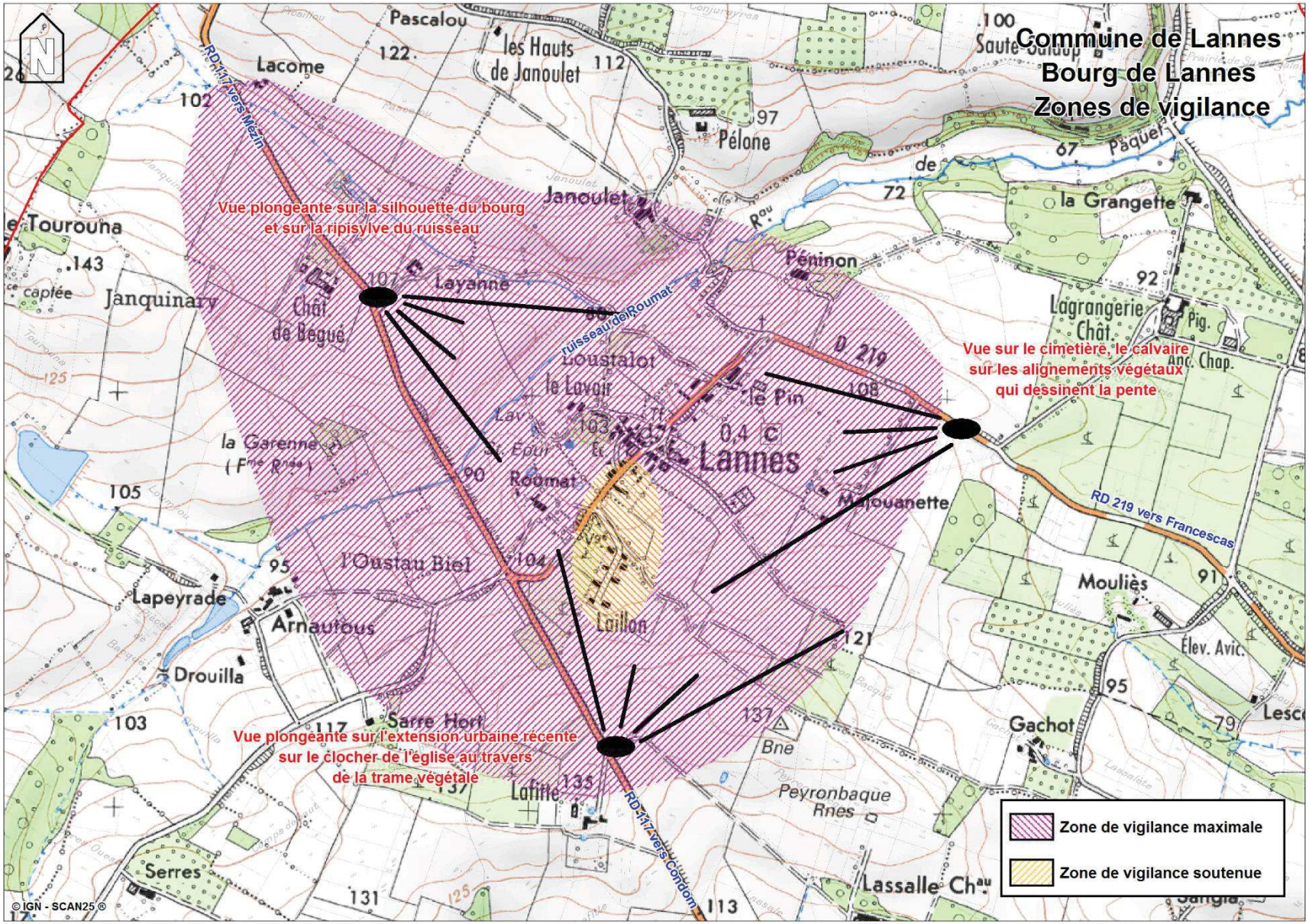
Commune de Lannes
Bourg de Lannes
Zones de vigilance
Vue plongeante sur la silhouette du bourg et sur la ripisylve du ruisseau
Vue sur le cimetière, le calvaire sur les alignements végétaux qui dessinent la pente
Vue plongeante sur l'extension urbaine récente sur le clocher de l'église au travers de la trame végétale
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
Lannes
Janoulet
Layanne
Roumat
Laillon
l'Oustau Biel
Pascalou
les Hauts de Janoulet
Pélone
Péninon
la Grangette
Lagrangerie
Majouanette
Mouliès
Lapeyrade
Arnautous
Drouilla
Sarre Hort
Lafille
Peyronbaque
Gachot
Lassalle
Serres
Janquinary
la Garenne
Le Tourouna
Lacome
RD 117 vers Mézin
RD 117 vers Condom
RD 219 vers Francescas
D 219
ruisseau de Roumat
© IGN - SCAN25 ®

Villeneuve de Mézin (commune de Lannes) :

Le village de Villeneuve de Mézin groupé autour d'un espace public est un bourg fortifié qui présente une grande qualité architecturale avec son château, son église et son cimetière ainsi que des maisons anciennes restaurées. Il se situe sur un léger replat en bord de pente se terminant par un grand lac. En arrivant par la D293 qui serpente entre église, cimetière et maisons de faubourg, la silhouette imposante de l'église s'érige par sa verticalité. Les motifs paysagers présents dans le village sont composés de cyprès, d'un alignement de platanes, de haies en bordures de parcelles et de nouvelles essences, des saules principalement, plantés en bordure du lac. Les limites entre espace bâti et rural sont très nettes. Le paysage n'est pas mité par de nouvelles constructions, seule l'école à l'entrée est relativement récente. Les vues sur les pentes sont intéressantes par la qualité des composantes paysagères, vignes, bosquets, prairies. Deux entrées principales et un seul axe routier sépare le bourg en deux.

Recommandations :

- ✓ -Conserver les vues sur les pentes agricoles au Sud et au Nord
- ✓ -Conserver la silhouette de l'église à l'arrivée côté école
- ✓ -Contenir le village dans sa masse autour des éléments de patrimoine forts, château, église, cimetière

Compacité et relation au grand paysage

L'arbre dans le cimetière

Éléments de patrimoine : front bâti

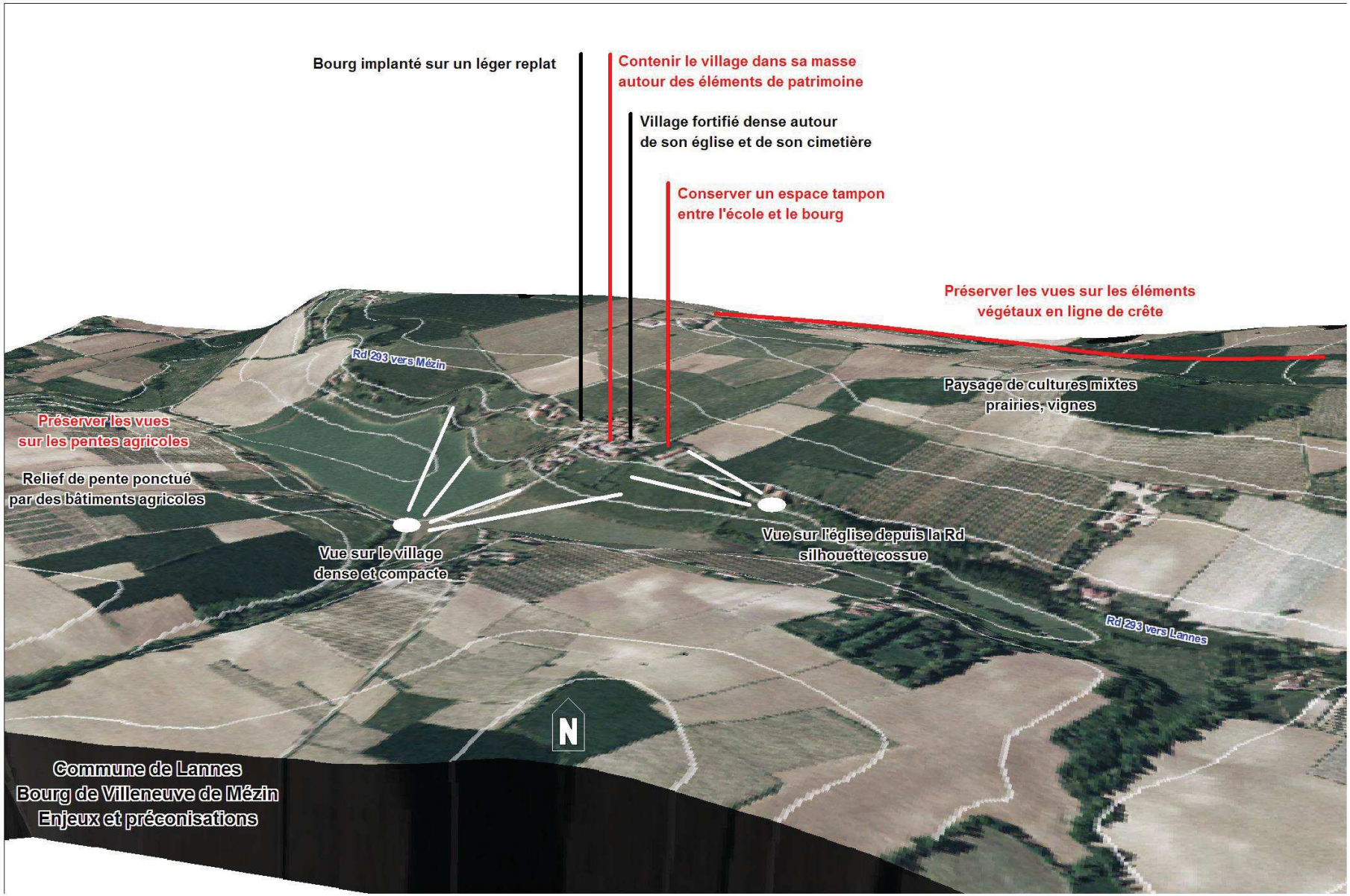
Bourg implanté sur un léger replat
Contenir le village dans sa masse autour des éléments de patrimoine
Village fortifié dense autour de son église et de son cimetière
Conserver un espace tampon entre l'école et le bourg
Préserver les vues sur les éléments végétaux en ligne de crête
Rd 293 vers Mézin
Paysage de cultures mixtes prairies, vignes
Préserver les vues sur les pentes agricoles
Relief de pente ponctué par des bâtiments agricoles
Vue sur le village dense et compacte
Vue sur l'église depuis la Rd silhouette cossue
Rd 293 vers Lannes
N
Commune de Lannes
Bourg de Villeneuve de Mézin
Enjeux et préconisations

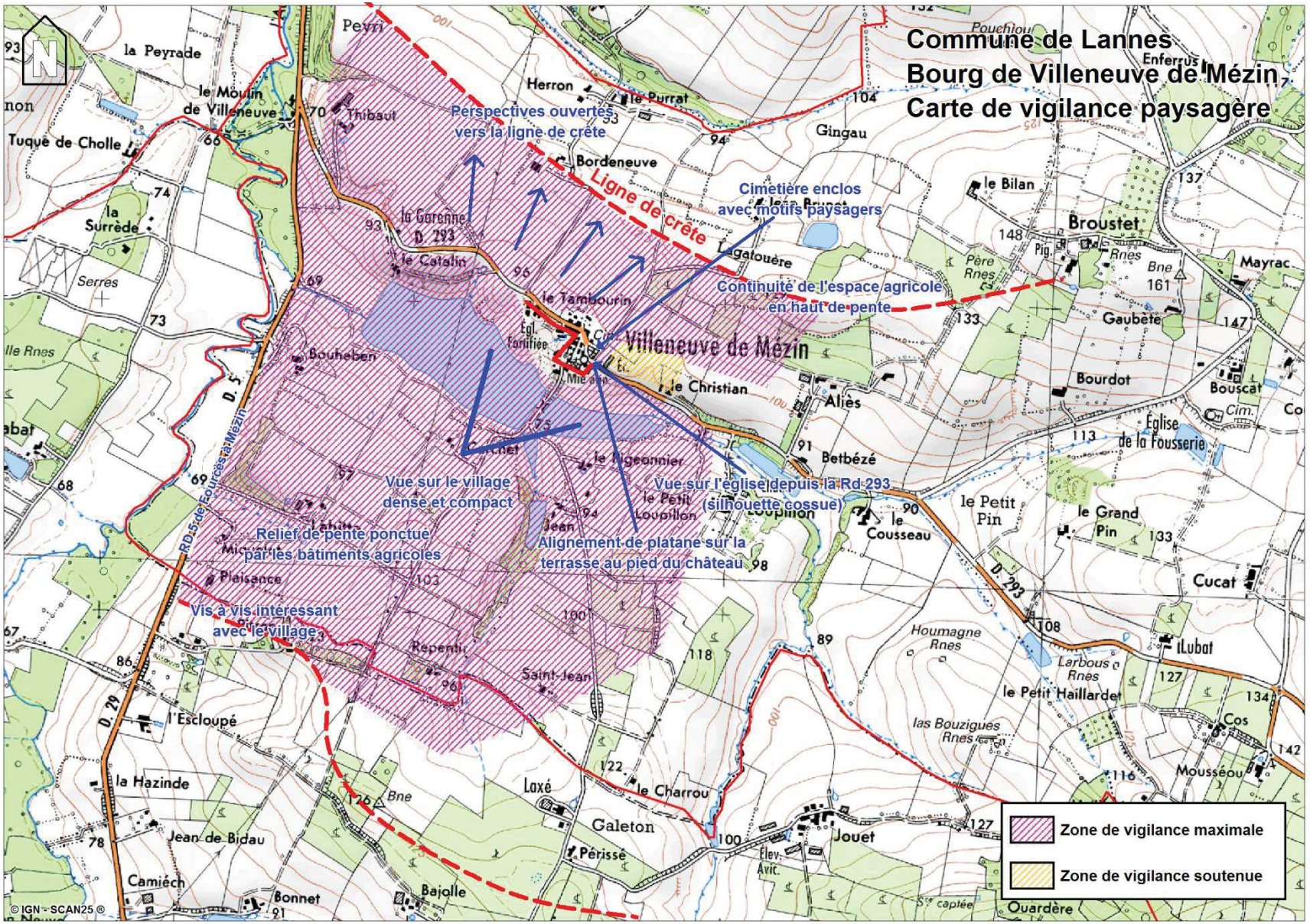
Commune de Lannes
Bourg de Villeneuve de Mézin
Carte de vigilance paysagère
Perspectives ouvertes vers la ligne de crête
Ligne de crête
Cimetière enclos avec motifs paysagers
Continuité de l'espace agricole en haut de pente
Vue sur le village dense et compact
Vue sur l'église depuis la Rd 293 (silhouette cossue)
Relief de pente ponctué par les bâtiments agricoles
Alignement de platane sur la terrasse au pied du château
Vis à vis intéressant avec le village
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
Villeneuve de Mézin
Peyri
Herron
Bordeneuve
Gingau
Broustet
Mayrac
Gaubète
Bourdot
Bouscat
Église de la Fousserie
Aliès
Betbézé
le Petit Pin
le Grand Pin
le Cousseau
Cucat
Lubat
Houmagne Rnes
Larbous Rnes
le Petit Haillardet
las Bouzigues Rnes
Mousséou
Cos
Jouet
Galeton
Laxé
le Charrou
Périssé
Bajolle
Bonnet
Camiéch
Jean de Bidau
la Hazinde
l'Escloupé
Pleisance
Repentit
Saint-Jean
le Tambourin
le Catalin
la Garenne
Bouheben
le Christian
le Pigeonnier
le Petit Loupillon
la Peyrade
le Moulin de Villeneuve
Tuque de Cholle
la Surrède
Serres
Thibaut
le Purrat
le Bilan
Lagatouère
Père Rnes
Pouchiou
Enferrus
Ouardère
RD5 de Sources à Mézin
D. 293
D. 29
© IGN - SCAN25 ®

Poudenas :

Le village de Poudenas est situé en haut de pente et dans la pente exposée au Sud. Les formes majestueuses du bâti se dressent dans une vallée resserrée, qui n'offre pas de grands panoramas. A la croisée de deux cours d'eau, la Gélise et le ruisseau de Pellegrin, assez visible de loin,il est dense, groupé dans la pente. Il est accroché au coteau. Les rues y sont étroites et très pentues.

Les places sont platées de platanes et de cyprès. Le château et son parc se trouvent en contre haut du village. Les entrées principales pour arriver à Poudenas sont d'une part celle de par la vallée qui à l'Ouest est marquée par une urbanisation en chapelet le long de la voie, à l'Est marquée par la présence de la station d'épuration. Une troisième entrée provient du coteau exposé Nord, caractérisée par la traversée de la Gélise. Ces trois entrées permettent une belle vision du village. Les limites entre espaces urbain et rural sont assez bien définies hormis à l'entrée Ouest. En matière de structures végétales environnantes aux abords du village on notera la présence de coulées vertes en entrée Est, d'alignements de platanes dans la vallée, de peupleraies et de prairies sur le versant Sud et de la ripisylve le long de la Gélise. Le bâti est composé de maisons anciennes restaurées, de maisons neuves en fond de vallon et d'un restaurant. On notera une pression urbaine sensible de cinq à six nouvelles maisons.

Recommandations :

- ✓ Laisser libre les pentes occupées par l'agriculture et notamment la pente à l'Est du bourg.
- ✓ Préserver de l'espace ouvert agricole dans les clairières.
- ✓ Laisser l'ouverture sur les fonds de vallée.
- ✓ Ouvrir la vallée de la Gélise, les peupliers gênant l'appréhension du bourg.
- ✓ Conserver les ripisylves.
- ✓ Maintenir des structures végétales de types haies, alignements, bosquets.
- ✓ Proposer des prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles.

Une silhouette adossée au coteau

Le village : de la vallée au château

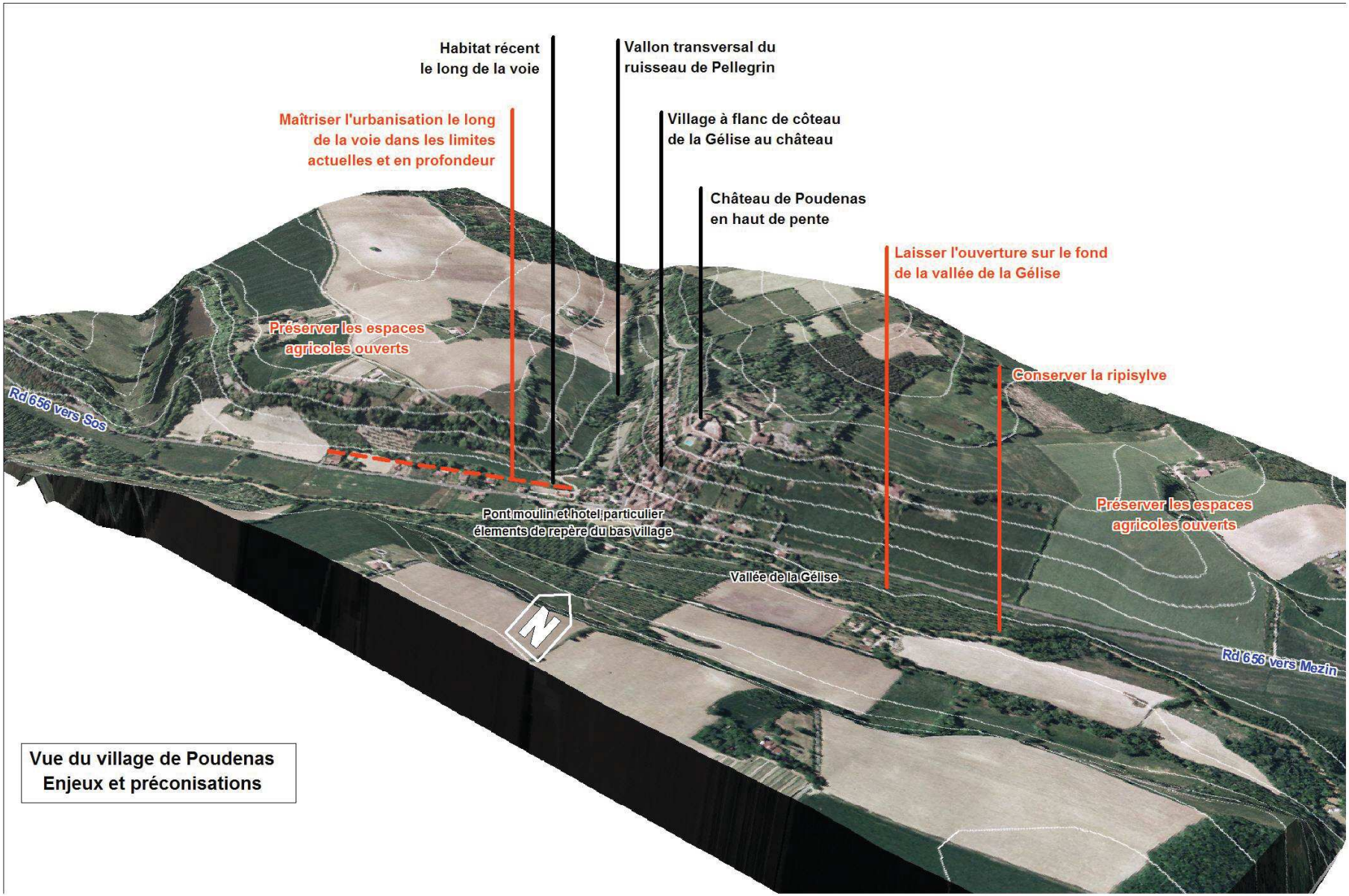
Habitat récent
le long de la voie
Vallon transversal du
ruisseau de Pellegrin
Maîtriser l'urbanisation le long
de la voie dans les limites
actuelles et en profondeur
Village à flanc de côteau
de la Gélise au château
Château de Poudenas
en haut de pente
Laisser l'ouverture sur le fond
de la vallée de la Gélise
Préserver les espaces
agricoles ouverts
Conserver la ripisylve
Rd 656 vers Sos
Pont moulin et hotel particulier
élements de repère du bas village
Préserver les espaces
agricoles ouverts
Vallée de la Gélise
N
Rd 656 vers Mezin
Vue du village de Poudenas
Enjeux et préconisations

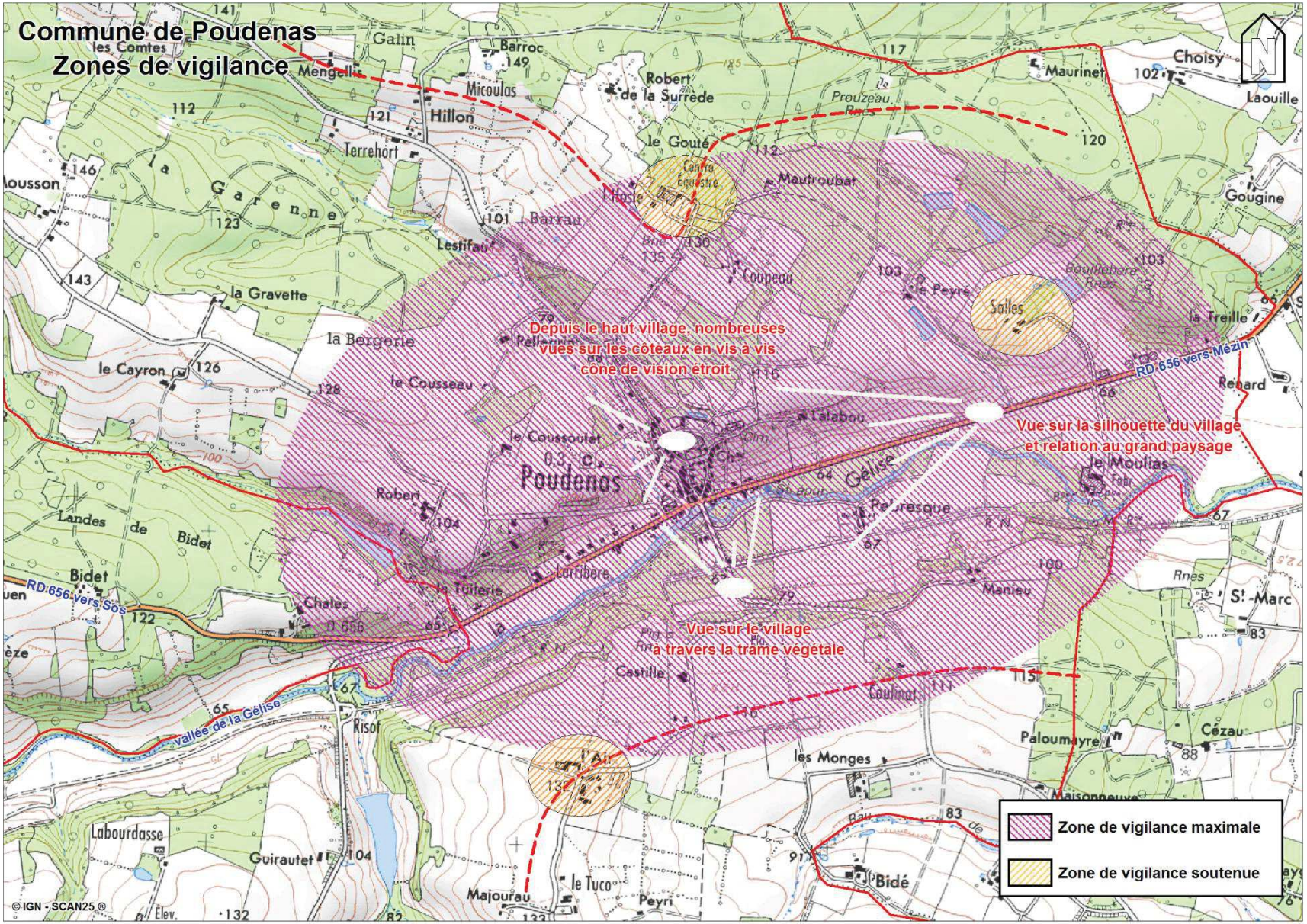
Commune de Poudenas
Zones de vigilance
Depuis le haut village, nombreuses vues sur les coteaux en vis à vis cône de vision étroit
Vue sur la silhouette du village et relation au grand paysage
Vue sur le village à travers la trame végétale
Poudenas
RD:656 vers Mézin
RD:656 vers Sos
vallée de la Gélise
© IGN - SCAN25 ®
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue

Réaup-Lisse :

Le village de Réaup-Lisse est implanté dans une clairière sur le point haut d'un léger vallonnement. Sa forme urbaine de type airial est particulière aux Landes. L'habitat est individuel, épars, discontinu, à l'exception d'une partie plus dense en bordure de voie. Les maisons sont anciennes hormis celles qui se situent dans les lotissements récents. L'architecture n'est pas mise en avant, posée au milieu d'une parcelle elle semble au contraire faire partie d'un ensemble paysager. Le bâti est implanté pour privilégier l'orientation à l'Est des façades principales et pour tourner le dos aux intempéries à l'Ouest. Les clôtures restent relativement transparentes. Le rôle des arbres qui dominent et protègent les lieux est déterminant dans l'airial. Des espaces ouverts cultivés ou pâturés entourent le village avec des limites boisées en lisière constituant un écrin végétal, empêchant toutes vues lointaines et n'offrant aucun effet de silhouette. Le territoire communal est très vaste avec de nombreux hameaux souvent éloignés. Les services publics se rassemblent autour de la mairie et de la salle des fêtes. Un réseau interne permet de mailler le bourg et d'accéder aux petites places, tapis d'herbe planté de chênes et de chênes lièges.

Recommandations :

- ✓ Préserver les espaces ouverts cultivés entre le village ou les hameaux et la forêt pour une lisibilité de la lisière
- ✓ Protéger les espaces boisés tampons entre les hameaux et les villages
- ✓ Développer le village en un tissu aéré et planté de feuillus -urbanisation centrée et non linéaire pour pérenniser la forme spécifique de l'airial
- ✓ Préserver l'enherbement des sols
- ✓ Respect des arbres existants
- ✓ Imposer dans les « lotissements-clairière » : des règles d'implantation strictes, de grandes parcelles, des continuités paysagères, des chemins d'accès, des clôtures bois

Perception de la lisière du massif forestier

Dans la clairière, espaces ouverts

Entrée dégagée sur l'airial

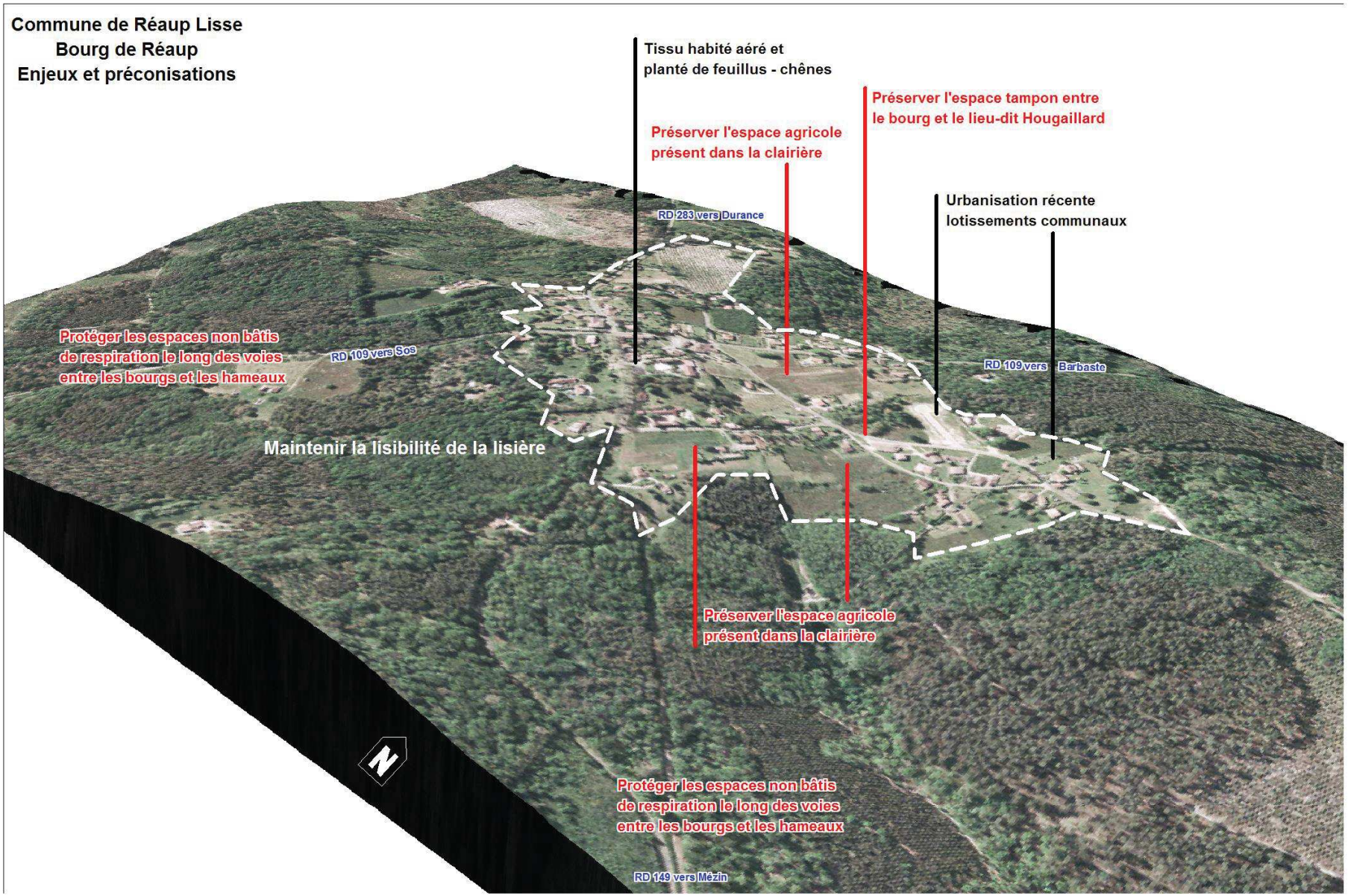
Commune de Réaup Lisse
Bourg de Réaup
Enjeux et préconisations
Tissu habité aéré et planté de feuillus - chênes
Préserver l'espace tampon entre le bourg et le lieu-dit Hougaillard
Préserver l'espace agricole présent dans la clairière
Urbanisation récente lotissements communaux
RD 283 vers Durance
Protéger les espaces non bâtis de respiration le long des voies entre les bourgs et les hameaux
RD 109 vers Sos
RD 109 vers Barbaste
Maintenir la lisibilité de la lisière
Préserver l'espace agricole présent dans la clairière
N
Protéger les espaces non bâtis de respiration le long des voies entre les bourgs et les hameaux
RD 149 vers Mézin

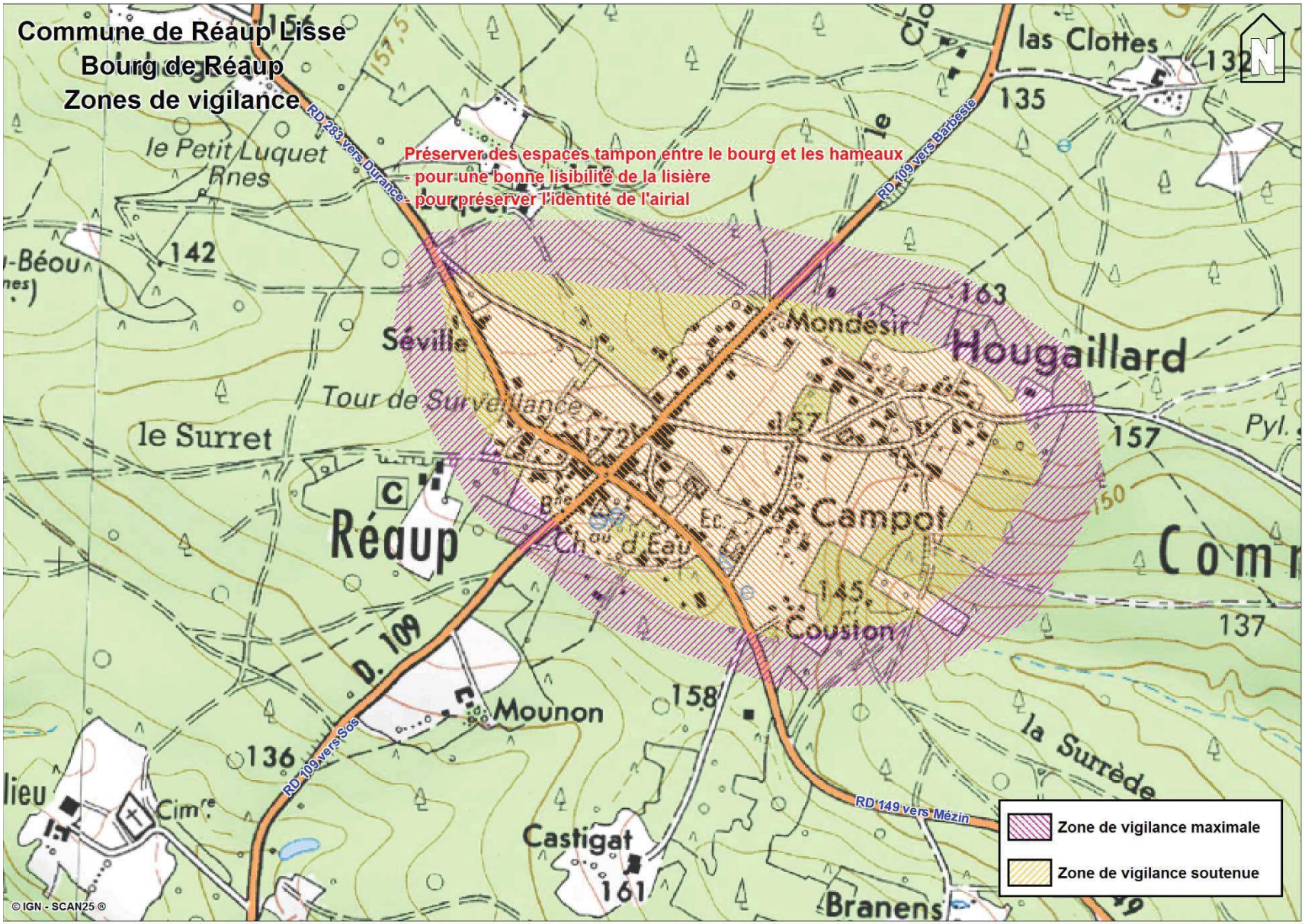
Commune de Réaup Lisse
Bourg de Réaup
Zones de vigilance
Préserver des espaces tampon entre le bourg et les hameaux
- pour une bonne lisibilité de la lisière
- pour préserver l'identité de l'airial
RD 283 vers Durance
RD 109 vers Barbeste
RD 109 vers Sos
RD 149 vers Mézin
le Petit Luquet
Rnes
las Clottes
Séville
Mondésir
Hougaillard
Tour de Surveillance
le Surret
Réaup
Campot
Cousion
Mounon
Castigat
Branens
la Surrède
D. 109
Cim.re
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
© IGN - SCAN25 ®

Sos :

Dans cet espace agricole ou forestier où peu de constructions nouvelles s'implantent, l'habitat se concentre dans les villages et les hameaux, Sos étant une des villes principales. Il s'agit d'une ville particulière par sa situation, à la confluence de deux rivières, la Gélise et la Gueyse et de trois petits affluents. Implantée au sommet d'une butte arrondie, elle laisse les pentes très prononcées enherbées ou cultivées. Sa position de village dominant lui procure une vue remarquable sur les vallons, les pentes et édifices anciens environnants et offre aux arrivants une silhouette spécifique de village de butte. Ramassée autour de l'église et des places centrales avec une extension ancienne en linéaire sur la crête il a conservé une grande partie des services. Le bâti ancien présente un intérêt architectural ; toutefois bon nombreux de maisons sont en très mauvais état. Par ailleurs quelques poches d'urbanisation récente se situent au nord. Les limites entre espace urbain et rural sont franches, les entrées de ville quant elles présentent des caractéristiques assez routières. La structure végétale environnante est composée de boisements mixtes feuillus et résineux. On notera la présence de quelques platanes dans le centre. La partie Sud de Sos est tournée vers le grand paysage grâce à sa relation avec les vallées de la Gélise et de la Gueyze. Pour la partie Nord, moins de relief, les perspectives sont bloquées.

Recommandations :

- ✓ Maintenir la densité urbaine sur la butte en préservant la silhouette et maîtriser les hauteurs des constructions et le choix des matériaux
- ✓ Préserver de toutes constructions les pentes et les espaces ouverts cultivés dans le fond de vallée
- ✓ Définir les limites d'accueil et préconiser la création de petites zones constructibles (hameaux) à l'écart du village
- ✓ Identifier les causes de la vacance de logements et encourager les opérations de réhabilitation privées accompagnées d'opérations publiques d'aménagement d'espaces publics

Bourg accroché à la butte

Relation intime au grand paysage

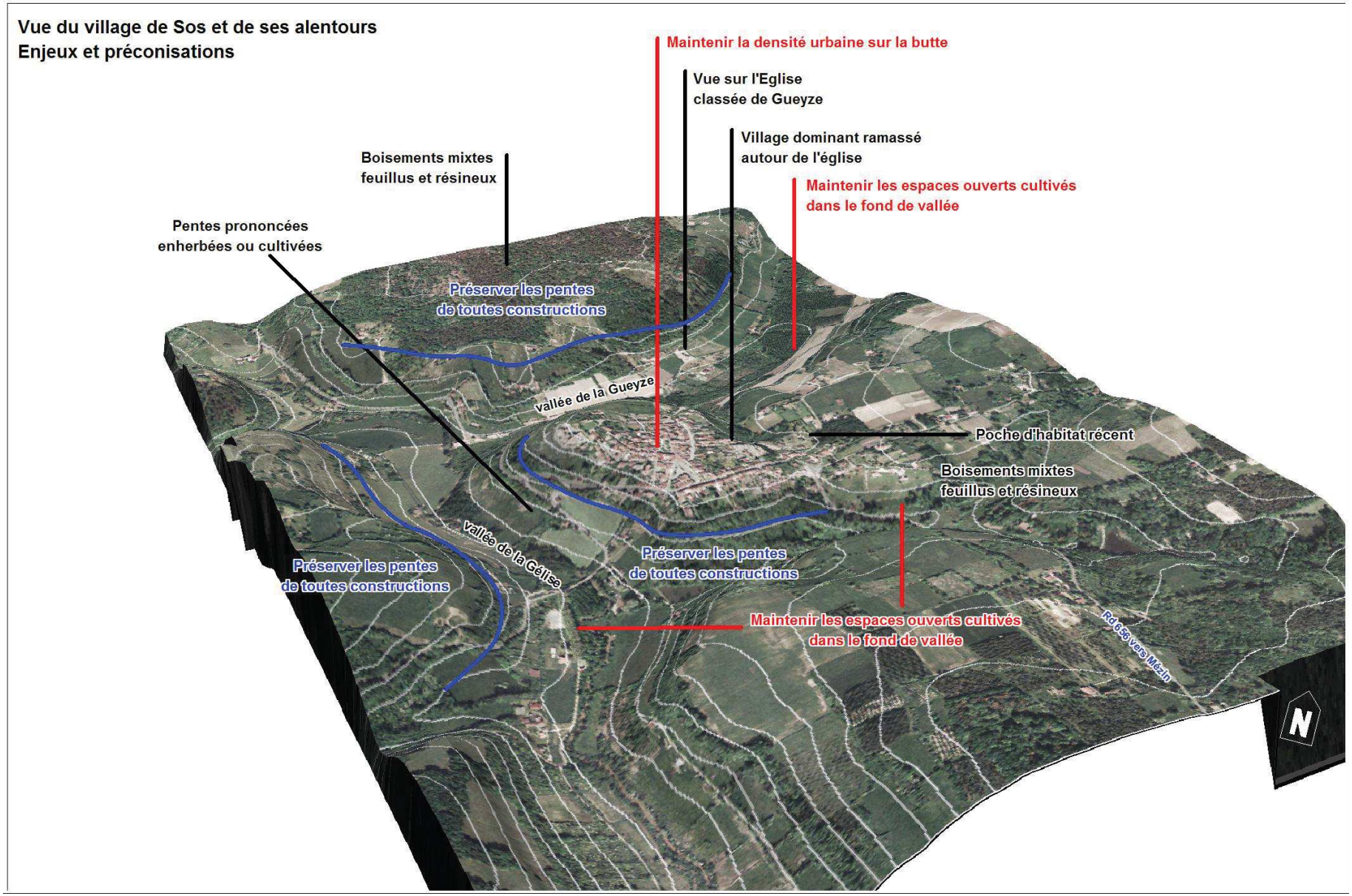
Vue du village de Sos et de ses alentours
Enjeux et préconisations
Maintenir la densité urbaine sur la butte
Vue sur l'Eglise classée de Gueyze
Village dominant ramassé autour de l'église
Boisements mixtes feuillus et résineux
Maintenir les espaces ouverts cultivés dans le fond de vallée
Pentes prononcées enherbées ou cultivées
Préserver les pentes de toutes constructions
vallée de la Gueyze
Poche d'habitat récent
Boisements mixtes feuillus et résineux
vallée de la Gélise
Préserver les pentes de toutes constructions
Préserver les pentes de toutes constructions
Maintenir les espaces ouverts cultivés dans le fond de vallée
Rd 656 vers Mézin
N

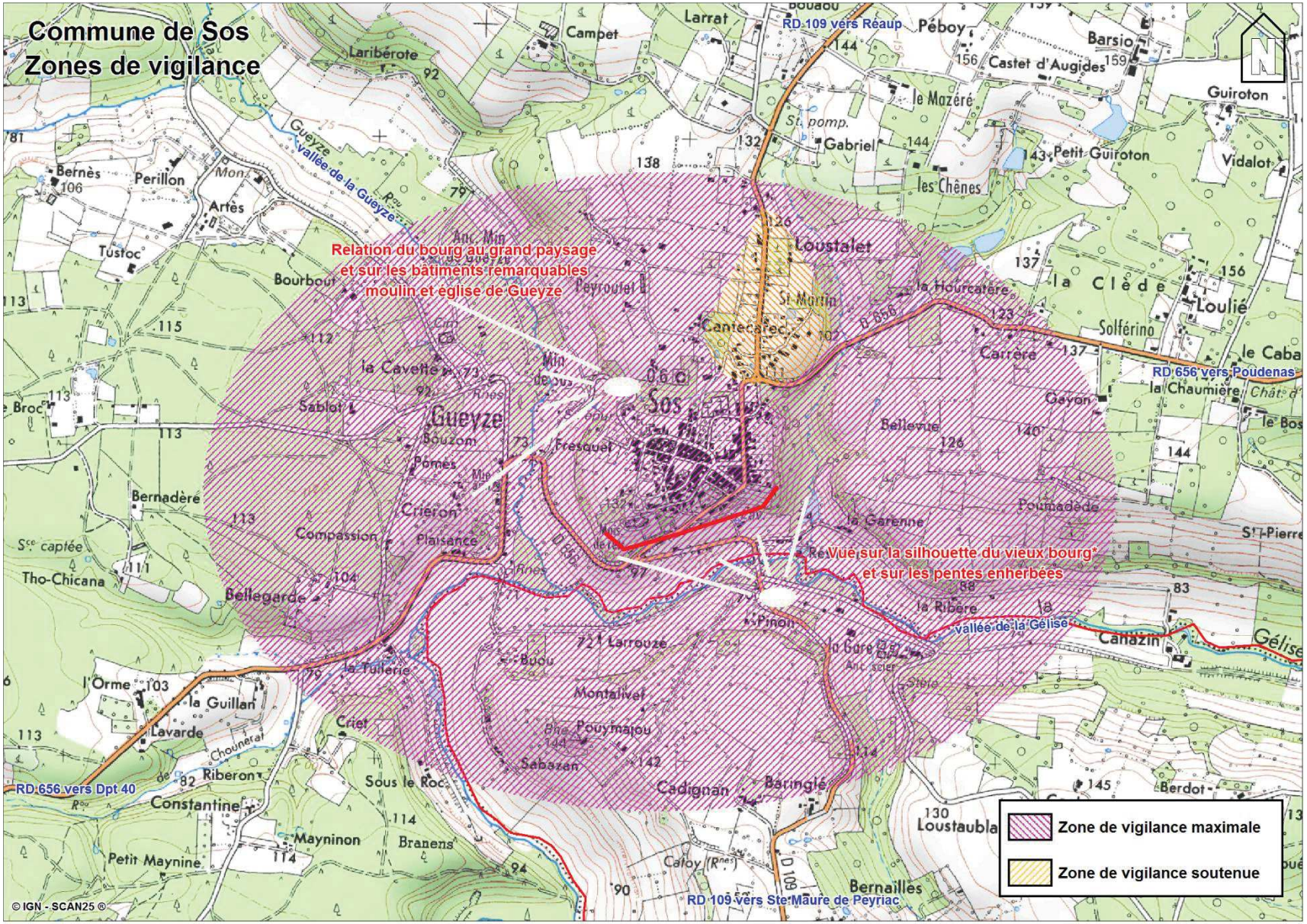
Commune de Sos
Zones de vigilance
Relation du bourg au grand paysage
et sur les bâtiments remarquables
moulin et église de Gueyze
Vue sur la silhouette du vieux bourg*
et sur les pentes enherbées
RD 109 vers Réaup
RD 656 vers Poudenas
RD 656 vers Dpt 40
RD 109 vers Ste-Maure de Peyriac
vallée de la Gueyze
vallée de la Gélise
Gueyze
Sos
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
© IGN - SCAN25 ®

St Pé St Simon et Ste Maure de Peyriac :

Ces deux villages s'installent dans un paysage de grandes clairières où les horizons forestiers sont présents partout. Le vide planté d'arbres crée une impression d'espace ouvert disponible pour la vie sociale. Les prairies sont nombreuses en fond de vallée avec ici et là les vignobles de l'Armagnac. Les deux villages présentent quasiment les mêmes caractéristiques, pas de centralité, avec un habitat individuel sans continuité. Aucun effet de silhouette seule la masse végétale s'impose. Dans l'ensemble les espaces publics reliant les maisons ou les édifices ont gardé un caractère et une image très rurale. L'activité agricole est encore présente dans le bourg. On notera toutefois l'aménagement très routier de l'entrée et de la traverse de bourg sur la commune de Ste Maure de Peyriac.

Recommandations :

- ✓ -Préserver les espaces ouverts autour des villages
- ✓ -Maintenir des distances entre les habitations et des clôtures transparentes
- ✓ -Planter des feuillus
- ✓ -Mettre en valeur les routes d'arrivées et casser l'aspect trop routier (St Maure de Peyriac)
- ✓ -Maintenir les bas-côtés enherbés le long de la route

St Pé St Simon

Grands espaces et habitat aéré

Ste Maure de Peyriac

Végétal omniprésent

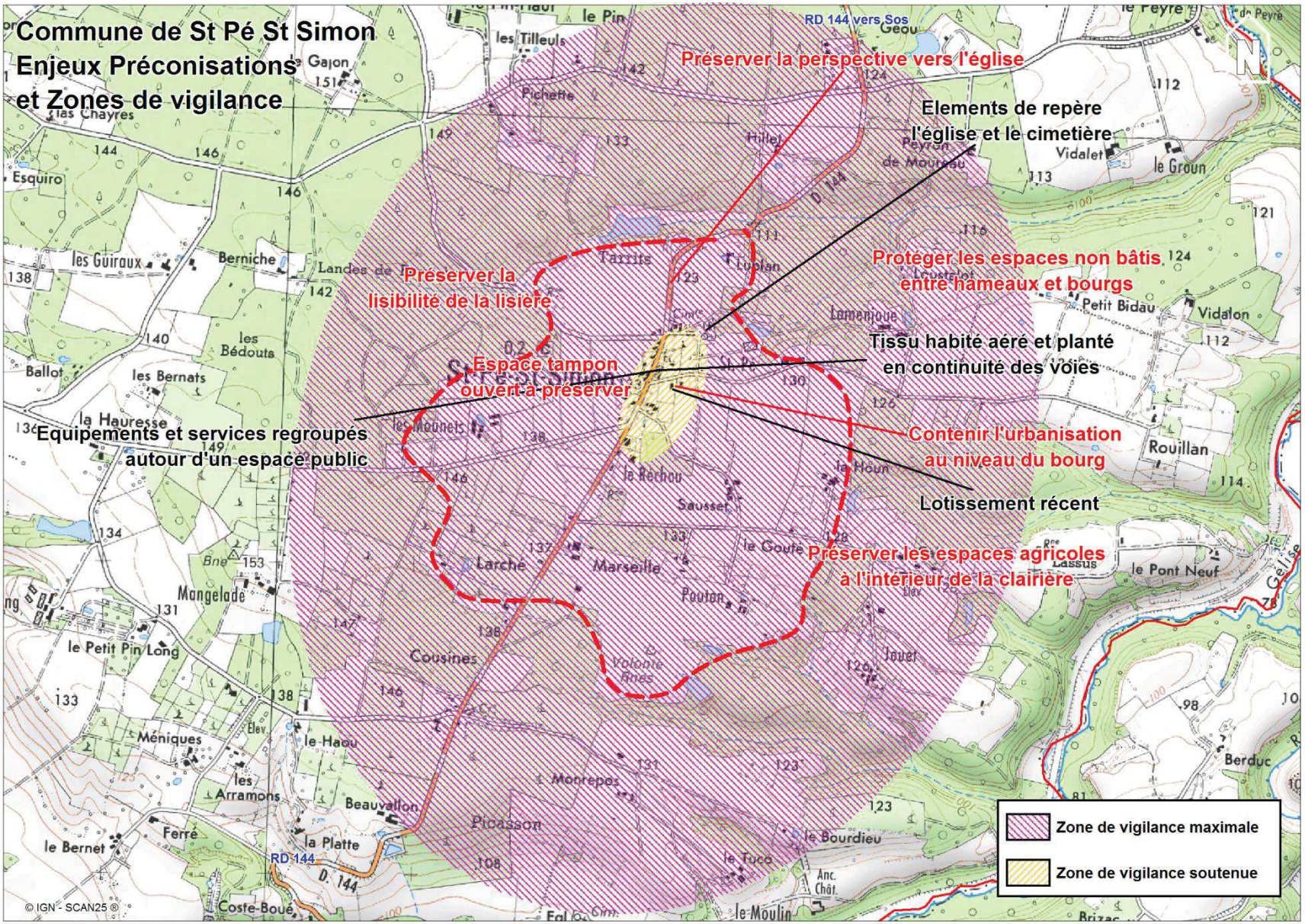
Commune de St Pé St Simon
Enjeux Préconisations
et Zones de vigilance
Préserver la perspective vers l'église
Elements de repère
l'église et le cimetière
Protéger les espaces non bâtis
entre hameaux et bourgs
Préserver la
lisibilité de la lisière
Tissu habité aéré et planté
en continuité des voies
Espace tampon
ouvert à préserver
Equipements et services regroupés
autour d'un espace public
Contenir l'urbanisation
au niveau du bourg
Lotissement récent
Préserver les espaces agricoles
à l'intérieur de la clairière
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
RD 144 vers Sos
RD 144
© IGN - SCAN25 ®

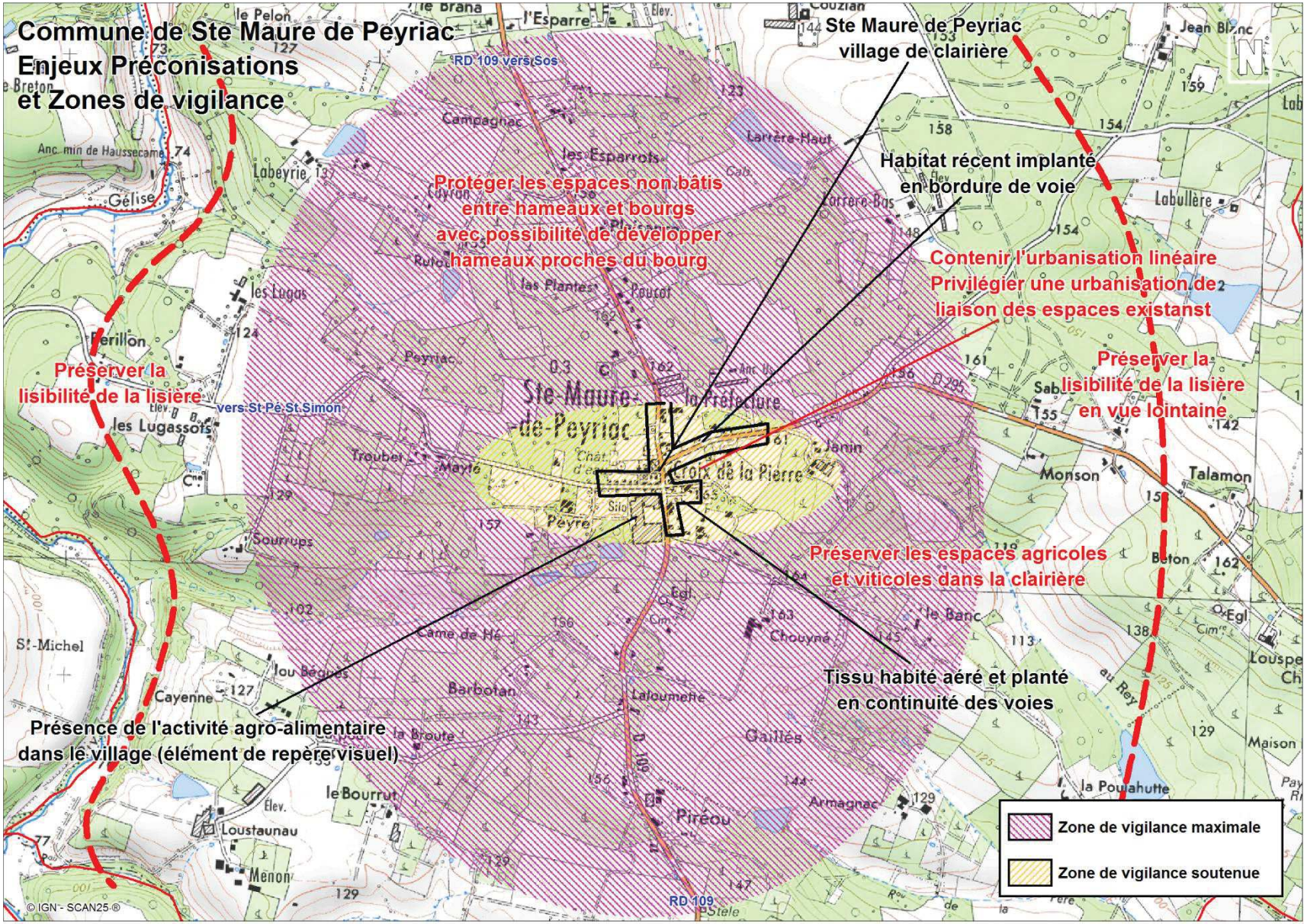
Commune de Ste Maure de Peyriac
Enjeux Préconisations
et Zones de vigilance
Ste Maure de Peyriac
village de clairière
Habitat récent implanté
en bordure de voie
Protéger les espaces non bâtis
entre hameaux et bourgs
avec possibilité de développer
hameaux proches du bourg
Contenir l'urbanisation linéaire
Privilégier une urbanisation de
liaison des espaces existanst
Préserver la
lisibilité de la lisière
en vue lointaine
Préserver la
lisibilité de la lisière
Préserver les espaces agricoles
et viticoles dans la clairière
Tissu habité aéré et planté
en continuité des voies
Présence de l'activité agro-alimentaire
dans le village (élément de repère visuel)
Zone de vigilance maximale
Zone de vigilance soutenue
RD 109 vers Sos
vers St-Pé-St-Simon
RD 109
© IGN - SCAN25 ®

Annexe 12. COMMERCES, SERVICES ET ARTISANAT A MEZIN (EVOLUTION SUR 10 ANS, REPERAGE DANS LE BOURG AU SEIN ET EN DEHORS DU PERIMETRE DE DIVERSITE COMMERCIALE)

ÉVOLUTION DES COMMERCES DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

COMMERCES OUVERTS	COMMERCES FERMÉS
Kebab	Fleuriste CANTAU
SDB Daste	Café du commerce
SARREMEJAN	Hôtel restaurant les 7 princes
MPS SIGL	
URTHALER (SCI2M)	
Auberge des 7 princes	

ARTISANATS OUVERTS	ARTISANATS FERMÉS
SDB Daste	URTHALER Froid
SARREMEJAN	GAIDO
Menuiserie MIRAULT	Entreprise GIRAUD
Entreprise DUGOUJON	
Entreprise JULIENNE	
DONOIS Froid	
SEGAT Robert	
SABATHE Denis	

SERVICES OUVERTS	SERVICE FERMÉS
MICHALOUSKI Informatique	Banque populaire
PONSON Informatique	

Source : Mairie décembre 2015

COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES SUR LA COMMUNE DE MEZIN

Source : Mairie mai 2015

Commerces - Alimentation et consommation
SECTEUR
Le Petit Marché de Mézin - Marie et Alexis APOSTOLOVSKI - 12, rue Gambetta
Alimentation Manabera - Patricia MANABERA - 11, place Armand Fallières
Petit Casino - Julie et Damien GONON - 9, place Armand Fallières
La Croûte de Pain - Bernard CAMPAN - 1, place du Club
"La Symphonie des Saveurs" - 10, rue Gambetta
Loisirs et Services
SECTEUR
Maison de la Presse - Patricia et Maurice LEMESRE - 15, rue Gambetta
Blanchisserie l'ESSOR -Place Aimé Méry
Cordonnerie L'ESSOR - Place Aimé Méry
Habitation et Construction
SECTEUR
Nettoyage - Jean-Pierre CERVELLIN - "La Rose d'Or"
Décorateur - Christophe DÉSIDÉRA - Place Aimé Méry

COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES SUR LA COMMUNE DE MEZIN *Source : Mairie mai 2015*

Loisirs et Services
HORS SECTEUR
Agence Heckel - Genèse Immobilier de Hazebrouck
Marquage Publicitaire – MPS Jérôme SIGL - Zone artisanale - avenue Jacques Bertrand
Droguerie - Etablissements URTHALER - Avenue Max Grosselle
"Au Panier Fleuri" - Maison NOVARINI - 5, boulevard Armand Fallières
Horticulture José CAPOT - Route de Parron - "Rouque"
Parcs et Jardins - Miguel CHAVES **-**Avenue Jacques Bertrand
Motoculture Ets Denis SABATHÉ - Avenue Jacques Bertrand
C2A et C2A INTÉRIM - 1bis, boulevard Armand Fallières
CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE - Avenue Georges Cassagnabère
Pompes Funèbres Départementales NOVARINI - 5, boulevard Armand Fallières
Taxis JARROT - CADIOUX Corinne **-** "Le Coude"
STATION SERVICE - Philippe COULANGES - Avenue Georges Cassagnabère
Garage Peugeot - Eurl LACAZE Bernard - Avenue Jacques Bertrand
Garage Renault - Christian CHECHIN - "Le Coude"
Garage Ford - Pascal LIGNEAU - Route de Condom

COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES SUR LA COMMUNE DE MEZIN

Source : Mairie mai 2015

Habitation et Construction
HORS SECTEUR
Brocante L'ESSOR - Rue Maurice Rontin
Charpente Jean-Louis MÈNE - Zone artisanale de Lange
Charpente Dupont-Ducos - 21 bis, Avenue Max Grosselle
Cuisines ALAMELLE - Route de Condom
Bâtiland - URTHALER Matériaux **-** Avenue de la gare
CPH Électricité - Philippe HABARES **-** Lieu-dit "Florian"
Électricité - URTHALER FROID-ELEC - Zone artisanale Jacques Bertrand
Electricité - Patrick DONOIS - "La Rose d'Or" - Route de Parron
Maçonnerie générale Robert LANIC - 15, avenue Max Grosselle
Maçonnerie générale Thierry LAUGA - Zone artisanale de Lange
Maçonnerie générale - Robert SEGAT - Zone artisanale Jacques Bertrand
Etablissements SARREMÉJEAN - Zone industrielle de Lange
Menuiserie - Michel BARRANGER - 1, rue de la Ténarèze

COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES SUR LA COMMUNE DE MEZIN

Source : Mairie mai 2015

Habitation et Construction
HORS SECTEUR
"Art et Tradition du Bois" - Frédéric MIRAULT - Avenue Jacques Bertrand
Peintre Plaquiste Laurent DUGOUJON - Zone artisanale Jacques Bertrand
Peinture - Marc TURELLA - Le Petit Pélan
SARL PN Plomberie - Zone artisanale Jacques Bertrand
SERVICE DU BATIMENT – SDB - Rue de la Ténarèze
Etablissements Industriels
HORS SECTEUR
Coopérative Agricole TERRES DE GASCOGNE - Rivière
Urthaler - Négoce Agricole - Etablissements URTHALER - Avenue de la Gare
COFIMA - Charpente métallique COFIMA - Dominique BARRANGER - Zone artisanale de Lange
Transports DECHBERY Michel - Route de Condom

COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES SITUÉS DANS LE PERIMÈTRE DE DIVERSITÉ COMMERCIALE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Le Petit Marché de Mézin

Marie et Alexis APOSTOLOVSKI

12, rue Gambetta - **Tel : 05.53.65.70.64**

Alimentation Manabera

Patricia MANABERA

11, place Armand Fallières - **Tel : 05.53.65.73.41**

Dépôt de pain - Tabac - Journaux

Petit Casino

Julie et Damien GONON

9, place Armand Fallières - **Tel : 05.53.65.70.87 - Distribution CASINO FRANCE**

Rayon Bio - Retrait de colis Ediscount

La Croûte de Pain

"La Croûte de Pain" - Bernard CAMPAN

1, place du Club - **Tel : 05.53.97.35.70**

Fabrication artisane et sur place

"La Symphonie des Saveurs"

Bientôt un nouveau propriétaire ! Réouverture prochaine !

10, rue Gambetta - **Tel : 05.53.65.73.81**

Pâtisserie - Confiserie - Dépôt de pain

Maison de la Presse - Patricia et Maurice LEMESRE

15, rue Gambetta - **Tel : 05.53.65.72.48**

Journaux - Papeterie - Librairie - Photos d'identité - Borne photos numériques

Blanchisserie

Blanchisserie l'ESSOR
Place Aimé Méry - **Tel : 05.53.65.64.43**

Laverie - Repassage - Dépôt Pressing

Cordonnerie L'ESSOR

Place Aimé Méry - **Tel : 05.53.97.15.20**

Décorateur - Christophe DÉSIDÉRA

Place Aimé Méry - **Portable : 06.30.35.70.30 - Mail :** christophe.desidera@orange.fr

Salon coiffure Carboué

SALON DE COIFFURE - Valérie CARBOUÉ

1, rue Saint-Bénazit - **Tel : 05.53.65.73.63**

Dépositaire marque WELL

CAFÉ DU MARCHÉ - Corinne BOUSQUET

place Armand Fallières - **Tel : 05.53.97.07.78**

Point accès Internet / WIFI

Boulangerie-Pâtisserie Jérôme MEYNET
17, rue Gambetta- **Tel : 05.53.65.76.92**

Institut Marine

Magalie DUCOS LASSOUJADE

9, rue Gambetta - **Tel : 05.53.65.05.68 Port. 06 43 71 00 96**

Salon de coiffure Céline

Coiffure Céline Esthétique

11, rue Gambetta - 47170 MEZIN

Tel : 05 53 65 53 89

Pharmacie Bottéon Ducassé

4 Place Armand Fallières - **05.53.65.71.56**

Salon coiffure Rozes

SALON DE COIFFURE - Marie-Line ROZES

34, rue Maurice Rontin - **Tel : 05.53.65.72.28**

Charcutier – Traiteur en boutique
Christian et Gisèle HOUGA
Rue Gambetta - **Tel : 05.53.65.71.23**

Restauration rapide – Said El Lebbar
1 Place Armand Fallières - **Tel : 05.53.65.71.23**

Bibliothèque

Place Armand Fallières – **Tél : 05.53.65.07.57**

Office du tourisme de Mézin

Place Armand Fallières - **05.53.65.77.46**

Annexe 13. ANALYSE ARCHITECTURALE ET REDACTION DU REGLEMENT DE LA ZONE Ua

Source : compte-rendu réunion de travail sur le terrain avec les élus, les représentants du bureau d'études Ambre Conseil et l'architecte Alain Pruvot

Bourg de Mézin

Forme urbaine

Implantation du bâti par rapport aux limites

- Généralement, implantation à l'alignement et ordre continu
- Au cœur du centre historique, quelques rares implantations en retrait, l'alignement étant marqué par une clôture maçonnée. Cette caractéristique est plus présente au fur et à mesure de l'éloignement par rapport au centre.
- Particularité avancé du RDC du fait de la terrasse

photo R Soen

Place Armand Fallières : Implantation à l'alignement et ordre continu avec galerie

Exemples de clôtures maçonnées prolongeant l'alignement

Parcellaire et densité

- Parcelles en général étroites et profondes. La forme de la parcelle varie selon la qualité du bâti, simple maison de ville ou petit hôtel particulier.
- Dans la partie sud est du cœur du bourg, parcelles en majorité totalement bâties
- Dans certaines rues, forte densité du bâti, absence d'espace extérieur, peu de luminosité ⇨ vacance du bâti.
- Dans quelques rues et surtout sur le tour de ville : présence de jardins sur rue

⇨Accepter de ne pas reconstruire certaines ruines pour créer des espaces de respiration dans le village, aménager des espaces verts et stationnement, créer des jardins privés ? STAP : « à traiter au cas par cas selon l'emplacement, il peut être nécessaire de préserver un front bâti »
⇨Ne pas règlementer l'article 9 (emprise au sol),
⇨ Règlementer l'article 13 : Jardins à préserver en totalité, à 80 ou 50 % (selon Mairie 100 %)
⇨ Préserver tout le bourg dont ses jardins en élément du paysage (L. 123-1-5 7°) ?

- Instaurer des emplacements réservés sur les parcelles que la mairie souhaite récupérer,
- Augmenter le taux d'imposition sur les logements vacants,
- Lancer des procédures de récupération de construction en péril,
- Utiliser le DPU pour acquérir les parcelles lors de la vente…

C'est à la mairie d'adopter une politique volontariste en la matière. Selon la localisation du bâtiment en péril, prévoir un espace public, un bâtiment de superstructure ou des logements sociaux.

Insertion architecturale

Volumes

- Volume simple base rectangulaire
- Hauteur : R+1, R+1 + Comble ou R+2, soit maximum 9 m à l'égout du toit.

Sur la place Armand Fallière Décalage de maximum 1 demi étage entre constructions contigües
⇨ Interdire la surélévation sur la place ? En cas de rehaussement, s'aligner sur la construction contigüe ? Ou éviter de dépasser les constructions mitoyennes de plus d'un demi-étage (un étage cela peut faire beaucoup, cf. exemple ci-joint). Cette dernière solution paraît la plus adaptée avec une hauteur maximale indiquée pour l'égout du toit et la hauteur totale.

⇨ De même en cas de reconstruction, rester entre R+1 et R+2(article 10) en fonction de la hauteur des constructions de la séquence de la rue.

Façades – ordonnancement

- Façade principale donnant sur la rue ou la place
- Deux ou trois travées, exceptionnellement plus
- Ouvertures plus hautes que larges

Sur la place :

- Alignement de l'étage central entre constructions voisines,
- Ordonnancement des ouvertures

⇨ Préserver le rythme et l'ordonnancement des ouvertures (trame verticale, proportions et séquençage)
⇨ Le cas échéant préserver la symétrie de la façade
⇨Reprendre le gabarit des ouvertures

- Arcades cintrées ou en anse de panier

⇨ Classement de l'ensemble du village en élément du paysage L.123-1-5 7°
Ouverture partiellement refermée (la taille, la forme et les menuiseries ne s'intègrent pas dans la façade)

Façade restructurée de façon déséquilibrée

Bourg de Mézin

Façades –matériaux, traitement, couleurs et enduits

- Sur la place Armand Fallières : Façades en pierre. La qualité des pierres ne permet pas leur exposition aux intempéries (elles se creusent et les joints restent en surface). Néanmoins, comme ceux sont des gros moellons et pas du petit appareillage cela reste harmonieux.
- Reste du bourg : Appareillages de pierres enduit à la chaux ou pierres apparentes.

NB. Lorsque les façades sont moins exposées (dans les rues étroites), les pierres, ne se détériorent pas

- Pour les enduits, gammes de couleurs correspondant à la région

Les façades de la place, sauf exceptions, étant restaurées en pierres apparentes. ⇨ Laisser en l'état et profiter de l'opération « façades » pour restaurer le bâti en ayant le plus besoin : sur la place dégager la pierre afin de conserver l'homogénéité.
En dehors de la place : enduire à la chaux.
⇨ Possibilité de laisser les bois apparents pour les façades à pans de bois ; enduire la partie destinée à être recouverte (remplissage)
⇨ Enduire les autres façades en préservant les modénatures (laisser l'encadrement des ouvertures en pierre de taille si elles font saillie sinon appliquer un enduit fin de jointement ou un traitement différencié. Eventuellement marquer les chaînages d'angle de la même façon.
⇨ Conserver les génoises ou les corniches
⇨ Choisir les teintes dans les gammes de la région (voir conseils du CAUE)
⇨ Dans tous les cas accorder la couleur des volets à celle de l'enduit et travailler avec un coloriste si on souhaite sortir des gammes de couleurs locales.

Sans enduit, l'eau s'écoule moins bien sur la façade, création de mousse, manque d'isolation. Les pierres se creuses, les joints s'abiment.
NB. Les films chimiques protecteurs ne laissent pas respirer la pierre.

⇨ INTERDIRE les enduits plastifiés et ciments (et réparations au ciment brut), les enduits continus supprimant les éléments de modénatures

⇨ Interdire les finitions grossières (de type projeté, écrasé, à la tyrolienne)
⇨ Limiter l'effet « gonflé » de l'enduit et les effets de harpage (suivi de tous les mouvements de la pierre)

Enduit trop blanc (ce n'est pas une couleur locale) mais type et finitions de qualité

Façades – détails et ornementations

- Baies plus hautes que larges, menuiseries en bois
- Garde corps en ferronnerie ouvragée : particularité balcons en escalier

⇨ Proscrire les baies plus larges que hautes,
⇨ Interdire la fausse pierre en encadrement (interdire les matériaux d'imitation)
⇨ Utiliser le bois plutôt que le PVC ou l'aluminium pour les menuiseries,
⇨ Choisir des teintes sombres pour mettre en avant la menuiserie,
⇨ Ne pas multiplier le petit bois et encore moins avec des baguettes dorées. Rester sobre dans le choix du verre.

⇨ Restaurer ou remplacer les ferronneries à l'identique ou en respectant les rythmes et les matériaux

La forme des ouvertures n'est pas respectée. Les menuiseries PVC blanches ne sont pas adaptées, grand vitrage non recoupé.
⇨ INTERDIRE l'utilisation de matériaux inappropriés, les modifications d'ouverture inadaptées, les coffrets de volets roulants extérieurs

Bourg de Mézin

- Volets plein en bois, persiennes en bois (plus rare)
- Porte en bois

Préserver la forme de l'ouverture.

⇨*S'en inspirer pour créer des portes de garages*

⇨ Conserver, restaurer ou remplacer les volets bois.
⇨ Interdire les volets roulants sur la place Armand Fallières
⇨ Autoriser les volets roulants dans le reste du village à condition que le coffre soit intérieur et en conservant les volets bois Art 11« les volets roulants en applique à l'extérieur sont proscrits. Lorsqu'ils existent les volets bois seront conservés, restaurés ou remplacés à l'identique»
⇨ Conserver et restaurer les anciennes portes, si elles sont trop abîmées remplacer par des portes en bois, proscrire le PVC.
⇨ Garder les éléments de serrurerie
⇨ Protéger les encadrements particuliers et les éléments de décoration de façade en pierre ou en bois

⇨Travailler l'intégration des vitrines commerciales dans la façade :

Ouverture et teinte respectant la façade *Moins bonne intégration*

⇨*Store à intégrer dans la baie,*

Ouvertures déstructurant la façade, enseigne peu adaptée

⇨*Store à intégrer dans la baie, éventuellement placer la grille à l'intérieur de la vitrine pour la rendre plus attrayante*

⇨ INTERDIRE l'utilisation de matériaux inappropriés et les modifications d'ouverture inadaptées

Traitement des ouvertures et portes de garage ? On ne peut pas les interdire⇨ demander une insertion soignée, l'utilisation du bois est fortement recommandé pour les menuiseries dans le bourg ancien.

Façade déstructurée, menuiserie PVC trop blanche, ouvertures en verres sur les menuiseries inadaptées

Bourg de Mézin

Toitures - forme

- Toiture à 2 pans, à 4 pans pour les bâtiments isolés, déports d'environ 40-60 cm, pente environ 30 %, égout du toit parallèle à la rue
- Exception : Une toiture à la mansarde, hôtel de ville

➪ Imposer les toitures à 2 pans avec égout parallèle à la voie sur la place Armand Fallières. Idem dans les rues attenantes sauf su bâtiment existant présentant une disposition différents.
➪Autoriser les toitures terrasse à condition qu'elles soient végétalisées, **totalement ou à 50 % ?** (on ne peut pas interdire les toitures végétalisées sauf dans un périmètre délimité par délibération du conseil municipal après avis de l'ABF) ➪ Une autre solution pour avoir des jardins en cœur de bourg et limiter la vacance du bâti ? Demander au STAP

Toiture - Couverture

- Couverture en tuiles canal
- Couverture moins fréquente : tuiles plates à emboîtement
- Exceptions : ardoise sur la mairie, tuiles plates à recouvrement (pente importantes)

➪Imposer les tuiles canal sauf si exception (couverture d'origine différente) Interdire les matériaux d'imitation (plaques ondulées peintes...)
➪Teintes en référence avec les matériaux locaux traditionnels
➪Préférer les fenêtres de toit aux lucarnes et chien assis (interdire les chiens assis).

➪ Eviter les fausses tuiles (sur un pignon tuile canal, l'autre fausse tuile)
➪ Dispositifs solaires à intégrer dans la pente des toits (les interdire si visibles depuis la place Armand Fallières ?) NE PAS LES INTERDIRE PAR PRINCIPE

Eléments techniques

Coffret intégré dans le mur (choisir une couleur ocre plutôt que blanche)
Placer les boîtiers de façon discrète

➪ En règle générale intégrer les éléments techniques dans le bâti
➪ Interdire les boîtes aux lettres installées en saillie, les antennes paraboliques, les climatiseurs, les ventilations en façade (tout au moins en plein milieu). Art 11 « Les climatiseurs et autres dispositifs techniques ne doivent pas être posés en façades. Ils seront intégrés dans une baie ou en cas d'impossibilité, dans le bâti à un emplacement cohérent avec la composition de la façade ».

Interdire les enseignes en drapeau

➪ Eviter les fils électriques et de téléphone apparents ➪ A enterrer, encastrer dans la façade ou dissimuler par un élément d'architecture (suivre les éléments de modénature)

Traiter les grilles le plus discrètement possible, dans des tons en accord avec le bâti environnant

Elément d'art contemporain !

Jardins clôtures fonds de parcelle

Dans le cœur de: clôture maçonnée surmontée (cf. photos plus haut)

Jardin avec clôture légère dans une dent creuse

➪ Conserver les murs maçonnés enduits
➪ Conserver une clôture légère et portail discret pour les jardins du tour de ville. Interdire les clôtures opaques (en particulier matériaux plastiques, tissus vert, canisses, etc.)
➪**Soigner** les annexes visibles du domaine public (implantation, aspect)

Rajout sur clôture peu adapté

porte de garage en tôle ondulée

Bourg de Sos

Forme urbaine

Implantation du bâti par rapport aux limites

- Implantation à l'alignement et ordre continu
- Quelques implantations en retrait, l'alignement étant marqué par une clôture maçonnée

Place Armand Fallières : Implantation à l'alignement et ordre continu avec ou sans galerie

Modification opérée sur le bâti : recul de la façade avec maintien d'un alignement permet d'avoir un espace extérieur mais attention à la proportion des ouvertures et au traitement des piliers et encadrements

Parcellaire et densité

- Parcelles étroites très profondes en majorité totalement bâties.
- Forte densité du bâti, absence d'espace extérieur, peu de luminosité

⇨ vacance du bâti.

- Dans quelques rues et sur le tour de ville : présence de jardins sur rue

⇨Accepter de ne pas reconstruire les ruines pour créer des espaces de respiration dans le village, aménager des espaces verts et stationnement, créer des jardins privés.
⇨Conserver les belles façades et aménager des jardins à l'arrière.
⇨Ne pas règlementer l'article 9 (emprise au sol),
⇨ Règlementer l'article 13 : Jardins à préserver en totalité ou à 50 %
⇨ Des jardins sont préservés en éléments du paysage (L. 123-1-5 7°)
⇨Eviter/interdire/ **soigner** ? l'implantation d'annexes (surtout de type cabanon de jardin) donnant sur la rue ou garage en tôle (même si arrière de parcelle, c'est visible du domaine public). ⇨**Travailler implantation et aspect.**
⇨Préserver l'effet de transparence de la clôture (vue sur le jardin). Possibilité d'aménager un espace privatif avec des végétaux

- Instaurer des emplacements réservés sur les parcelles que la mairie souhaite récupérer,
- Augmenter le taux d'imposition sur les logements vacants,
- Lancer des procédures de récupération de construction en péril,
- Utiliser le DPU pour acquérir les parcelles lors de la vente…

Insertion architecturale

Volumes

- Volume simples base rectangulaire
- Hauteur : R+1 ou R+1 + Comble soit maximum 8 m à l'égout du toit

Sur la place Décalage de maximum 1 demi étage entre constructions contigües

⇨ Interdire la surélévation sur la place ? En cas de rehaussement, s'aligner sur la construction contigüe ? Ou éviter de dépasser les constructions mitoyennes de plus d'un demi-étage

⇨ De même en cas de reconstruction (si la mairie prend cette alternative) rester entre R+1 et R+1+C (article 10)

Façades – ordonnancement

- Façade principale donnant sur la rue ou la place, plus haute que large
- Une, deux ou trois travées, exceptionnellement plus.
- Ouvertures plus hautes que larges

Sur la place :

- Alignement de l'étage central entre constructions voisines,
- Ordonnancement des ouvertures

⇨ Préserver le rythme et l'ordonnancement des ouvertures (trame verticale, proportions et séquençage)
⇨ Le cas échéant préserver la symétrie de la façade
⇨Reprendre le gabarit des ouvertures

- Arcades cintrées, en anse de panier, plus rarement en ogive

Contraste avec les arcades droites (restructuration du bâtiment) accentué par le traitement de la façade (enduit monocouche et effacement de toute modénature)
⇨ Préserver strictement la forme d'origine des arcades (classement de l'ensemble du village en élément du paysage L.123-1-5 7°)

Bourg de Sos

Façades –matériaux, traitement, couleurs et enduits

- Façades en pierre de taille (sur la place Armand Fallières)
- Appareillage de pierres disparates enduit à la chaux,
- Façades en brique originalement enduite
- Façades à pan de bois partielle avec remplissage de en pierre ou en torchis

- Gammes de couleurs correspondants à la région
- Traitements particulier de la façade, témoins d'une époque ⇨ éventuellement à garder mais à ne pas reproduire...

⇨Laisser les pierres apparentes sur les façades ;
⇨Possibilité de laisser apparentes les pierres de taille au niveau des voutes ou des piliers
⇨Possibilité de laisser les bois apparents pour les façades à pans de bois ; enduire la partie destinée à être recouverte (remplissage)

⇨ Enduire les autres façades en préservant les modénatures (laisser l'encadrement des ouvertures en pierre de taille si elles font saillie sinon appliquer un enduit fin de jointement ou un traitement différencié, idem chainage d'angle - à préférer mais pas obligatoire)
⇨ Conserver les génoises ou les corniches

Maison jaune selon les goûts, elle choque ou égaye la place
⇨ Choisir les teintes dans les gammes de la région (voir conseils du CAUE)
⇨ Dans tous les cas accorder la couleur des volets à celle de l'enduit et travailler avec un coloriste si on souhaite sortir des gammes de couleurs locales.

Place Armand Fallières : Place de représentation, la construction se faisait en pierre de taille ou dans le cas contraire la façade était enduite (la pierre apparente –hors pierre de taille -concernait ceux qui n'avaitent pas les moyens d'appliquer un enduit). Sans enduit, l'eau s'écoule moins bien sur la façade, création de mousse, manque d'isolation. Les pierres se creuses, les joints s'abiment.
NB. Les films chimiques protecteurs ne laissent pas respirer la pierre.

⇨ INTERDIRE les enduits ciments (et réparations au ciment brut), les enduits continus supprimant les éléments de modénatures
⇨ Interdire les finitions grossières (de type projeté, écrasé, à la tyrolienne)
⇨ Limiter ou interdire l'effet « gonflé » de l'enduit et les effets de harpage (suivi de tous les mouvements de la pierre)

Bourg de Sos

Façades – détails et ornementations

- Baies plus haute que large, menuiserie en bois
- Garde corps en ferronnerie ouvragée
- Inscription témoin du passée, éléments de décoration

➪ Proscrire les baies plus larges que hautes,
➪ Interdire la fausse pierre en encadrement
➪ Utiliser le bois plutôt que le PVC ou l'aluminium pour les menuiseries,
➪ Choisir des teintes sombres pour mettre en avant la menuiserie,
➪ Ne pas multiplier le petit bois et encore moins avec des baguettes dorées

➪ Restaurer ou remplacer les ferronneries à l'identique ou en respectant les rythmes et les matériaux
➪ Préserver les inscriptions anciennes et les éléments de décoration de la façade, en pierre ou en bois

Garde corps en ciment faux bois

➪ INTERDIRE l'utilisation de matériaux inappropriés

- Volets plein en bois ou persiennés

- Porte en bois

➪ Conserver, restaurer ou remplacer les volets bois.
➪ Interdire les volets roulants sur la place Armand Fallières
➪ Autoriser les volets roulants dans le reste du village à condition que le coffre soit intérieur et en conservant les volets bois
➪ Conserver et restaurer les anciennes portes, si elles sont trop abîmées remplacer par des portes en bois, proscrire le PVC

Traitement des ouvertures et portes de garage ? On ne peut pas les interdire➪ demander une insertion soignée, l'utlisation du bois est recommandé pour les menuiseries dans le bourg ancien.

Toitures - forme

- Toiture à 2 pans, à 4 pans pour les bâtiments isolés, déports d'environ 40-60 cm, pente environ 30 %, égout du toit parallèle à la rue
- Exceptions : maisons + récentes avec fronton triangulaire (respecter la forme de la toiture d'origine et celle la séquence de la rue), toiture un pan, toiture à deux pans avec croupes

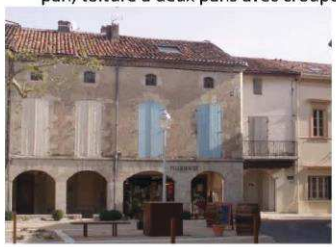

➪ Imposer les toitures à 2 pans sur la place ?
➪Autoriser les toitures terrasse à condition qu'elles soient végétalisées, **totalement ou à 50 % ?** (on ne peut pas interdire les toitures végétalisées sauf dans un périmètre délimité par délibération du conseil municipal après avis de l'ABF) ➪ Une autre solution pour avoir des jardins en cœur de bourg ?

Terrasse végétalisée et toiture à 4 pans, toiture à un pan

Bourg de Sos

Toiture - Couverture

- Couverture en tuiles canal

⇨ A imposer les tuiles canal sauf si exception (couverture d'origine différente) Interdire les matériaux d'imitation (plaques ondulées peintes...)
⇨ Teintes en référence avec les matériaux locaux traditionnels
⇨ Préférer les fenêtres de toit aux lucarnes et chien assis (interdire les chiens assis).

⇨ Dispositifs solaires à intégrer dans la pente des toits

⇨ Eviter les fausses tuiles (sur un pignon tuile canal, l'autre fausse tuile)

Eléments techniques

Coffret intégré dans le mur (choisir une couleur ocre ?)

⇨ En règle générale intégrer les éléments techniques dans le bâti
⇨ Interdire les boîtes aux lettres installées en saillie, les antennes paraboliques, les climatiseurs, les ventilations en façade (tout au moins en plein milieu).
⇨ Pour le climatiseur, s'il ne peut pas être intégré dans le bâti (comble ou autre), autoriser le placement au sol (quitte à le protéger par un dispositif intégré à la rue).

⇨ Interdire le stockage de bouteilles et cuves de gaz visibles depuis le domaine public, les habiller. Il y a –t'il des prescriptions spécifiques de sécurité pour les cuves de gaz ?
⇨ Eviter les fils électriques et de téléphone apparents
⇨ A enterrer, encastrer dans la façade ou dissimuler par un élément d'architecture (suivre les éléments de modénature)

Forme, emplacement et grille d'ouverture inadaptée

Jardins clôtures

Dans le cœur de village et sur les remparts : clôture maçonnée surmontée ou non d'une grille
Voir plus haut

⇨ Conserver les murs maçonnés et la ferronnerie,
⇨ Enduire les pierres destinées à être recouvertes
⇨ Conserver les éléments de décor
⇨ Conserver une clôture légère et portail discret pour les jardins du tour de ville
⇨ Interdire les clôtures opaques (en particulier avec rajout de matériaux plastiques, tissus vert, canisses, etc.)

Sur le tour de ville : jardin clôturée par un grillage noué avec portail léger

× Bourg de Villeneuve-de-Mézin

Certains éléments vus à Sos peuvent s'appliquer à Villeneuve-de-Mézin, notamment concernant les enduits de façades et les toitures.

Volumes simples, toitures à deux pans, tuile canal ou double canal

Mousses sur les contreforts en pierre prouvant qu'elle a besoin d'être protégée.

Annexes hétéroclites à supprimer

Création d'ouvertures ne respectant pas la forme et l'ordonnancement des autres façades du village.

Menuiserie avec baguettes dorées et trop petit bois (pas de cohérence entre les deux fenêtres).

+ Enduit de façade marquant le chaînage d'angle et les encadrements

⇨Utiliser des enduits naturels (chaux, sables des Landes), proscrire le ciment en raccord ou en enduit de façade ainsi que les enduits plastiques

⇨ Enduire les pierres destinées à être recouvertes pour les protéger

⇨ Différencier le traitement de la place (places de stationnement, espace piéton, parvis de l'église…).

⇨ Intégrer les éléments techniques, ne pas les placer en milieu de façade mais plutôt sur le côté en bas ou en haut de façon discrète.

⇨ Limiter le contraste pour les tuiles en tons mélangés.

⇨ Eviter les enduits trop blancs

⇨ Soigner le choix des portails (pas de tôle). Dans le village, les clôtures sont plutôt maçonnées. Contraste entre les piliers en fausse pierre et la clôture grillagée.

⇨Intégrer les coffres des volets roulants ou interdire les volets roulants, conserver le volet bois. Couleur du coffre proche de la menuiserie bois. Génoise en ciment.

Soigner les matériaux de toitures, respecter les continuités

Source : compte-rendu réunion de travail sur le terrain avec les élus, les représentants du bureau d'études Ambre Conseil et l'architecte Alain Pruvot

× Bourg de Poudenas

Certains éléments vus à Mézin peuvent s'appliquer à Poudenas, notamment concernant les enduits de façades et les toitures.

La mairie a rénové plusieurs constructions dans le bourg en respectant le bâti (matériau, traitement et couleur de l'enduit, maintien des ouvertures, utilisation de volets en bois avec un choix de teintes traditionnelles (gris bleu, rouge). C'est important pour rendre vie au village et restaurer l'aspect de certaines rues.

- Volumes simples, toitures à deux pans, tuile canal ou double canal, tuile mécanique.

Annexes hétéroclites à éviter voire supprimer

- Protéger les façades qui ne sont pas en pierre de taille et celles très exposées.

⇨Utiliser des enduits naturels (chaux, sables des Landes), proscrire le ciment en raccord ou en enduit de façade ainsi que les enduits plastiques.

⇨ Appliquer l'enduit à la truelle, finition en affleurement permettant de faire ressortir, le cas échéant, les encadrements ou chainage en pierre de taille. Interdire les enduits ciments, les finitions grossières, les effets gonflés d'harpage

⇨Conserver la forme et l'ordonnancement des ouvertures.

⇨ Interdire les volets roulants en façade (même si coffret à l'intérieur ? A DECIDER PAR LA MAIRIE). La mairie fournira les RAL (gammes de teintes) pour les volets.

⇨ Utiliser le bois plutôt que le PVC ou l'aluminium pour les menuiseries. Choisir des teintes sombres pour mettre en avant la menuiserie,

⇨ Ne pas multiplier le petit bois.

⇨ Restaurer ou remplacer les ferronneries à l'identique ou en respectant les rythmes et les matériaux

⇨ Conserver et restaurer les portes en bois. Préserver les décorations de façade.

⇨ Intégrer les éléments techniques de façon discrète (localisation, teinte…) (préférer une teinte ocre, placer au sol dans un coin ou en hauteur caché par un élément de modénature, interdire les paraboles en façade…)

- Conserver les murs de clôtures lorsqu'ils existent, enduire les pierres le nécessitant. Lorsqu'il n'y a pas de clôture maçonnée d'origine, conserver les effets de transparence pour garder les perspectives ouvertes (pas de murs végétaux ni matériaux plastiques ou tissus verts, quid du bois ?).

A éviter même si mobile *Rester sobre*

- Préserver les jardins car il y en a peu dans le village dense (cf. aussi l'avis du STAP lors de la réunion sur les zones de développement urbain et la visite terrain qui s'en est suivie). ⇨ article 13 : conserver **100 %** des jardins ou au moins 80 % ?

Annexe 14. REPERAGE DES LOGEMENTS VACANTS EN MAUVAIS ETAT, BOURG DE MEZIN

Réf. cadastre	Informations
E 1199	Rue du Pont
E 1182	Rue du Pont – Maison rénovée et habitée
E 1128	Rue André Pal – Maison rénovée et habitée
E 945	Rue des Fossés Bouhaut – Maison rénovée et habitée
E 952	Rue des Fossés Bouhaut – En rénovation et habitée
E 986 E 1779	Rue des 3 Poches et rue Saint Jean : Maison rénovée et habitée
E 984 E 985	Rue Saint Jean – Etat correct maison habitée
E 1013	Rue du Docteur Sourbès : Habitée – A rénover
E 1061	Place Armand Fallières – Logement vacant
E 547	Rue Barrau – Maison habitée
E 580	Rue Saint Bénazit - Maison rénovée
E 611	Rue Armagnac – Habitée
E 619	Rue Maurice Rontin – Habitée
E 638 E 638	Rue Maurice Rontin – Vendue
E 644	Impasse Maubec – Vendue à rénover
E 647 E 648	Rue Maurice Rontin – Rénovée et habitée

Annexe 15. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE, COMMUNE DE REAUP-LISSE, SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET MESURES A METTRE EN ŒUVRE

Tableau 18 : Synthèse des impacts du projet sur l'environnement et mesures associées

VOLET	SOUS-VOLET	EFFETS	IMPORTANCE	MESURES DE SUPPRESSION OU DE REDUCTION	IMPACT RESIDUEL	MESURES COMPENSATOIRES
Environnement physique	Climat	Modification du microclimat	Modérée	Reprise végétale sous les panneaux	Faible	-
		Modification du climat global	Positive	-	Positif	-
	Topographie	Modification de la topographie	Faible	Terrassement et nivellement de surface limités au strict nécessaire	Faible	-
	Sol	Tassement du sol	Modérée	Limitation stricte de l'emprise du chantier	Faible	-
		Imperméabilisation partielle des sols	Faible	Utilisation de véhicules à faible pression Limitation des interventions en cas d'humidité persistante Scarification des sols	Faible	-
		Légère augmentation des capacités d'infiltration des sols	Faible	Comblement des tranchées avec la terre issue du chantier	Très faible	-
		Erosion des sols	Faible	Maintien du sol à l'état naturel Scarification des sols Restauration de la végétation	Très faible	-
	Eaux souterraines	Baisse de l'infiltration des eaux pluviales vers les aquifères souterrains	Faible	Limitation stricte de l'emprise du chantier Utilisation de véhicules à faible pression Limitation des interventions en cas d'humidité persistante	Très faible	-
		Augmentation de la vulnérabilité de l'aquifère	Faible	Comblement des tranchées avec la terre issue du chantier	Très faible	-
	Réseau hydrographique superficiel		Nulle	-	Nul	-
	Régime des eaux superficielles	Augmentation des surfaces imperméabilisées	Faible	-	Très faible	-

	Qualité des eaux	Risque de pollution accidentelle	Forte	Précautions strictes durant la totalité de la phase chantier Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires et de produits d'entretien Evacuation des modules qui présenteraient des fuites Visites de maintenance	Très faible	-
		Pollution diffuse des milieux récepteurs	Très faible	Restauration de la végétation	Très faible	-
Patrimoine biologique et biodiversité	Réseau écologique (Site Natura 2000, ZNIEFF…)		Nulle	-	Nul	-
	Habitas	Destructions d'habitats	Faible	Maintien des habitats d'intérêt patrimonial Maintien du sol à l'état naturel Réutilisation de la terre végétale du site Scarification des sols Restauration d'une végétation de type lande sur l'ensemble du site par fauche ou débroussaillage	Très faible	-
		Altération et/ou destruction des habitats périphériques	Forte	Emprises du chantier limitées au strict nécessaire Balisage des zones sensibles Gestion favorable à la restauration de landes	Faible	-
	Flore	Destruction de la flore	Faible	Maintien du sol à l'état naturel Réutilisation de la terre végétale du site Restauration d'une végétation de type lande sur l'ensemble du site par fauche ou débroussaillage	Faible	-
	Faune	Perturbations des activités vitales (alimentation, repos, reproduction) des espèces	Modérée	Maintien des habitats de nidification, de repos et d'hivernage des espèces d'oiseaux patrimoniales Phasage des travaux adapté évitant les périodes de reproduction (mars-août) Planification des activités d'entretien de la centrale (maintenance des panneaux, entretien de la végétation…) Balisage des zones sensibles	Faible	-
		Mortalité directe des individus	Modérée		Faible	-
		Maintien des habitats d'espèces favorables	Positive	Gestion de la végétation adaptée	Positive	-
		Modification des conditions de déplacement des espèces animales	Faible	Surélévation de 20-25 cm de la clôture par rapport au niveau du sol Utilisation de mailles adaptées au passage de la petite faune Pas d'utilisation de matériaux dangereux (barbelés…)	Très faible	-
Patrimoine culturel et paysage	Patrimoine culturel et historique	Zone de protection archéologique	Modérée	Emprise du projet implantée à plus de 50 m du centre du chromlech et de son tumulus	Très faible	-
	Paysage	Modification de l'aspect forestier du site	Forte	Structures légères et alternance avec bandes de végétation entretenues Hauteur maximale des panneaux de 2,43 m Constructions bardées de bois Enfouissement des câbles électriques	Faible	-
		Co-visibilité depuis les voiries communales	Forte	Plantations rappelant le paysage forestier local	Faible	-

Contexte socio-démographique et activités humaines	Emploi	Maintien voire développement d'activités	Positive	-	Positif	-
	Sylviculture	Diminution de la surface boisée de la commune	Faible	-	Faible	-
		Altération des parcelles forestières limitrophes	Très faible	-	Très faible	-
		Risques phytosanitaires dans les peuplements voisins	Positif	Extraction rapide du bois après défrichement	Positif	-
	Risques	Feu de forêt	Forte	Mise en place de mesures spécifiques pour la défense incendie (réserve d'eau, débroussaillage, bande de sable…)	Faible	-
	Tourisme et activités de loisirs	Modification de la fréquentation du site	Très faible voire positive	-	Très faible voire positif	-
	Activités cynégétiques	Faibles (2o ha)				
	Réseaux		Nulle	Dépôt d'un DICT	Nulle	-
Santé publique	Qualité de l'air	Dégradation de la qualité de l'air pendant la phase travaux	Faible	Précautions à prendre en phase travaux	Faible	-
	Emissions sonores	Nuisances sonores	Faible	Respect de la réglementation en vigueur	Faible	-
	Radiations électromagnétiques	Champs électriques et magnétiques	Très faible	-	Très faible	-
	Effets d'optique	Miroitements	Très faible	Maintien d'un écran de végétation	Très faible	-

C.T.E. – Agen
7 chemin de Duran – 47310 Aubiac
Tél/Fax : 0975464530 / 0665088679 / 0553678257

Annexe 16. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE, COMMUNE DE SOS-GUEYZE-MEYLAN, SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET MESURES A METTRE EN ŒUVRE

■ Synthèse des impacts résiduels

Thème	Elément impacté	Nature des impacts	Impact brut	Mesures d'atténuation	Impact résiduel
Milieu physique	Milieux physique et aquatique	Terrassement et nivellement - Nettoyage général du site	Faible	Très limité	Faible
		Tassement du sol par les engins de chantier	Faible	Décompactage des sols après travaux	Faible
		Imperméabilisation liée au projet	Faible	/	Faible
		Pollutions accidentelles liées aux engins de chantier	Modéré	Organisation des travaux – Préservation des zones humides	Faible
		Risques de pollution en phase d'exploitation	Faible	/	Faible
		Pollution liée au lessivage des panneaux	Nul	/	Nul
		Risques d'altération des nappes du fait des tranchées de raccordement électrique	Faible	/	Faible
Milieu physique	Bruit	Emissions sonores liées à l'acheminement des composants (hors site)	Faible	Respect de la réglementation en vigueur	Faible
		Emissions sonores liées aux engins de chantier (sur le site)	Faible		Faible
		Emissions sonores liées à l'exploitation de la centrale	Faible	/	Faible
Milieu physique	Air	Emission de polluants atmosphériques liée à l'acheminement des composants	Faible	/	Faible
		Emission de polluants atmosphériques liée aux engins de chantier (sur le site)	Faible	/	Faible
		Emission de polluants atmosphériques liée à l'exploitation de la centrale	Nul	/	Nul
		Limitation des gaz à effet de serre	Positif	/	Positif
Milieu humain	Emploi et retombées locales	Création d'emploi lors des travaux	Positif	/	Positif
		Contribution économique territoriale - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	Positif	/	Positif
	Raccordement au réseau	Enfouissement des lignes électriques	Faible	Accessibilité, respect des contraintes	Faible
	Prise de conscience	Sensibilisation aux énergies renouvelables	Positif	/	Positif
Paysage	Paysage perçu	Paysage structuré par la sylviculture	Faible	Intégration de la clôture. Merlon paysager. Traitement de l'entrée de la ZAC. Valorisation des bâtiments existants (bardage bois). Projet d'ensemble.	Faible
	Paysage vécu	Site visible depuis la RD109	Modéré		Faible
Milieux naturels	Habitats naturels	Etat dégradé des prairies, landes et pelouses issus de la friche industrielle. Présence d'une mare artificielle et de landes humides.	Modéré	Pas de stockage de matériaux ou engins sur la pelouse sèche. Exclusion de la mare et la zone humide. Mesure de précaution en phase de chantier.	Faible
		Entretien de la végétation	Faible	Pas de traitement chimique. Entretien raisonné de la végétation.	Faible
	Flore	Partie Ouest du site à vocation forestière. Autorisation de défrichement nécessaire.	Modéré	Maintien d'une végétation herbacée au sol. Boisement compensateur. Mise en place d'un calendrier de travaux.	Faible
		Propagation des espèces envahissantes	Faible	Absence de plantes envahissantes sur site.	Faible
	Faune	Coupure du cheminement pour la faune	Modéré	Passage régulier dans la clôture – maintien d'une haie mixte au Nord.	Faible
		Destruction des biotopes favorables aux espèces sauvages	Modéré	Reprise de la végétation. Boisement compensateur.	Faible
		Perturbation des activités vitales des espèces	Modéré	Phasage des travaux.	Faible
		Mortalité d'individus	Faible		Faible

Les panneaux photovoltaïques occupent de façon temporaire les terrains, sur une durée liée à l'exploitation du parc. Ils seront démontés après l'exploitation sans impact significatif sur les terrains d'accueil qui seront remis en état après démantèlement, en conformité avec la législation française.

Source Urbasolar, IES Ingénieurs Conseil, 2013